DU

CONSEIL LÉGISLATIF

DII

CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

TROISIÈME SESSION DE LA HUITIÈME LÉGISLATURE

VOLUME XXVIII



SON HONNEUR

L'HONORABLE JOSEPH - ADOLPHE CHAPLEAU

LIEUTENANT-GOUVERNEUR

QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR L.-J. DEMERS & FRÈRE

1893

DU

CONSEIL LÉGISLATIF

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC



CANADA,
Province de Québec,
[L S]

A. LACOSTE

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défendeur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Sixième jour du mois d'Avril, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, et à chacun de vous—

SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le Sixième jour du mois d'Avril mil huit cent quatre-ving-treize, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec,

SACHEZ MAINTENANT, que, pour diverses causes et considerations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents

au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province. en Notre Cité de Québec, Lundi, le Quinzième jour du mois de Mai prochain, et y agir comme de droit. CE a Quoi vous ne devez manquer

- EN Foi de Quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec · Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable Sir Alexandre Lacoste, Administrateur de la Province de Québec
- A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce Cinquième jour d'Avril, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, et de Notre Règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

EUG ROUILLARD,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec.

CANADA,

PROVINCE DE QUEBEC



CANADA,
Province de Québec,
[E. S]

A LACOSTE

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Piovince, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Piovince, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Quinzième jour du mois de Mai, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, et à à chacun de vous—

SALUT:

PROCLAMATION

A TTENDU que l'assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le QUINZIÈME jour du mois de MAI mil huit cent quatre-vingt-treize, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec,

SACHEZ MAINTENANT, que, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos Biens-Aimés Sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous de vous tiouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, Lundi, le Vingt-sixième jour du mois de Juin prochain, et y agii comme de droit Ce a Quoi vous NE DEVEZ MANQUER

- EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendie nos présentes Lettres' Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec. Témoin. Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable-Sir Alex-Andre Lacoste, Administrateur de la Province de Quebec.
- A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, 'dans Notre dite Province de Québec, ce dix-neuvième jour de Mai, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize, et de Notre Règne la cinquante-sixième

Par ordre,

EUG ROUILLARD.

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

Sachez Maintenant que, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons ciu convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présents vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en Notre Legislature de Notre dite Province, en Notre cité de Québec, Jeudi, le Quatorzième jour du mois de Septembre prochain, et y agir comme de droit Ce a quoi vous ne devez manques

- FN FOI DE QUOI. Nous avons tait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR ALEXANDRE L'ACOSTE, Administrateur de la Province de Québec
- A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite. Province de Québec, ce Huitième jour d'Aout, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-troize, et de Notre Règne la cinquante-septième

Par ordre,

EUG ROUILLARD,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, ,

Québec

CANADA,

PROVINCE DE QUEBEC



CANADA,
Province de Québec,
[L S]

J A CHAPLEAU.

- VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc, etc,
- A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de

la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenn et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Quatorzième jour du mois de Septembre, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatie-vingt-treize, et à chacun de vous —

SALUT

PROCLAMATION

TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le Quatorzième jour du mois de Septembre mil huit cent quatre-vingt-treize, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec,

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos biens-aimés sujets Nous avons cru convenable, pai et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présents vous enjoignant, et à chacun de vous de vous tiouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, Lundi, le Vingt-Troisième jour du mois d'Octobre piochain, et y agii comme de dioit. Ce a quoi vous ne devez manques

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait iendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable Joseph Adolphe Chapleau, Lieutenant-Gouverneur de la Piovince de Québec

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec. c. onzième jour de septembre dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-tieize, et de Notre Règue la cinquante-septième

Par ordre,

EUG ROUILLARD,

Greffier de la Couronne en Chancelleire,

Québec

DŪ

CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

JEUDI, 9 NOVEMBRE 1893

JEUDI, le NEUVIEME jour du mois de NOVEMBRE, dans la cinquante-septième année du Règne de Notre Souveiaine Dame Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, protectrice de la Foi, à la troisième session de la huitième législature provinciale de Québec, continuée par diverses prorogations jusqu'à ce jour

Les honorables Membres présents dans la salle du Conseil législatif sont

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

| Archambeault, |
|-------------------|
| Audet, |
| Boucher ville, de |
| Bryson, |
| Chapais, |
| Cormier, |
| Dorion, |
| Garneau, |
| Gilman, |
| Larue, |
| Laviolette, |

Marsil,
Méthol,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D. A,
Ross, J J,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Ward,
Wood

A trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable Joseph-Adolphe Chapleau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'honorable Orateur dit: "Gen-

tilhomme huissier de la Veige Noire, rendez-vous à la Chambre d'Assemblée législative, et infoimez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif,"

Laquelle étant venue,

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres:

Honorables Messieurs du Conseil législatif:

Messieurs de l'Assemblée législative :

C'est avec bonheur que je vous souhaite la bienvenue au siège du gouvernement et que je vous vois iéunis pour commencer les travaux de la troisième session de la présente Législature. Je vous remercie de votre empressement à nous apporter le concours de vos lumières et de votre expérience.

Depuis la dernière session de la Législature, Son Excellence le comte de Derby, gouverneur-général du Canada, a vu finir son terme d'office et s'est éloigné de notre pays, après avoir donné dans plus d'une circonstance difficile, la pieuve de la sympathie qu'il portait aux Canadiens et de son zèle éclairé pour la gloire et les intérêts noblement entendus de Sa Majesté et de l'Empire

Son Excellence le comte d'Aberdeen, que Notre Gracieuse Souveraine a envoyé au Canada pour lui succéder, a déjà su conquérir l'estime et l'affection de toutes les classes de notre population. Sa nomination au poste élevé qu'il occupe est la continuation de cette heureuse politique coloniale qui a valu au Canada l'avantage d'être gouverné par des hommes choisis entre les plus illustres de l'Angleterie, dont les noms sont restés justement populaires parmi nous.

Un rapport de la Commission chargée de la préparation, de l'envoi et du classement des articles destinés à l'exposition universelle de Chicago vous sera soumis, et vous auiez la satisfaction de constater que la Province de Québec s'est fait remarquer très avantageusement dans ce concours ouveit à toutes les nations du monde, spécialement par son exposition scolaire, son exposition forestière et minière, et les produits de ses industries agricoles Parmi ces derniers, le fromage a obtenu la plus haute distinction

Vous serez encore appelés pendant cette session à aider mon gouvernement dans l'œuvre de l'amélioration et du perfectionnement de notre agriculture, qui est la base même de notie prospérité nationale. Le nombre des syndicats de l'industrie laitière a doublé depuis l'an dernier, l'école centrale établie à Saint Hyacinthe pour développer cette industrie a reçu plus de deux cents élèves, dans toute la province les cercles agricoles ont surgi comme par enchantement, en un mot l'agriculture a fait des progrès considérables, mais, si satisfaisants que soient les résultats obtenus, il y a encore lieu à améliorer et à perfectionner, et les efforts de mon gouverment se sont paiticulièrement tournés de ce côté

La législation adoptée à la dernière session, concernant les compagnies de chemin de fer, a eu l'effet désiré Elle a conservé aux compagnies sérieuses et de bonne foi, tous les droits et privilèges qui leur avaient été conférés, elle a opéré l'élimination des compagnies incapables de mener à bonne fin les entreprises dont elles s'étaient chargées; enfin elle a débarrassé la Province d'obligations éventuelles qui nuisaient à son crédit. Grâce à la libéralité de la Législature, la Province s'est créé un réseau de voies ferrées amplement suffisant pour les besoins actuels de la colonisation et de l'immigration. Il n'est que juste que votre sollicitude et vos efforts se portent maintenant vers le développement des régions fertiles que les chemins de fer ont ouvertes aux diverses industries.

Les anciens propriétaires de l'asile de Beauport ont vendu cet établissement à une communauté religieuse appelée les Sœurs de la Charité; et mon gouvernement a fait un contrat avec cette communauté pour l'entretien des aliénés Ces deux contrats vous seront soumis.

Les prévisions budgétaires de mon gouvernement pour l'exercice 1892-93 se sont réalisées grâce au soin appoité à la perception du revenu, grâce aussi à l'économie pratiquée dans toutes les branches du service public, les recettes ordinaires, y complis le produit des taxes imposées l'an dernier, ont excédé les dépenses ordinaires proprement dites, cet excédant, relativement considérable, a servi à solder des dépenses extraordinaires et à diminuer la dette flottante De sorte que le rétablissement de l'équilibre dans le budget ordinaire est pratiquement accompli.

Il y a donc lieu d'espérer que non seulement les impôts ne seront plus augmentés maisqu'ils seront mêmediminués graduellement dans un avenir rapproché Cette perspectivé devra encourager le peuple de la Province à exécuter fidèlement les lois édictées pour faire face aux exigences de la situation financière

Vous aurez à étudier de nouveau le système de taxation qui a été adopté en 1892, afin de voir quelles modifications il convient d'y apporter. L'expérience acquise par le fonctionnement de ce système et les observations faites par tous ceux qui se sont occupés de cette importante question vous aideront sans doute à trouver une solution satisfaisante.

Mon gouvernement, eu égard à la crise intense qui s'est fait sentir sur le marché monétaire, a dû se borner à des arrangements temporaires pour solder l'emprunt de vingt millions de fiancs contracté en 1891 et remplir les autres engagements de la Province Ces arrangements vous seront soumis Quoiqu'il y ait lieu d'espéier que les effets de cette crise cesseiont bientôt, mon gouvernement vous soumettra des projets de loi qui lui permettront d'utiliser certaines ressources dans le cas où cela serait plus avantageux

Je vous engage à examiner sérieusement la situation financière, vous vous convaincrez de la nécessité de pratiquer la plus stricte économie, de ne plus ajouter aux engagements de la Province, et de les diminuer chaque fois que l'occasion s'en présentera. Cette politique s'impose, sans elle vous ne réussirez pas à inspirer en notre crédit toute la confiance que doivent commander les vastes ressources de notre territoire et l'industrie de notre population:

Messieurs de l'Assemblée législative

Les comptes publics pour le dernier exercice vous seront soumis, ainsi que le budget des dépenses pour l'exercice qui commencera le 1er juillet prochain, et un budget supplémentaire pour l'exercice en cours.

Honorables Messieurs du Conseil législatif:

Messieurs de l'Assemblée législative.

Vous serez appelés à légiférer de nouveau sur le débit des liqueurs enivrantes Cette question ne laisse pas de préoccuper vivement l'opinion publique A la vue des maux causés par l'intempérance, vous ne refuserez pas, j'en suis convaincu, de faire la législation que réclame l'intérêt de la société

La refonte des lois sur la procédure civile a fait des progiès satisfaisants. Une partie de ce travail vous seia soumise pendant cette session. Le reste sera complété pour la prochaine session.

Vous allez être invités à reprendre l'étude du projet de loi si important qui vous a été soumis à la fin de la dernière session au sujet de la réorganisation des tribunaux judiciaires

L'acte des manufactures, qui est en vigueur depuis quelques années, a déjà été amendé plusieurs fois. Mon gouvernement se propose d'en faire une refonte et d'y ajouter de nouvelles dispositions pour mieux protéger les mœurs, la santé et la vie des ouvriers qui sont employés dans les fabriques

Je vous laisse maintenant à vos importants travaux et je prie Dieu qu'il vous éclaire et vous dirige. J'ai confiance que, vous inspirant de

votre loyauté et de votre dévouement à la chose publique, vous remplirez vos devoirs avec zèle et ne dépenserez pas dans des luttes stériles un temps et des efforts que vous devez à la patrie

L'Assemblée législative s'en est allée, et il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de se retiier

L'honorable John Sharples se présente à la barre de la Chambre et remet entre les mains du gentilhomme huissier de la Verge Noire, sa commission sous le grand sceau, l'appelant au Conseil législatif de la province de Québec

Le gentilhomme huissier de la Veige Noire ayant remis cette commission entre les mains de l'honorable Orateur, celui-ci dit

"Faites entrer l'honorable Conseiller"

Alors le dit honorable John Sharples, accompagné des honorables Messieurs Chapais et Wood, s'avance près de la table, et l'honorable Orateur ayant transmis la commission au greffier de cette Chambre, celui-ci en fait la lecture comme suit, savoir.

$$\left\{ \begin{array}{c} \operatorname{Canada}, \\ \operatorname{Province\ de}\ \operatorname{\it Qu\'ebec}, \\ \operatorname{[L\ S.]} \end{array} \right\}$$

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc, etc

A notre fidèle et bien-aimé John Sharples, écuyer, de la cité de Québec, dans la province de Québec

SALUT

Nous avons montrées en vous, que dans le but d'obtenir de vous avis et assistance dans toutes affaires graves et difficiles qui peuvent intéresser l'Etat et la Défense de Notre dite province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de Notre province, et Nous vous y appelons pour le collège électoral de Stadacona, dans Notre dite province de Québec, en remplacement de l'honorable John Roche, décédé, et Nous enjoignons que vous le dit honorable John Sharples mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques soycz et paraissiez pour les fins susdites dans le Conseil législatif de Notre dite province toutes les fois et en quelque lieu que Noire législature ou parlement de Notre dite province peut y être convoqué ou tenu, et à céci vous ne devez en aucune manière manquer

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notie dite Province de

Québec Témoin, Notie fidèle et bien-aimé l'honorable Sir Alexandre Lacoste, administrateur de la province de Québec

A Notre Hotel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce deuxième jour de mai, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatie-vingt-treize, et de Notre Règne la cinquantesixième

Par ordre,

EUG ROUILLARD,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Québec

Après quoi, le greffier a déclaré que le dit honorable John Sharples a piêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification. Puis le dit honorable John Sharples, s'avançant vers' l'honorable Orateur, celui-ci descend un degré, lui donne la main et dit

"Je vous félicite de votre nomination, veuillez prendre un siège"

L'honorable M Chapais, présente le Bill (A) concernant l'agriculture. Le dit Bill est lu la première fois pro formâ

L'honorable *Orateur* fait rapport du discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, prononcé du trône

Il est alors lu par le greffier

Sur motion de l'honorable M Chapais, secondé par l'honorable M. Wood, il est

Ordonné que le discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres

Sur motion de l'honorable M Chapais, secondé pai l'honorable M. Wood, il est

Ordonné que le Conseil prenne en considération le discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur demain

Sur motion de l'honorable M $\mathit{Chapais},$ secondé par l'honorable M $\mathit{Wood},$ il est

Ordonné que tous les conseillers présents durant la présente session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de ce conseil et les privilèges de la législature, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand il le jugera nécessaire

Sur motion de l'honorable M Chapais, secondé par l'honorable M Starnes, il est

Ordonné que, par respect pour la mémoire de feu l'honorable John Roche, cette Chambre s'ajourne maintenant

Et la question d'assentiment étant posée, elle est résolue dans l'affirmative

Alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures P. M.

VENDREDI, 10 NOVEMBRE 1893

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

| Archambeault, |
|------------------|
| Audet, |
| Boucherville, de |
| Bryson, |
| Chapais, |
| Cormier, |
| Dorson, |
| Gilman, |
| Larue, |
| Marsıl, |
| Méthot, |

Pelletrer,
Prévost,
Ross, D A,
Ross, J J,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood

PRIÈRE

Les requêtes suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table.

Par l'honorable M. Laviolette, de la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la cité de Montréal

De la municipalité de St-Louis du Mile-End

De l'Association immobilière de la cité de Montiéal

Par l'honorable M. Starnes, de la "Montreal Street Railway Company",

Du "Church Home" de Montréal;

De la ville de Salaberry de Valleyfield

Par l'honorable M Tourville, du village de la Côte St-Paul;

De J. Grenier et autres.

Par l'honorable M Ward, de l'Union des Commis Marchands de Montréal.

Par l'honorable M. Dorson, de Siméon Cosky et autres

Par l'honorable M Sharples, de la "Montmorency Electric Power Company"

Par l'honorable M Audet, des Dames religieuses de St.-Ephrem de Tring.

Par l'honorable M Gilman, de Thomas McDonald et autres

Par l'honorable M Archambeault, de Dame Albina Pominville et autres,

D'Eugène Urgèle Archambault et autres,

Du Maire et des conseillers de la ville de Lévis

Par l'honorable M Chapais, de Dame Elise Gosselin (sœur St-François de Paul), et autres,

De Dame Hélène Létourneau (sœur Marie de l'Immaculée Conception), et autres

Par l'honorable D. A. Ross, de Dame Marie-Anne Claire Symes, marquise de Bassano

L'honorable Orateur présente le rapport du bibliothécaire,

Il est lu comme suit.

A l'honorable Orateur et aux honorables membres du Conseil législatif

Le bibliothécaire de la Législature a l'honneur de présenter le rapport suivant pour la vacance de 1893.

Depuis la dernière session le bibliothécaire a fait installer dans une succursale aménagée sous les combles, tous les ouviages en double, les documents parlementaires du Canada, des provinces, ainsi que des pays étrangers, et généralement les livres moins recherchés pour la lecture et la consultation. Cette réseive renferme 11,700 volumes reliés et un peu plus de 3,800 biochés équivalant à autant de volumes.

L'honorable Commissaire des travaux publics a ordonné l'aménagement sous les toits d'un nouvel appartement vis-à-vis du précédent, qui devra aussi seivir de réserve à la bibliothèque. Cette deuxième succursale sera de moindre dimension que l'autre, mais suffisante toutefois pour plusieurs années à venir

La bibliothèque s'est accrue depuis le premier janvier 1893 de 5,804 volumes ieliés et de 500 brochures, pai des achats, dons et échanges. Au nombre des acquisitions importantes est la collection Provancher, composée d'environ six cents volumes sur les sciences naturelles, l'agriculture, la chimie, etc. Ce renfort a considérablement enrichi le département de l'histoire naturelle, et les spécialistes peuvent aujourd'hui le consulter avec beaucoup de profit

Le nombre total de volumes de la bibliothèque est de 44,590.

Le département canadien s'est enrichi de plusieurs ouvrages de grande valeur, et il peut être considéré dans l'ensemble comme l'un des plus complets qu'il y ait en Canada

Respectueusement soumis,

N -E DIONNE,

Bibliothécaire de la Législature.

Québec, 9 novembre 1893

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, prononcé du trône à l'ouverture de la session,

Le discours étant lu par le greffier,

L'honorable M. Sharples, appuyé par l'honorable M. Larue, propose qu'il soit

Résolu,—Qu'une humble adiesse soit piésentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur pour le remercier du gracieux discours dans lequel il nous déclare que c'est avec bonheur qu'il nous souhaite la bienvenue au siège du gouvernement, nous voit réunis pour commencer les travaux de la troisième session de la présente Législature et nous remercie de notre empressement à lui appoiter le concours de nos lumières et de notre expérience, et dans lequel il nous dit que depuis la dernière session de la Législature, Son Excellence le comte de Derby, gouverneur général du Canada, a vu finir son terme d'office et s'est éloigné de notre pays, après avoir donné, dans plus d'une circonstance difficile, la preuve de la sympathie qu'il portait aux Canadiens et de son zèle éclairé pour la gloire et les intérêts noblement entendus de Sa Majesté et de l'Empire, et pour assurer à Son Honneur

- 1 Que nous sommes heureux de voir que Son Excellence le comte d'Aberdeen, que Notre Gracieuse Souveraine a envoyé au Canada pour lui succéder, a déjà su conquérii l'estime et l'affection de toutes les classes de notre population, et de constatei avec Son Honneur que sa nomination au poste élevé qu'il occupe est la continuation de cette heureuse politique coloniale, qui a valu au Canada l'avantage d'être gouverné par des hommes choisis entre les plus illusties de l'Angleterre, dont les noms sont restés justement populaires parmi nous
- 2 Que nous appienons avec intérêt qu'un rappoit de la commission chargée de la piéparation, de l'envoi et du classement des articles destinés à l'exposition universelle de Chicago nous sera soumis, et que nous aurons la satisfaction de constater que la province de Québec s'est fait remarquer tiès avantageusement dans ce concours ouveit à toutes les nations du monde spécialement par son exposition scolaire, son exposition forestière et minière, et les produits de ses 'industries agricoles, et que, parmi ces derniers, le fromage a obtenu la plus haute distinction
- 3 Que nous apprenons avec satisfaction que nous serons encore appelés pendant cette session à aider le gouvernement dans l'œuvre de l'amélioration et du perfectionnement de notre agriculture, qui est la base même de notre prospérité nationale, que le nombre des syndicats de l'industrie laitière a doublé depuis l'an dernier, que l'école centrale, établie à Saint-Hyacinthe pour développer cette industrie, a reçu plus de deux cents élèves, que dans toute la province les cercles agricoles ont surgi comme par enchantement, et, qu'en un mot, l'agriculture a fait des progrès considérables, mais que, si satisfaisants que soient les résultats obtenus, comme il y a encore lieu à améliorer et à perfectionner, les efforts du gouvernement sont particulièrement tournés de ce côté
- 4. Que nous sommes heureux d'apprendre que la législation adoptée à la dernière session, concernant les compagnies de chemin de fer, a eu l'effet désiré, qu'elle a conservé aux compagnies sérieuses et de bonne foi tous les droits et pilvilèges qui leui avaient été conférés, qu'elle a opéié l'élimination des compagnies incapables de mener à bonne fin les entieprises dont elles s'étaient chaigées et a débarrassé la Province d'obligations éventuelles qui nuisaient à son ciédit, et que nous reconnaissons que, grâce à libéralité de la Législature, la Province s'est créé un réseau de voies ferrées amplement suffisant pour les besoins actuels de la colonisation et de l'immigration, et que nous donnons à Son Honneur l'assurance que notre sollicitude et nos effoits se porteront vers le développement des régions fertiles que les chemins de fer ont ouvertes aux diverses industries.
- 5. Que nous apprenons avec intérêt que les anciens propriétaires de l'asile de Beaupoit ont vendu cet établissement à une communauté religieuse appelée les Sœurs de la Charité, que le gouvernement a fait un

contrat avec cette communauté pour l'entretien des aliénés, et que ces deux contrats nous seront soumis

- 6. Que nous apprenons avec plaisir de Son Honneur que les prévisions budgétaires de son gouvernement pour l'exercice 1892-93 se sont réalisées, que grâce au soin apporte à la perception du revenu et à l'économie pratiquée dans toutes les branches du service public, les recettes ordinaires, y compris le produit des taxes imposées l'an dernier, ont excédé les dépenses ordinaires proprement dites, et que cet excédant, relativement considérable, a servi à solder des dépenses extraordinaires et à diminuer la dette flottante, de sorte que le rétablissement de l'équilibre dans le budget ordinaire est pratiquement accompli.
- 7 Que nous partageons avec Son Honneur l'espoir que non seulement les impôts ne seront plus augmentés, mais qu'ils seront même diminués graduellement dans un avenn rapproché et que cette perspective encouragera le peuple de la province à exécuter fidèlement les lois édictées pour faire face aux exigences de la situation financière
- 8 Que nous apprenons avec intérêt que nous aurons à étudier de nouveau le système de taxation qui a été adopté en 1892, afin de voir quelles modifications ils convient d'y apporter, et espéions avec Son Honneur que l'expérience acquise par le fonctionnement de ce système et les observations faites par tous ceux qui se sont occupés de cette importante question, nous aideront sans doute à trouver une solution satisfaisante
- 9 Que nous apprenons encoie avec intérêt de Son Honneur que son gouvernement, eu égard à la crise intense qui s'est fait sentir sur le marché monétaire, a dû se bornei à des arrangements temporaires pour solder l'emprunt de vingt millions de francs contracté en 1891, et remplir les autres engagements de la Province, que ces arrangements nous seront soumis, et que, bien qu'il y ait lieu d'espérer que les effets de cette crise cesseront bientôt, son gouvernement nous soumettra des projets de loi qui lui permettront d'utiliser certaines ressources dans le cas où cela serait plus avantageux
- 10 Que Son Honneur peut avoir confiance que nous examinerons sérieusement la situation financière, que nous sommes convaincus de la nécessité de piatiquer la plus stricte économie, de ne plus ajouter aux engagements de la Province, et de les diminuer chaque fois que l'occasion s'en présentera, que nous comprenons que cette politique s'impose, et que sans elle nous ne réussirons pas à inspirer en notre crédit toute la confiance que doivent commander les vastes ressources de notre territoire et l'industrie de notre population.
- 11 Que nous apprenons avec satisfaction de Son Honneur que nous serons appeles à légiférer de nouveau sur le débit des liqueurs enivrantes, vu que cette question ne laisse pas de préoccuper vivement l'opinion

publique, et qu'il peut rester convaincu qu'à cause des maux dus à l'intempérance, nous ne refuserons pas de faire la législation que réclame l'intérêt de la société

- 12. Que nous apprenous avec satisfaction que la refonte des lois sur la procédure civile a fait des progrès satisfaisants, qu'une partie de ce travail nous sera soumise pendant cette session et que le reste seia complété pour la prochaine session
- 18 Que nous apprenous avec intérêt que nous allons être invités à reprendre l'étude du piojet de loi si impoliant qui nous a été soumis à la fin de la dernière session au sujet de la réorganisation des tribunaux judiciaires.
- 14 Que nous apprenons avec satisfaction de Son Honneui que son gouveinement se propose de faiie une refonte de l'acte des manufactures qui est en vigueur depuis quelques années et qui a déjà été amendé plusieuis fois, et qu'il a l'intention d'y ajouter de nouvelles dispositions pour mieux protéger les mœurs, la santé et la vie des ouvriers employés dans les fabriques
- 15 Que nous unissons notre prière à celle que fait Son Honneur, en nous laissant à nos importants travaux, que Dieu nous éclaire et nous dirige, et que nous le remercions de la confiance qu'il expirme que notre loyauté et notre dévouement à la chose publique nous permettront de remplir nos devoirs avec zèle, et nous empêcheront de dépenser, dans les luttes stériles, un temps et des efforts que nous devois à la patrie

Et le premiei pai agraphe étant lu de nouveau, l'honorable M Sharples, appuyé par l'honorable M Larue, propose qu'il soit adopté

Et la question de concours étant posée, elle est résolue dans l'affirmative

Les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e et 15e paragraphes étant lus de nouveau, et la question de concours étant posée pour chacun d'eux, elle est résolue dans l'affirmative.

Et la question de concouis étant posée pour l'adoption des dites résolutions, comme un tout,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Sui motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné Que les honorables Messieurs Sharples, Larue et le moteur soient nommés pour former un comité chargé de préparer une adiesse basée sur les dites résolutions.

La Chambre s'ajourne à loisir

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et L'honorable M *Chapais*, du dit comité, fait rapport d'une adresse préparée par le dit comité comme suit ·

A Son Honneur l'honorable Joseph-Adolphe Chapleau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Qu'IL PLAISE A VOTRE HONNEUR,

Nous, les loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil législatif de la province de Québec, assemblés en législature provinciale, remercions respectueusement Votre Honneur de son gracieux discours dans lequel il nous déclare que c'est avec bonheur qu'il nous souhaite la bienvenue au siège du gouvernement, nous voit iéunis pour commencer les travaux de la troisième session de la piésente Législature et nous remercie de notre empressement à lui appoiter le concours de nos lumières et de notre expérience, et dans lequel il nous dit que depuis la dernière session de la Législature, Son Excellence le comte de Derby, gouverneur général du Canada, a vu finii son terme d'office et s'est éloigné de notre pays, après avoir donné, dans plus d'une circonstance difficile, la preuve de la sympathie qu'il portait aux Canadiens et de son zèle éclairé pour la gloire et les intérêts noblement entendus de Sa Majesté et de l'Empire

Nous sommes heuieux de voir que Son Excellence le comte d'Aberdeen, que Notre Gracieuse Souveraine a envoyé au Canada pour lui succéder, a déjà su conquérir l'estime et l'affection de toutes les classes de notre population, et de constater avec Votre Honneur que sa nomination au poste élévé qu'il occupe est la continuation de cette heuieuse politique coloniale, qui a valu au Canada l'avantage d'être gouverné par des hommes choisis entre les plus illusties de l'Angleterre, dont les noms sont restés justement populaires parmi nous

Nous apprenons avec intérêt qu'un import de la commission chargée de la préparation, de l'envoi et du classement des articles destinés à l'exposition universelle de Chicago nous sera soumis, et que nous auions la satisfaction de constater que la province de Québec s'est fait iemaiquer très avantageusement dans ce concours ouvert à toutes les nations du monde, spécialement par son exposition scolaire, son exposition forestière et minière, et les produits de ses industries agricoles, et que, parmi ces derniers, le fromage a obtenu la plus haute distinction

Nous apprenons avec satisfaction que nous serons encoie appelés pendant cette sessiou à aider le gouvernement dans l'œuvie de l'amélioration et du perfectionnement de notie agriculture, qui est la base même de notre prospérité nationale, que le nombre des syndicats de l'industrie laitière a doublé depuis l'an dernier, que l'école centrale, établie à Saint-Hyacinthe pour développer cette industrie, a reçu plus de deux cents

élèves, que dans toute la province les cercles agricoles ont surgi comme pai enchantement, et, qu'en un mot, l'agriculture a fait des progrès considérables, mais que, si satisfaisants que soient les résultants obtenus, comme il y a encoie lieu à amélioier et à perfectionner, les efforts du gouvernement sont particulièrement tournés de ce côté

Nous sommes heureux d'apprendie que la législation adoptée à la dernière session, concernant les compagnies de chemin de fer, a eu l'effet désiré, qu'elle a conservé aux compagnies sérieuses et de bonne foi tous les droits et privilèges qui leur avaient été conférés; qu'elle a opéré l'élimination des compagnies incapables de mener à bonne fin les entreprises dont elles s'étaient chargées et a débairassé la Province d'obligations éventuelles qui nuisaient à son crédit, et nous reconnaissons que, grâce à la libéralité de la Législature, la Province s'est créé un réseau de voies feirées amplement suffisant pour les besoins actuels de la colonisation et de l'immigration, et nous donnons à Votre Honneur l'assurance que notre sollicitude et nos efforts se porteront vers le développement des régions fertiles que les chem.ns de fer ont ouvertes aux diverses industries

Nous appienons avec intérêt que les anciens propriétaires de l'asile de Beauport ont vendu cet établissement à une communauté religieuse appelée les Sœurs de la Charité, que le gouvernement a fait un contrat avec cette communauté pour l'entretien des aliénés, et que ces deux contiats nous seiont soumis

Nous apprenons avec plaisir de Votre Honneur que les prévisions budgétaires de son gouvernement poui l'exercice 1892-93 se sont réalisées, que grâce au soin apporté à la perception du revenu et à l'économie pratiquée dans toutes les branches du service public, les recettes ôrdinaires, y compris le produit des taxes imposées l'an dernier, ont excédé les dépenses ordinaires proprement dites, et que cet excédant, relativement considérable, a servi à solder des dépenses extraordinaires et à diminuer la dette flottante, de sorte que le rétablissement de l'équilibre dans le budget ordinaire est pratiquement accompli

Nous partageons avec Votre Honneur l'espoir que non seulement les impôts ne seront plus augmentés, mais qu'ils seront même diminués graduellement dans un avenir rapproché et que cette perspective encouragera le peuple de la province à exécuter fidèlement les lois édictées pour faire face aux exigences de la situation financière

Nous apprenons avec intérêt que nous auions à étudier de nouveau le système de taxation qui a été adopté en 1892, afin de voir quelles modifications il convient d'y apporter, et espérons avec Votre Honneur que l'expérience acquise par le fonctionnement de ce système et les observations faites par tous ceux qui se sont occupés de cette importante question, nous aideront sans doute à trouver une solution satisfaisante.

Nous apprenons encore avec intérêt de Votie Honneur que son gouvernement, eu égard à la crise intense qui s'est fait sentir sur le marché monétaire, a dû se bornei à des ariangements temporaires pour solder l'emprunt de vingt milliens de francs contracté en 1891, et remplir les autres engagements de la Province, que ces airangements nous seront soumis, et que, bien qu'il y ait lieu d'espérer que les effets de cette crise cesseront bientôt, son gouvernement nous soumettra des projets de loi qui lui permettront d'utilisei certaines ressources dans le cas où cela serait plus avantageux

Votre Honneur peut avoir confiance que nous examinerons sérieusement la situation financière, que nous sommes convaincus de la nécessité de pratiquer la plus stricte économie, de ne plus ajouter aux engagements de la Piovince, et de les diminuer chaque fois que l'occasion s'en présentera, que nous comprenons que cette politique s'impose, et que sans elle nous ne réussirons pas à inspirer en notie ciédit toute la confiance que doivent commander les vastes ressources de notie territoire et l'industrie de notie population

Nous apprenons avec satisfaction de Votre Honneui que nous serons appelés à légiférer de nouveau sur le débit des liqueuis enivrantes, vu que cette question ne laisse pas de préoccuper vivement l'opinion publique, et il peut rester convaincu qu'à cause des maux dus à l'intempérance, nous ne refuserons pas de faire la législation que réclame l'intérêt de la société

Nous apprenons avec satisfaction que la refonte des lois sur la procédure civile a fait des progiès satisfaisants, qu'une partie de ce travail nous sera soumise pendant cette session et que le reste sera complété pour la prochaine session

Nous apprenons avec intérêt que nous allons être invités à reprendre l'édude du projet de loi si important qui nous a été soumis à la fin de la dernière session au sujet de la réorganisation des tribunaux judiciaires

Nous apprenons avec satisfaction de Votre Honneur que son gouvernement se propose de faire une refonte de l'acte des manufactures qui est en vigueur depuis quelques années et qui a déjà été amendé plusieurs fois, et qu'il a l'intention d'y ajouter de nouvelles dispositions pour mieux protéger les mœurs, la santé et la vie des ouvriers employés dans les fabriques

Nous unisons notre prière à celle que fait Votre Honneui, en nous laissant à nos importants travaux, que Dieu nous éclaire et nous dirige, et nous le remercions de la confiance qu'il expiime que notie loyauté et notre dévouement à la chose publique nous permettiont de remplir nos devoirs avec zèle, et nous empêcheront de dépensei, dans les luttes stériles un temps et des effort que nous devoirs à la patrie.

Laquelle est lue par le greffier et adoptée.

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit signée par l'honorable Orateur de cette Chambre

Sui motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que la dite adiesse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur pai l'honorable Orateur

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mercredi, le 15 du courant, à 4 heures P M

Alors, sur motion de l'honorable M Chapais, la Chambre s'ajourne à mercredi, le 15 du courant, à 4 heures P M

MERCREDI, 15 NOVEMBRE 1893

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur

Les honorables messieurs

| Arcnambeault, | |
|------------------|--|
| Audet, | |
| Boucherville, de | |
| Chapais, | |
| Cormier, | |
| Dorion, | |
| Garneau, | |
| Gilman, | |
| Larue, | |
| Laviolette, | |

Marsil,
Méthot,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D &
Ross, J J
Starnes,
Sylvestre,
Tourville,
Wood

Prière

Les requêtes survantes sont présentées séparément et déposées sur la table

Par l'honorable M de Boucherville, de l'association d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de Montréal, Saint-Hyacinthe et Sherbrooke

Par l'honorable M. Méthot, de William Mitchell et autres;

Par l'honorable M Laviolette, de J Y Gilmour et autres,

De la cité de Montréal,

D'Alphonse David et autres,

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu de la cité de Montréal

Par l'honorable M Audet, du rév L-Z. Lambert

Par l'honorable M Tourville, de Ernest Lavigne et autres,

Du mane et des conseillers de la ville de Saint-Henri

Par l'honorable M Prévost, de la ville de Saint-Jérôme.

Par l'honorable M Sturnes, de Eliza A Reid et autres;

De Calixte Valin et autres

Par l'honorable M Wood, du Lord Evêque de Montréal et autres

Par l'honorable M Archambeault, de l'honorable L Tourville et autres ;

Du rév A L Sentenne et autres

Par l'honorable M Gilman, de la municipalité de Lauzon.

Par l'honorable M. Chapais, de Didier Garneau,

De la cité de Québec;

De l'Union Saint-Joseph de Saint-Jean-Baptiste de Québec,

De l'Union Saint-Joseph de Lachine,

Des Sœurs Mananites de Sainte-Croix,

De Joseph Léveillé et autres,

De J. X. Pauzé,

Du Conseil de la ville de Chicoutimi.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues

De la municipalité de Saint-Louis du Mile-End, demandant un acte d'incorporation comme ville, sous le nom de "Cleimont",

De "The Montreal Sticet Railway Company", demandant des amendements à sa charte;

De "The Church Home", Montréal, demandant la continuation de sa subvention;

De la corporation de la ville de Salaberry de Valleyfield, demandant un acte pour refondre sa charte,

De la corporation du village de la Côte Saint-Paul, demandant la passation d'un acte érigeant le dit village en ville,

De Jacques Grenier et autres, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de "La Compagnie d'Assurance des Marchands contre le Feu, "

De Siméon Coskey et autres, demandant des amendements à l'acte d'incorporation de la "Congrégation Saint-Michel de Sorel";

De "The Montmorency Electric Power Company," demandant des amendements à sa charte,

Des Dames Religieuses de Saint-Ephrem de Tring, comté de Beauce, demandant une charte sous le nom de "L'Institut des Sœurs Servantes du Sacié-Cœur de Marie",

De Thomas McDonald et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "The Thomas McDonald Manufacturing Company",

De Dame Albina Pominville et autres, demandant la passation d'un acte pour les autoriser à vendre certains immeubles,

De Eugène Archambeault et autres, demandant l'incorporation de l'Ecole Polytechnique ",

Du maire et des conseillers de la ville de Lévis, demandant des amendements à la charte de la ville de Lévis.

De Dame Elise Gosselin et autres, demandant à être incorporées sous le nom de "Les Révérendes Mères religieuses Ursulines de Roberval,"

De Dame Hélène Létourneau et autres, demandant à être incorporées sous le nom de "Les Révérendes Mères religieuses Ursulines de Stanstead"

La pétition de l'Union des commis-marchands de la cité de Montréal, demandant la passation d'un acte pour amender et refondre leur charte, étant lue,

L'Orateur la déclare irrégulière, attendu qu'elle ne porte pas le sceau de la Corporation, tel que requis par l'article 39.

La requête de certains propriétaires fonciers de la cité et du district de Montréal étant lue,

L'Orateur déclare qu'elle est irrégulière et ne peut être reçue, vu qu'elle ne contient pas de prière

La requête de Marie Anne Claire Symes de Bassano, demandant des amendements à l'acte 44-45 Vict, ch 86, étant lue,

L'Orateur déclare qu'elle est ırrégulière et ne peut être reçue, vû qu'elle n'est pas signée par la requérante.

La requête de la compagnie d'assurance mutuelle de Montréal, étant lue,

L'Orateur décide que ce n'est pas une requête

Sur motion de l'honorable M Laviolette, il est

Ordonné que les requêtes de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la cité de Montréal, et de certains propriétaires fonciers de la cité et du district de Montréal, soient soumises au comité des Ordres permanents et Bills privés pour faire rapport sur les irrégularités des dites requêtes

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que la requête de l'Union des commis-marchands de la cité de Montréal, demandant la passation d'un acte pour amendei et refondre leur charte, soit soumise au comité des Ordies permanents et Bills privés.

Sur motion de l'honorable D A Ross, il est

Ordonné que la requête de Marie Anne Claire Symes de Bessano, demandant des amendements à l'acte 44-45 Victoria, ch 86, soit soumise au comité des Ordres permanents et Bills privés

Sur motion de l'honorable M. Chapais, secondé par l'honorable M Wood, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent des chemins de fer avec pouvoir de s'enquéilr et faire rapport de tous bills ou matières ayant trait à l'incorporation des compagnies de chemin de fer et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des honorables messieurs Chapais, de Boucherville, Dorion, Garneau, Gilman, Larue, Prévost, Tourville et Wood

Sur motion de l'honorable M $\it Chapais, secondé par l'honorable M<math display="inline">\it Wood, il$ est

Ordonné qu'il soit nommé un comité des Ordres permanents et Bills

privés, avec pouvoir de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, et faire rapport de temps à autre de ses observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des honorables messieurs Archambeault, Bryson, Chapais, de Boucherville, Dorion, Gilman, Larue, Laviolette, Méthol, Prévost, Tourville et Ward

Sur motion de l'honorable M Chapais, secondé par l'honorable M Wood, il est,

Ordonné qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir et faire rapport au Conseil législatif de la nature des actes ayant trait à l'incorporation des compagnies privées qui, d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, tombent dans les attributions de la législature de la province de Québec, et que le dit comité soit composé des honorables messieurs Archambeault, Audet, de Boucherville, Pelletier, Gilman, Larue et Prévost

Sur motion de l'honorable M Chapais, secondé par l'honorable M. Wood, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité pour surveiller les impressions du Conseil législatif durant la présente session et que ce comité soit composé des houorables messieurs Audet, Bryson, Cormier, Laviolette, Sharples, Ross, J. J., Gilman, Tourville et Wood

Sur motion de l'honoroble M Chapais, secondé par l'honorable M Wood, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent avec instructions de s'enquérir de tout ce qui concerne la Chambre de lecture et la publication des débats du Conseil législatif et de faire rapport de temps en temps à cette Chambre, et que ce comité soit composé des honorables messieurs de Boucherville, Pelletier, Dorion, Marsil, Sharples, Ross, J. J., Starnes, Sylvestre et Ward.

Sur motion de l'honorable M $\mathit{Chapais},$ secondé par l'honorable M. $\mathit{Wood},$ il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité pour examiner les comptes contingents du Conseil législatif pour la présente session, et faire rapport sur iceux, et que ce comité soit composé des honorables messieurs Audet, Bryson, Chapais, Garneau, Laviolette, Marsil, Méthot, Sharples, Ross, D A, Wood et Staines

Sur motion de l'honorable M ${\it Chapais}$ secondé par l'honorable M ${\it Wood},$ il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité spécial pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont conceinés, et pour agn au nom du Conseil législatif comme membres du comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque,

et que ce comité soit composé des honorables messieurs Archambeault, Chapais, Cormier, de Boucherville, Méthot, Pelletier, Ross, D. A, Starnes, et Sylvestre

Sur motion de l'honorable M $\it Chapais, secondé par l'honorable M<math display="inline">\it Wood, 1l$ est

Ordonné que la dite résolution soit communiquée à l'Assemblée législative

Alois, sur motion de l'honoiable M. Chapais, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M

JEUDI, 16 NOVEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

| Archambeault, |
|------------------|
| Audet, |
| Boucherville, de |
| Bryson, |
| Chapais, |
| Cormier, |
| Garneau, |
| Larue, |
| Laviolette, |
| Marsil, |

Méthot,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D A.,
Ross, J J,
Starnes,
Sylvestre,
Ward,
Wood.

PRIÈRE.

Les requêtes survantes sont présentées séparément et déposées sur la table

Par l'honorable M Bryson, de la ville de Buckingham,

De John Bryson,

De Adolphe Bésigneul

Par l'honorable M Laviolette, de J. L David

Par l'honorable M Méthot, du maire de Trois-Rivières,

De Thomas-T Nesbitt;

De J-H. Chalifoux.

De certains contribuables des municipalités de Saint-André d'Acton, de Durham Sud et de Ely Nord,

De J.-B. Dufault et autres.

Par l'honorable M Chapais, de L-G. Glass

Par l'honorable M $\it Pr\'evost$, de la fabrique de la paroisse de Sainte-Scholastique

Par l'honorable M Wood, de J C Pettes et autres

De la "Quebec Montmorency & Charlevoix Railway Company."

Par l'honorable M Archambeautt, de Camille Piché

Par l'honorable M. Ward, de Andrew Allan et autres

L'honorable *Orateur* fait rapport qu'il s'est rendu auprès de Son Honneur le Lieutenant-Gouveineur, avec l'adiesse de cette Chambre en réponse au discours de Son Honneur, prononcé du Trône, et qu'il a plu à Son Honneur de faire la réponse suivante

Honorables Messieurs du Conseil législatif;

Je reçois avec une grande satisfaction l'adresse que vous avez votée en reponse au discours du Trône, et je vous remercie de l'expression de votre loyauté envers Sa Majesté et de l'essurance de votre dévouement aux intérêts de la province

J.-A CHAPLEAU,

Lieutenant-gouverneur.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 16 novembre 1893

L'honorable *Orateur* met devant la Chambie un état détaillé des dépenses du Conseil législatif soumis par le greffier

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que l'état détaillé soumis par le gieffier de cette Chambre soit renvoyé au comité des contingents

L'honorable M Starnes, du comité de la chambre de lecture, présente son premier rapport,

Ordonné qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffiei comme suit

CONSEIL LÉGISLATIF

Comité de la Chambre de Lecture.

Ce 16 novembre 1893.

Le comité nommé pour s'enquérir de tout ce qui concerne la chambre de lecture et la publication des débats du Conseil législatif, à l'honneur de piésenter son premier rapport

Votre comité a nommé l'honorable M Starnes, président.

Le quorum de ce comité est fixé à trois de ses membres.

Votre comité recommande que la publication des débats du Conseil législatif soit confiée à M. Rouleau, aux mêmes conditions que l'an dernier savoir \$80000, M. Rouleau s'engage à livier au Conseil législatif cent dix copies reliées de son hansard, et trois copies en fascicules à chacun des honorables membres du Conseil législatif durant la session

Le tout respectueusement soumis,

HY STARNES,

Président.

Sur motion de l'honorable M Starnes, il est Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M Bryson, du comité des contingents, présente son pre mier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit

CONSEIL LEGISLATIF.

Comité des Contingents.

Ce 16 novembre 1893.

Le comité des Contingents nommé pour faire l'examen des comptes de cette honorable Chambre pendant la présente session, a l'honneur de présenter son premier rapport L'honorable M. Bryson a été nommé président de ce comité

Le quorum du comité est fixé à trois de ses membres

Votre comité a nommé un sous-comité composé des honorables MM Bryson, Méthot et Laviolette, pour examiner les comptes du greffier de cette Chambre

Afin de mettre le greffier en état de payer une partie de l'indemnité des membres de cette honorable Chambre, pour la présente session, votre comité recommande qu'il soit demandé, à qui de dioit, une somme de dix mille piastres (\$10,000)

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE BRYSON, JR,

Président.

Sur motion de l'honorable M Bryson, il est Ordonné que le rapport soit adopté

L'honorable M. Bryson propose,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenantgouverneur, priant Son Honneur de bien vouloir émettre son warrant en taveur du greffier de cette Chambre pour la somme de dix mille prastres (\$10,000), afin de mettre cet officier en état de payer une partie de l'indemnité des membres de cette Chambre

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative

Ordonné que l'honorable Orateur se rende auprès de Son Honneur le lieutenant-gouvernenr avec la dite adresse

L'honorable M de Boucherville, du comité de législation, présente son premier rapport

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit

CONSEIL LEGISLATIF.

COMITÉ DE LÉGISLATION

Québec, 16 novembre 1893

Le comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport au Conseil législatif de la nature des actes ayant trait à l'incorporation des compagnies privées qui, d'après l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, tombent dans les attributions de la législature de la province de Quebec a l'honneur de présenter son premier rapport

L'honorable M de Boucher ville a été nommé président de ce comité

Le tout respectueusement soumis

C-B. DeBoucherville

Président

Sui motion de l'honorable M de Boucherville, il est Ordonné que le dit rapport soit adopté

L'honorable M Archambeault, du comité des Bills privés, présente son premier rapport

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit

CONSEIL LEGISLATIF

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 16 novembre 1893

Le comité des Oidres permanents et Bills privés à l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport

L'honorable M Archambeault a été nommé président de ce comité

Votre comité recommande que son quorum soit iéduit à cinq de ses membres

Votre comité, apiès avoir examiné la requête de Maile-Anne Claire Symes de Bessano, demandant des amendements à l'acte 41-46 Vict ch 86, à lui référée par cette honorable Chambre, recommande que la dite requête soit reçue, vu que l'infégularité mentionnée a été corrigée

Et votre comité, après avoir examiné les requêtes survantes, a trouvé que les avis requis avaient été régulièrement donnés dans chaque cas

De la corporation de la ville de Salaberry de Valleyfield, demandant un acte pour refondre sa charte,

De la corporation du village de la Côte Saint-Paul, [demandant la passation d'un acte érigeant le dit village en ville,

De la "Montmorency Electric Power Company", demandant des amendements à sa charte,

De Dame Elise Gosselin et autres, demandant leur incorporation sous le nom de "Les révérendes mères religieuses Ursulines de Robeival",

De Dame Hélène Létourneau et autres, demandant leur incorporation sous le nom de "Les iévérendes mères religieuses Ursulines de Stanstead";

De Thomas McDonald et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "The Thomas McDonald Manufacturing Company"

Et votre comité recommande que les mots "quatre semaines" soient substitués aux mots "un mois" dans le dernier paragraphe de la règle 53 de cette Chambre

Le tout respectueusement soumis.

HORACE ARCHAMREAULT,

Piésident

Sui motion de l'honorable M. Archambeault, il est Ordonné que le dit import soit adopté, excepté le dernier paragraphe relatif à la règle 53 de cette Chambre

La pétition suivante est lue et reçue

De Marie Anne Claire Symes de Bessano, demandant des amendements à l'acte 44 45 Vict, ch 86

L'honorable M Wood, piésente un Bill (C) intitulé "Acte pour amender la charte de la Compagnie de pouvoir électrique de Montmorency

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sui motion de l'honorable M Wood, il est

Ordonné que le dit Biil soit mis sur l'oidre du jour pour deuxième lecture demain

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hur, elle soit ajournée à demain, à 11 heures a m

Alors, sur motion de l'honorable M Chapais, la Chambie s'ajouine à demain, à 11 heures a m

VENDREDI, 17 NOVEMBRE 1893

Séance de 11 heures A. M.

Les honorables Conseillers législatifs presents, sont.

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Gilman,
Larue,
Laviolette,

Marsil.
Méthot,
Pelletier,
Piévost,
Ross, D A,
Ross, J J,
Starnes,
Sylvestre,
Ward,
Wood

PRIÈRE ·

La requête survante est présentée et déposée sur la table.

Par l'honorable M. Laviolette, de Frédéric Pratt et autres

Conformément à l'ordie du jour, les requêtes suivantes sont lues et reçues

De l'Association d'Assurance Mutuelle des Fabriques des Diocèses de Montréal, Saint-Hyacinthe et Sherbrooke, demandant de nouveaux pouvoirs et le changement de son nom en celui de 'l'Association d'Assurance Mutuelle des Fabriques des Diocèses de la Province Ecclésiastique de Montréal",

De William Mitchell et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "The Drummondville Hydraulic and Manufacturing Company",

De J Y Gilmour et autres, demandant un acte pour amender la chaite de la cité de Montréal, relativement à la rue Bleury,

De la cité de Montiéal, demandant des amendements à sa chaite

D'Alphonse David et autres, de la cité de Montréal, demandant la natification du partage des immeubles possédés par Ferd David, Michel Laurent et autres,

Du rév L Z Lambert, demandant la passation d'un acte pour incorporer le collège de Saint-François de la Beauce,

Du Jardin Zoologique de Montréal, demandant un acte lui accordant certains pouvoirs ,

De la ville de Saint-Henri, demandant des amendements à sa charte,

De la corporation de Saint-Jérôme, demandant à être incorporée en ville,

De Calixte Valin et autres, demandant un acte pour incorporer l'Union des Briquetiers de Montréal

De Richard Archibald Jones et autres, demandant leur incorporation sous le nom de "The Robert Jones Memorial Convalescent Hospital",

Du rév A L Sentenne et autres, demandant la passation d'un acte relatif aux biens de feu F. X Beaudry,

De la corporation du village de Lauzon, demandant une extension de pouvoirs,

De la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte,

De Joseph Léveillé et autres, demandant un acte ratifiant certaines ventes d'immeubles,

De Joseph Xiste Pauzé, demandant un acte pour autoriser le barreau de la province de Québec à le recevoir au nombre de ses membres

La requête de Didier Gaineau, demandant la permission de pratiquer l'art dentaire dans la province, étant lue,

L'Orateur la déclare irrégulière, vû qu'elle n'est pas signée par le requérant lui-même

La requête de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la cité de Montréal, demandant un Acte pour amender la charte de la dite compagnie, 44-45 Víct, ch 62, étant lue,

L'Orateur déclare que la dite iequête est irrégulière et ne peut être ieçue, attendu qu'elle ne porte pas le sceau de la corporation tel que

reguis par la règle 39 de cette Chambre

La requête des Sœurs Marianites de Sainte-Croix, demandant des amendements à leur acte d'incorporation, étant lue,

L'Orateur décide que la dite requête, ne portant pas de sceau et ne contenant pas de prière, est miégulière et ne peut être reçue

La requête de la ville de Chicoutimi, demandant un acte pour amender et refondre son acte d'incorporation, étant lue,

L'Orateur déclare que, comme la dite requête ne poite pas de sceau et ne contient pas de signatures, elle est irrégulière et ne peut être reçue.

La requête de l'Union Saint-Joseph de Lachine, demandant des amendements à sa charte, étant lue,

L'Orateur déclare que la dite requête ne peut être reçue, vû qu'elle ne porte pas le sceau de la corporation et n'est pas signée

La requête du "Women's Club," de Montréal, demandant la nomination d'une femme au bureau des commissaires d'écoles protestants, et celle de l'Union Saint-Joseph de Siint-Jean-Baptiste de Québec, demandant de plus amples pouvoirs étant lues,

L'Orateur les déclare irrégulières, attendu qu'elles ne portent pas le

sceau des dites corporations

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que les requêtes ci-dessus mentionnées, déclarées irrégulières par l'Orateur, soient soumises au comité des Ordres permanents et Bills pilvés, avec instruction de faire rapport au sujet des dites irrégularités.

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi, 21 courant, à 4 heures P M

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (C) intitulé : "Acte pour aménder la charte de la compagnie de pouvoir électrique de Montmorency.

Sur motion de l'honorable M Wood, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Wood, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

Alors, sur motion de l'honorable M Chapais, la Chambie s'ajourne à mardi, 21 courant, à 4 heures P M

MARDI, 21 NOVEMBRE 1893

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

Arcnambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Larue,
Laviolette,
Marsil,

Méthot, Pelletier, Prévost, Ross, D & Ross J J Sharples, Starnes, Sylvestre, Tourville, Wood

PRIÈRE

La requête survante est présentée et déposée sur la table

Par l'honorable M Sharples, de la compagnie de chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean

Conformément à l'ordre du jour, les requêtes survantes sont lues et reçues:

De l'honorable Louis Tourville et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de la Compagnie du chemin de fer de la rive sud;

De John Bryson, demandant un acte l'autorisant à disposer de certaines propriétés,

De A M L E Bécigneul, demandant un acte autorisant le barreau à l'admettre au nombre de ses membres,

De J L David, demandant un acte à l'effet de valider un certain acte de vente,

De la cité de Tiois-Rivières, damendant des amendements à sa charte,

- De T. T Nesbitt, demandant un acte pour autoriser le collège des médecins et chiruigiens à lui accorder une licence,
- De J H Chalifoux, demandant un acte pour autoriser le collège des médecins et chirurgiens à lui accorder une licence ,
- De L G Glass, demandant un acte autorisant le barreau de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres,

De J C Pettes et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "The Pettes Memorial"

De la compagnie de chemin de fer Québec, Montmorency et Chaile-voix, demandant des amendements à son acte d'incorporation,

De Camille Piché, demandant un acte autorisant le barreau à l'admettre au nombre de ses membres, après examens,

D'Andrew Allan et autres, demandant un acte amendant la charte de la cité de Montréal relativement à l'Avenue des Pins ,

De certains contribuables de St-Nazaire d'Acton, demandant l'érection de St-Nazaire en municipalité locale distincte,

Des contribuables de St-André d'Acton, de Duiham Sud et de Ely Nord, demandant l'érection de la paroisse de Ste-Christine,

De Frédéric Pratt et Marie Albina Thibeault, demandant un acte pour donner les effèts civils à leur mariage

La requête de la fabrique de la paroisse de Ste-Scholastique, demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à accorder un octroi aux Sœurs Marianites de Ste-Croix, étant lue,

L'Orateur la déclare irrégulière, vu qu'elle ne porte pas le Sceau de la corporation, tel que requis par la règle 39

La requête de la corporation de la ville de Buckingham étant lue, L'Orateur la déclare irrégulière, attendu qu'elle ne contient pas de prière

Sur motion de l'honorable M Prévost, il est

Ordonné que la requête de la fabrique de la paroisse de Sainte Scholastique, déclarée irrégulière, soit soumise au comité des Oidres permanents et Bills privés, pour qu'il soit fait rapport au sujet de la dite irrégularité

Sur motion de l'honorable M Bryson, il est

Ordonné que la requête de la ville de Buckingham, aussi déclaiée irrégulière, soit soumise au comité des Ordres permanents et Bills privés, pour qu'il soit fait rapport au sujet de la dite irrégularité

Il est reçu un message de l'Assemblée législative, il est lu dans les termes suivants

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Jeudi, le 16 novembre 1893.

Résolu Qu'un message soit envoyé à l'honorable Conseil législatif, priant Leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre pour former un comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de

la législature et informant Leuis Honneuis que les membres du comité permanent des impressions, savoir Les honorables MM Taillon, Nantel et Messieuis Cartier, Cholette, Cooke, Kennedy, McDonald, Gladu, Morin, Stephens et Tessier (Portneuf), seront membres du dit comité conjoint

Ordonné que le gressier porte le dit message au Conseil législatif

Attesté.

L-G DESJARDINS,

G A L

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Résolu Que le comité nommé pour surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session, et composé des honorables messieurs Audet, Bryson, Cormier, Laviolette, Sharples, Ross J. J., Gilman, Tourville et Wood soit un comité pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité conjoint des deux chambres sur les impressions, tel que demandé par l'Assemblée législative dans son message à ce sujet

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est .

Ordonné que la dite résolution soit communiquée à l'Assemblée législative

Un autre message est reçu de l'Assemblée législative Il est lu comm suit

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Jeudi, le 16 novembre 1893

Résolu Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif, informant Leurs Honneurs qu'un comité spécial composé des honorables MM Casgrain, Pelletiei et Maichand et de MM King, Lacouture, Normand, Tétreau, Villeneuve, Simpson, Tessier (Rimouski), Turgeon, Bourbonnais, Duplessis et Stephens, a été nommé pour aidei l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque de la législature en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membre du comité conjoint des deux Chambres au sujet de la bibliothèque

Ordonné que le greffier poite ce message au Conseil législatif.

Attesté,

L-G DESJARDINS,

GAL

L'honorable M Prévost présente un Bill (E) intitulé "Acte pour amender l'article 2098 du code civil du Bas-Canada,"

Le dit Bill est lu pour la première fois,

Sni motion de l'honorable M Prévost, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordie du jour pour deuxième lecture lundi piochain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 19) intitulé "Loi amendant la loi relative au département du secrétaire de la province," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre. Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi prochain

Sur motion de l'honorable M Chapais, secondé par l'honorable M.

Wood, il est

Ordonné, qu'un comité spécial composé des honorables messieurs de La Bruère, de Boucherville, Starnes, Archambeault, du moteur et du secondeur, soit nommé pour considérei, reviser, altérer et amender les règles, ordres et formes de procédure du Conseil législatif de la province de Québec

Alors sur motion de l'honorable M. Chapais, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P M.

MERCREDI, 22 NOVEMBRE 1893

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont:

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur.

Les honorables messieurs

| Audet, | $M\'ethot,$ |
|-------------------|-----------------|
| Boucher ville, de | Pelletier, |
| Bryson, | Ross, D A., |
| Chapais, | Ross, J J , |
| Cormier, | Sharples, |
| Garneau, | Starnes, |
| Larue, | Sylvestre. |

Prière:

L'honorable M Chapais, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son deuxième rappoit.

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 22 novembre 1893.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés à l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été régulièrement donnés dans chaque cas

De J. L. David, demandant un acte pour valider un certain acte de vente ;

De T T. Nesbitt, demandant un acte autorisant le collège des médecins et chirurgiens à lui accorder une licence,

De la compagnie de chemin de fer "Québec, Montmorency et Charlevoix", demandant des amendements à son acte d'incorporation;

De Frédéric Pratt et Marie Albina Thibeault, demandant un acte donnant les effets civils à leur mariage,

De l'honorable Louis Tourville et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "la Compagnie du chemin de fer de la rive sud,"

De A M L E Bécigneul, demandant un acte pour autoriser le barreau à l'admettre au nombre de ses membres ;

De la cité de Trois-Rivières, demandant des amendements à sa charte,

Du rév. A. L. Sentenne et autres, demandant un acte relatif aux biens de feu F. X. Beaudry,

De R A A Jones et autres, demandant leur incorporation sous le nom de "The Robert Jones Memorial Convalescent Hospital",

De la corporation de Saint-Jéiôme, demandant à être incorpoiée en ville,

De la ville de Saint-Henri, demandant des amendements à sa charte,

De Joseph Léveillé et autres, demandant la ratification de certaines ventes d'immeubles,

De la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte;

D'Alphonse David et autres, demandant la ratification du partage des immeubles possédés par Ferd David, Michel Laurent et autres,

De l'association d'assurance Mutuelle des fabriques des diocèses de Montréal, Saint-Hyacinthe et Sherbiooke, demandant de nouveaux pouvoirs et le changement de son nom en celui de "l'Association d'assurance Mutuelle des fabriques des diocèses de la province ecclésiastique de Montréal",

De la "Montreal Street Railway Company", demandant des amendement à sa charte,

Du Maire et des Conseillers de la ville de Lévis, demandant des amendements à la charte de la ville de Lévis,

De dame Albina Pominville et autres, demandant l'autorisation de vendre certains immeubles

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, à lui soumises par cette Chambre, recommande la suspension de la règle 39 en ce qui concerne les dites requêtes,

De l'Union des Commis-Marchands de la cité de Montréal, demandant un acte pour amender et refondre sa charte,

De la ville de Chicoutimi, demandant un acte pour amender et refondre sa charte,

De l'Union Saint-Joseph de Saint-Jean-Baptiste de Québec, demandant de nouveaux pouvoirs;

Du "Women's Club", Montréal, demandant la nomination d'une femme au bureau des commissaires d'écoles protestants,

De la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la cité de Montiéal, demandant un acte pour amender sa charte, 44-45 Vict. ch. 62;

De la fabrique de la paroisse de Sainte-Scholastique, demandant la passation d'un acte l'autorisant à accorder un octror aux Sœurs Marianites de Sainte-Croix

Et votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, à lui soumises pour la considération de certaines infégularités, est d'avis que les prières contenues dans les dites requêtes sont suffisantes et recommande qu'elles soient reçues.

De l'association immobilière de la cité de Montréal, demandant des amendements à la charte de la dite cité,

De la corporation de la ville de Buckingham, demandant des amendements à sa charte;

Des Sœurs Marianites de Sainte-Croix, demandant des amendements à leur acte d'incorporation.

Et votre comité recommande en outre la suspension de la règle 39, en ce qui concerne la dernière de ces requêtes.

Le tout respectueusement soumis,

HORACE ARCHAMBEAULT,

Président.

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est Ordonné que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est Ordonné que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée a lundi, le 27 courant, à 4 heures P. M

Alois, sur motion de l'honorable M. Chapais, la Chambre s'ajourne à lundi, le 27 courant, à 4 heures P. M

LUNDI, 27 NOVEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont.

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Gilman,
Larue,
Laviolette,

Marsul,
Méthol,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D. A,
Ross, J J,
Sharples,
Sylvestre,
Tourville

Prière:

Les requêtes survantes sont lues et reçues:

De l'Union des Commis-Marchands de la cité de Montréal, demandant un acte pour amender et refondre sa charte,

De l'Union Saint-Joseph de Saint-Jean-Baptiste de Québec, demandant de nouveaux pouvoirs,

Du "Women's Club", Montréal, demandant la nomination d'une femme au bureau des commissaires d'écoles protestants,

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu de la cité de Montréal. demandant un acte pour amender sa charte, 44-45 Vict. ch. 62; De la fabrique de la paroisse de Sainte-Scholastique, demandant la passation d'un acte l'autorisant à accorder un octroi aux Sœurs Marianites de Sainte-Croix,

De l'association immobilière de la cité de Montréal, demandant des amendements à la charte de la dite cité,

De la corporation de la ville de Buckingham, demandant des amendements à sa charte ,

Des Sœurs Marianites de Sainte-Croix, demandant des amendements à leur acte d'incorporation,

De la compagnie de chemin de fer Québec & Lac Saint-Jean, demandant des amendements à sa charte

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 42) intitulé. "Loi concernant l'Association d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de la province ecclésiastique de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 36) intitulé · "Loi constituant en corporation l'établissement connu sous le le nom de "Robert Jones Memorial Convalescent Hospital for Children of parents belonging to the Church of England, in the diocese of Montreal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois Sur motion de l'honorable M Gilman, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 73) intitulé "Loi modifiant la loi 44-45 Victoria, chapitre 44, constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix et ses amendements, et conférant d'autres pouvoirs à la dite compagnie," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Sharples, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sui l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 24) intitulé "Loi modifiant la loi 56 Victoria, chapitre 22, concernant l'entretien des ponts construits en tout ou en partie par le gouvernement," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill. (No 19) intitulé : "Acte amendant la loi relative au département du seciétaire de la province "

Sui motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est.

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour êtie examiné en Comité général, demain

Alors, sur motion de l'honorable M. Chapais, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures p. m

MARDI, 28 NOVEMBRE 1893

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont:

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

| Archambeault, |
|------------------|
| Audet, |
| Boucherville, de |
| Bryson, |
| Chapais, |
| Cormier, |
| Dorion, |
| Garneau, |
| Gilman, |
| Larue, |
| Lavrolette, |
| Mas sil. |

Méthot,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D A,
Ross, J J,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood.

PRIÈRE

La requête survante est présentée et déposée sur la table.

Par l'honorable M. Marsil, des religieuses du Bon Pasteur de Montréal.

L'honorable M Wood, du comité des chemins de fer présente son premier rapport

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit

CONSEIL LEGISLATIF.

BUREAU DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER.

Ce 22 novembre 1893

Le comité permanent des chemins de fer a l'honneur de vous soumettre ce qui suit comme son premier rapport

L'honorable M Wood a été nommé président de ce comité, et votre comité recommande que le quorum soit fixé à trois de ses membres

Le tout respectueusement soumis,

THOS WOOD,

Président

Sur motion de l'honorable M Wood, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (C) intitulé "Loi amendant la charte de la "compagnie de pouvoir électrique de Montmorency," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir

Ordonné que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son troisième rapport

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit

CONSEIL LEGISLATIF

BUREAU DES BILLS PRIVFS.

Ce 28 novembre 1893.

Le Comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous presenter ce qui suit comme son troisième Rapport.

Votre Comité, après avoir examiné les requètes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été régulièrement donnés dans chaque cas:

De la corporation du village de Lauzon, demandant des pouvoirs plus étendus;

De William Mitchell et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "The Drummondville Hydraulic and Manufacturing Company";

Du Jardin Zoologique de Montréal, demandant un acte lui accordant certains pouvoirs,

De L G Glass, demandant un acte pour autoriser le barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres;

De Andrew Allan et autres, demandant des amendements à la charte de la cité de Montreal, relativement à l'avenue des Pins;

De Marie Anne Claire Symes de Bassano, demandant des amendements à l'acte 44-45 Vict, ch 86,

De J. C Pettes et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "The Pettes Memorial";

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu de la cité de Montréal, demandant des amendements à la charte de la dite compagnie, 44-45 Vict, ch 62

Et votre comité, après avoir examiné les deux requêtes suivantes, à lui soumises pour considération de certaines irrégularités, et voyant que les requérants ont produit de nouvelles copies amendées des dites requêtes, recommande que les dites copies soient substituées à ces dernières et qu'elles soient lues et reçues;

De Didier Garneau, demandant qu'il lui soit permis de pratiquer l'art dentaire dans la province de Québec;

De la ville de Chicoutimi, demandant un acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la dite ville.

Le tout respectueusement soumis,

HORACE ARCHAMBEAULT,

Président.

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est Ordonné que le dit rapport soit adopté

Conformément à l'ordre de la Chambre, les requêtes survantes sont alors lues et reçues

De Didier Garneau, demandant qu'il lui soit permis de pratiquer l'ait dentaire dans la province de Québec,

De la ville de Chicoutimi, demandant un Acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la dite ville

L'honorable M Archambeault présente un Bill (F) intitulé "Acte pour amender l'article 5164 des Statuts refondus de la province de Québec"

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Aichambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du joui pour deuxième lecture demain

L'honorable D A Ross, présente un Bill (B) intitulé "Loi amendant la loi 44-45 Victoria, chapitre 86, intitulé. "Acte autorisant la vente de certaines propriétés substituées en vertu du testament de feu George Burns Symes"

Le dit Bill est lu pour la première fois Sui motion de l'honorable D A Ross, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'oidre du jour pour deuxième lecture demain

L'honorable M Laviolette présente un Bill (D) intitulé "Acte pour amonder la charte de la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la cité de Montiéal"

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Laviolette, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 19) intitulé "Acte amendant la loi relative au département du secrétaire de la province,"

La Chambre s'ajourne survant bon plaisir, et se constitue en Comité

général pour exammer le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Sharples, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit reçu

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée ce Bill seia-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordie du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 42) intitulé "Loi concernant l'association d'assurance mutuelle des fabriques des. diocèses de la province ecclésiastique de Montiéal,"

Sur motion de l'honorable M de Boucherville, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M de Boucherville, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bill privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 36) intitulé "Ioi constituant en coipoiation l'établissement connu sous le nom de Robert Jones Memorial Convalescent Hospital for Children of parents belonging to the Church of England in the diocese of Montreal,"

Sur motion de l'honorable M Wood, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bil est, en conséquence, lu pour la deuxième fois Sur motion de l'honorable M Wood, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordies permanents et Bill privés

Lordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 73) intitulé "Loi modifiant la loi 44-45 Victoria, chapitre 44, constituant en corporation la Compagnie de chemin de fei de Québec, Montmorency et Chailevoix et ses amendements, et conférant d'autres pouvoirs à la dite compagnie,"

Sur motion de l'honorable M Sharples, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Sharples, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer

Alors, sur motion de l'honorable M Chapais, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P M

MERCREDI, 29 NOVEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs presents, sont.

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur

Les honorables messieurs

| Archambeault, | Méthot, |
|------------------|-----------------|
| Audet, | "Pelletier" |
| Boucherville, de | $Pr\'evost,$ |
| Bryson, | Ross, D A |
| Chapais, | Ross, J J , |
| Cormier, | Sharples, |
| Dorion, | Starnes, |
| Garneau, | Sylvestre, |
| Gilman, | Tourville, |
| Larue, | Ward, |
| Laviolette, | Wood |
| Marsil, | |
| | |

Prière.

La requête survante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Archambeault, de la cité de Montréal.

L'honorable M Bryson, du comité des Contingents, présente son deuxième rapport

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit

CONSEIL LEGISLATIF.

COMITÉ DES CONTINGENTS.

Ce 28 novembre 1893.

Le comité auquel ont été référé les comptes contingents et les déboursés du Conseil Législatif pour la présente session, a l'honneul de présenter son deuxième japport

Votre Comité a examiné l'etat des dépenses et des déboursés du Greffier depuis le premier de janvier 1893, date du dernier apurement de

ses comptes, jusqu'au premier de novembre 1893

Le Greffier, à la satisfaction de votre Comité, a rendu un compte detaillé de ses depenses appuyé de pièces justificatives numérotées de 61 à 295 inclusivement à compter du premier de janvier 1893 au 30 de juin 1893, et depuis le No 1 au No 96 inclusivement, du premier juillet 1893 au premier novembre courant, établissant que les déboursés faits par lui depuis le 1er janvier 1893 au 1er novembre courant s'élévant à la somme de \$34,970 06 dont \$29,872 43 ont été déboursés depuis le 1er janvier au 30 juin 1893, et \$5,097 63 depuis le 1er juillet au premier novembre 1893

Votre comité recommande que le compte No 23 ne soit pas appiouvé par cette honorable Chambie, par conséquent les déboursés du Conseil Législatif depuis le premiei janviei 1893 au 1er novembre courant, s'élè-

vent à la somme de \$34,944 29

L'officier préposé à la garde de la papeterie a soumis l'inventaire de la dite papeterie à votre comité, tel que prescrit par le règlement passé le 2 juin 1892

Le tout respectueusement soumis

George Bryson, jr Président.

Ordonné que le dit iapport soit pris en considération demain

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que les noms des honorables MM Marsil, Pelletier, D. A. Ross et Sharples soient ajoutés à la liste des membres composant le comité des Bills privés

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 43) intitulé "Loi constituant en corporation "les Ursulines de Stanstead", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. Chapais, il est

' Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour la deuxième lecture demain

L'ordre du jour appelant la puse en considération du rapport du comité des Bills privés au sujet du Bill (C) intitulé "Loi amendant la charte de la "Compagnie de pouvoir électrique de Montmorency,"

Sui motion de l'honorable M Sharples, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M Sharples, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième sois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée Ce Bill seia-t il voté

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffiei se iende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (B) intitulé "Loi amendant la loi 44-45 Victoria chapitre 86, intitulé, "Acte autoirsant la vente de certaines propriétés substituées en vertu du testament de feu George Burns Symes,"

Sur motion de l'honorable D A Ross, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable D A Ross, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills pilvés

Alors, sur motion de l'honorable M Chapais, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 houres p m

JEUDI, 30 NOVEMBRE 1893

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

| Arcnambeault, | Pelletier, |
|-------------------|--------------|
| Audet, | Pre $vost$, |
| Boucher ville, de | Ross, J. J |
| Bryson, | Sharples, |
| Chapais, | Starnes, |
| Cormier, | Sylvestre, |
| Dorion, | Tourville, |
| Larue, | Ward, |
| Marsil, | Wood |
| Méthot, | |

PRIÈRE

Les requêtes survantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M Starnes de la 'Woman's Hospital", Montréal

Par l'honorable M Wood, de Joseph Lamarche et autres

L'honorable M Wood, du comité des Chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 73) intitulé "Loi modifiant la loi 44-45 Vict, ch 44, constituant en corporation la compagnie de chemin de fer Québec, Montmoiency et Charlevoix et ses amendements, et conférant d'autres pouvoirs à la dite compagnie," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rappoiter à cette Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M Sharples, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois

La question est posée Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'honorable M. Archambeault, du comité des Bills privés, présente son quatrième rapport

Ordonné qu'il soit ieçu, et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 30 novembre 1893.

Le Comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport

Votre Comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été régulièrement donnés dans chaque cas

De la municipalité de St-Louis du Mile-End, demandant à être incorporée comme ville, sous le nom de "Clermont",

De la ville de Chicoutimi, demandant un acte pour amender et refondie son acte d'incorporation,

De la cité de Montiéal, demandant des amendements à sa charte,

De Didier Garneau, demandant qu'il lui soit permis de pratiquer l'art dentaire dans la province,

De Siméon Coskey et autres, demandant des amendements à l'acte d'incorporation de la congrégation St-Michel, de Sorel,

De Jacques Grenier et autres, demandant leur incorporation sous le nom "La compagnie d'assurance des marchands contre le feu ",

De Calixte Valin et autres, demandant un acte pour incorporei l'Union des Briquetiers de Montréal,

De J X Pauzé, demandant un acte autorisant le barreau de la province à l'admettre au nombre de ses membres, De J $\, Y \,$ Gilmour et autres, demandant des amendements à la charte de la cité de Montréal, relativement à la rue Bleury ,

Du rév L Z Lambert, demandant l'incorporation du collège de St François de la Beauce,

Des dames religieuses de St Ephrem de Tring, comté de Beauce, demandant une charte sous le nom de l'Institut des sœurs servantes du St. Cœur de Marie,

De John Bryson, demandant un acte pour l'autouser à disposer de certaines propriétés;

De certains contribuables de St Nazaire d'Acton, demandant l'érection de St Nazaire en municipalité locale distincte,

Des contribuables de St Andié d'Acton, de Durham Sud et de Ely Noid, demandant l'érection de la municipalité de la paroisse de Ste Chiistine,

De J N Chalifoux, demandant un acte pour autoriser le collège des médecins et chirurgiens à lui accorder une licence,

De la compagnie de chemin de fer Québec et Lac St. Jean, demandant des amendements à l'acte 46 Vict ch 88,

De l'Union des commis-marchands de la cité de Montréal, demandant un acte pour amender et refondre leur charte,

De l'Union St. Joseph de St Jean-Baptiste de Québec, demandant de nouveaux pouvoirs,

De la fabrique de la paroisse de St. Scholastique, demandant un acte pour l'autoriser à accorder un octroi aux sœuis marianites de Ste. Croix,

De la ville de Buckingham, demandant des amendements à sa charte,

De certains propriétaires fonciers de la cité de Montréal, demandant des amendements à la chaite de la dite cité;

Des Sœurs marianites de Ste. Croix, demandant des amendements à leur acte d'incorporation,

Votre comité, après avoir examiné la requète suivante, a trouvé qu'elle n'était pas de nature à exiger les avis requis par les règles de cette Chambre

Du "Women's Club", Montréal, demandant la nomination d'une femme au bureau des commissaires d'écoles protestants

Et votre comité, après avoir examiné la requête suivante, à lui soumise pour considération de certaines irrégularités, et constatant que les

signatures requises ont été opposées à la dite requête avec la permission du comité, recommande que la règle 39 sait suspendue en ce qui la concerne et qu'elle soit lue et reçue,

De l'Union St-Joseph, de Lachine, demandant des amendements a sa charte

Le tout respectueusement soumis

HORACE ARCHAMREAULT,

Président

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est Ordonné que le dit rapport soit adopté

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills pilvés, auquel a été soumis le Bill (No. 42) intitulé "Loi conceinant l'association d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de la province ecclésiastique de Montiéal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement .

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M de Boucherville, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence la pour la troisième fois

La question est alors posée ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambie que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 36) intitulé, 'Loi constituant en corporation l'établissement connu sous le nom de "Robeit Jones Memorial Couvalescent Hospital for children of parents belonging to the church of England, in the diocese of Montreal", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M Wood, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant

Le dit Bill en conséquence lu pour la troisième fois

La question est alors posée. ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la puse en considération du 2ème rappoit du comité des comptes contingents du Conseil législatif,

Sur motion de l'honorable M Bryson, il est Ordonné, que le dit rapport soit adopté

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 43) intitulé "Loi constituant en corporation" Les Ursulines de Stanstead,"

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sui motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

Alors, sur motion de l'honorable M Chapais, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures p m

VENDREDI, 1er DÉCEMBRE 1893

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont.

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur

Les honorables messieurs

| Audet, |
|------------------|
| Boucherville, de |
| Chapais, |
| Cormier, |
| Dorson, |
| Garneau, |
| Larue, |

Laviolette,
Pelletier
Ross, D A.,
Ross, J J,
Sharples,
Starnes,
Wood

PRIÈRE:

Sui motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que la règle 51e de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne la requête suivante, et la dite requête est présentée

Par l'honorable M Chapais, de l'évêque de Nicolet

Les requêtes survantes sont lues et recues

De l'Union Saint-Joseph de Lachine, demandant des amendements à sa charte,

Des religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur de Montréal, demandant la continuation de leur octroi pour l'année 1894,

De la cité de Montréal, protestant contre toute tentative d'ingérence dans les affaires de la dite cité

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à maidi, le cinq courant, à 4 heures P M

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 14) intitulé "Loi amendant la loi de l'Instruction publique," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambie,

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sui motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture, maidi prochain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 17) intitulé "Loi relative à la transmission au secrétaire de la province et aux régistrateurs, des rôles d'évaluation," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre,

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sui motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture, maidi prochain

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 24) intitulé "Loi modifiant la loi 56 Victoria, chapitre 22, concernant l'entretien des ponts construits en tout ou en partie par le gouvernement,"

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxièm fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sui l'ordie du joui pour êtie examiné en comité général, maidi prochain

Alois, sur motion de l'honoiable M Chapais, la Chambre s'ajourne à mardi, le cinq courant, à 4 heures p m

MARDI, 5 DECEMBRE 1893

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont.

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Cormier,
Dovion,
Garneau,
Gilman,
Larue,
Laviolette,
Marsil,

Methot,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D A,
Ross, J J
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville,
Wood

PRIÈRE

La requête survante est présentée et déposée sur la table:

Par l'honorable M Lawolette, de certains marchands de la cité de Montréal

Les requêtes suivantes sont lues et reçues.

Des dames membres du comité de régie de le "Woman's Hospital of Montieal," demandant une augmentation de subvention,

De certains habitants de North Ely, demandant que Ste-Christine ne soit pas érigée en municipalite locale,

De Mg1 l'évêque Gravel demandant une loi accordant à la municipalité de la ville de Nicolet et de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Nicolet, l'autorisation de souscrise pour la reconstruction de la cathédrale de Nicolet

L'honorable M Marsil demande —Est-il vrai que les Drs Johnson et Villeneuve ont été ou seront nommés par le gouvernement pour faire les autopsies sous les ordres du coroner de Montréal?

A quoi l'honorable M Chapais répond

Le coloner McMahon, a reçu instruction d'employer comme médecin expert, pour les autopsies, le Dr Wyatt Johnson, et en son absence le Dr Geo Villeneuve Ceci ne l'empêche pas, dans les cas ordinaires, d'employer d'autres médecins

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 44) intitulé. "Loi constituant en corporation les révérendes mères religieuses

ursulines de Robeival, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre,

Le dit Bill est lu pour la première fois Sui motion de l'honorable M. Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 32) intitulé "Loi autorisant les cuiés et marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la paioisse Ste-Scholastique, district de Terrebonne, à aider à la reconstruction du couvent du village Ste-Schalastique," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre,

Le dit Bili est lu pour la première fois Sur motion de l'honorable M. Prévost, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (E) intitulé "Acte amendant l'article 2098 du Code Civil du Bas-Canada,"

L'honorable M Prévost propose que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant,

Un débat s'étant élevé,

Sur motion de l'honorable M de Boucherville, il est Ordonné que le dit débat soit ajourné à jeudi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (F) intitulé : "Acte pour amendei l'aiticle 5164 des Statuts refondus de la province de Québec,"

Sui motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain

Lordre du jour appelant la deuxième lectuie du Bill (D) intitulé · "Acte pour amender la charte de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la cité de Montréal,"

Sui motion de l'honorable M Laviolette, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Laviolette, il est

Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill

Sur motion de l'honorable M Laviolette, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 14) intitulé. "Loi amendant la loi de l'Instruction publique," Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, demain

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 17) intitulé: "Loi relative à la transmission au secrétaire de la province et aux régistrateurs des rôles d'évaluation,"

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 24) intitulé. "Loi modifiant la loi 56 Victoria, chapitre 22, concernant l'entretien des ponts construits en tout ou en partie par le gouvernement,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Dorson, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit iapport soit reçu

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordie du jour pour tioisième lecture demain

Alors, sur motion de l'honorable M Chapais, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures p. m

MERCREDI, 6 DECEMBRE 1893

Les honorables Conseillers législatifs presents, sont :

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur.

Les honorables messieurs

Archambeault, Méthot, Audet. Pelletier, Boucherville, de Prévost, Ross, D A. Chapais, Cormier. Ross, J J, Dorron. Sharples, Gilman, Starnes, Larue. Sulvestre. Laviolette, Tourville, Marsil, Wood

Prière ·

L'honorable M Gilman présente un Bill (G) intitulé "Loi pourvoyant à l'enregistrement de la communauté de mariage"

Le dit Bill est lu pour la première fois Sur motion de l'honorable M Gilman, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'oidre du jour pour deuxième lecture mardi

Sur motion de l'honorable M. Chapais, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajourner aujourd'hur, elle sort ajournée à demain à 11 heures A M

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 24) intitulé "Loi modifiant la loi 56 Victoria, chapitre 22, conceinant l'entretien des ponts constituts en tout ou en partie par le gouvernement,"

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la tioisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée – Ĉe Bill seia-t il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (F) intitulé, "Acte pour amender l'article 5164 des Statuts refondus de la piovince de Québec,"

La Chambie s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Marsil, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé

Sui motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit mis sur l'ordre du joui pour tioisième lecture demain

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 44) intitulé "Loi constituant en corporation les Révérendes Mères Religieuses Ursulines de Roberval,"

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bill privés

L'ordie du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bil (No 17) intitulé Loi relative à la transmission au secrétaire de la province et aux régistrateurs des rôles d'évaluation,

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Wood, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit ieçu

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordie du jour appelant la deuxième lectuie du Bill (No 32) intitulé "Loi autorisant les cuié et marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse Ste-Scholastique, district de Terrebonne, à aider à la reconstruction du couvent du village Ste-Scholastique,"

Sur motion de l'honorable M Prévost, il est

Ordonné que le Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M Prévost, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bill privés

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 37) intitulé "Loi autorisant le barieau de la province de Québec à admettre, après examen, Adolphe-Maile-Louis-Eugène Bécigneul à l'exercice de la profession d'avocat dans cette province, "pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la piemière fois Sur motion de l'honorable M Méthot il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 38) intitulé "Loi modifiant et refondant la loi organique de l'Union des commis-marchands de la cité de Montiéal," 43-44 Victoria, chapitre 85," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Starnes, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 55) intitulé "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province à admettre au nombre de ses membres Thomas Thadée Nesbitt, docteur en médecine de l'Université Laval", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambie

Le dit Bill est lu pour la première fois Sui motion de l'honorable M Méthot, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 56) intitulé "Loi autorisant Didier Gaineau étudiant en l'art dentaire, à exercer sa profession dans la province de Québéc, en abrégeant le terme de ses études et de sa cléricature, à raison de son âge et de son expérience acquise," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois Sur motion de l'honorable M Starnes, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour poui deuxième lecture mardi

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 77) intitulé "Loi constituant en corporation" The Drummondville Hydrin ic and Manufacturing Company," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois,

Sur motion de l'honorable M Méthot, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 33) intitulé "Loi assurant les effets civils au mariage contracté entre Frédéric Pratt et Marie Albina Thibault," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambie

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Laviolette, il est

-Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi

Alois sui motion de l'honorable M $\it Chapais, la Chambre s'ajourne à demain à <math>11$ heures A. M

JEUDI, 7 DECEMBRE 1893

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont:

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Laiue,
Laviolette,
Marsil,
Methot,

Pelletver,
Prévost,
Ross, D A,
Ross, J J.,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville,
Wood

PRIÈRE

Sui motion de l'honorable M. Archambeault, il est

O donné que la règle 51e de cette Chambre soit suspendue au sujet de la pétition suivante qui est présentée et deposée sur la table: De Dame Delphine Guenette et autres

L'honorable M. Archambeault, du comité des Bills privés, piésente son cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit

CONSEIL LEGISLATIF

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 7 décembre 18 ¹³

Le comité des Ordres permanents et Bills privés à l'honneur de vous piésenter ce qui suit comme son cinquième rapport

Votre Comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été régulièrement donnés dans chaque cas

De Camille Piché, demandant la passation d'un acte pour autorisei le baireau à l'admettie au nombre de ses membres après examen,

De l'Union St-Joseph de Lachine, demandant des amendements à sa charte

Le tout respectueusement soumis,

HORACE ARCHAMBEAULT,

Piésident

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est Ordonné que le dit rapport soit adopté

L'honorable M Archambeault, du comité des Oidies permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 43) intitulé 'Loi constituant en corporation "Les Ursulines de Stanstead," fait un iapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambie sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté Sur motion de l'honorable M Chapais, il est Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois mardi

L'honorable M Archambeault, du comité des Oidres permanents et Bills pilvés, auquel a été soumis le Bill (D) intitulé "Acte pour amender la charte de la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la cité de Montiéal," fait un iapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambie sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté. Sur motion de l'honorable M Laviolette, il est Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois mardi L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (B) intitulé "Loi amendant la loi 44-45 Victoria chapitre 86, intitulé "Acte autorisant la vente de certaines propriétés substituées en vertu du testament de feu George Burns Symes", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chaigé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable D A Ross, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois mardi

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que, lorsque cette Chambre s'ajourne a, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi, le 12 du courant, à 4 heures P M.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (F) intitulé. "Acte pour amender l'aiticle 5164 des statuts refondus de la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la

troisième fois

La question est posée Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblé législative

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné, au sujet de la 2e lecture du Bill (E) intitulé "Acte amendant l'article 2098 du Code Civil du Bas Canada,"

Après quelque debat,

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est Ordonné que le dit débat soit ajourné à mardi

L'ordie du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 37) intitulé "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre après examen, Adolphe-Marie-Louise-Eugène Bécigneul à l'exercice de la profession d'avocat dans cette province, "

Sur motion de l'honorable M Sharples, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Sharples, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 55) intitulé "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province à admettre au nombre de ses membres Thomas Thadée Nesbitt, docteur en médecine de l'Université Laval,"

Sur motion de l'honorable M Sharples, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième sois

Sur motion de l'honorable M Sharples, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

Alors, sur motion de l'honorable M Chapais, la Chambre s'ajourne à mardi prochain, à 4 heures P. M

MARDI, 12 DECEMBRE 1893

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Larue,
Laviolette,
Marsil,
Méthot,

Pelletier,
Prévost,
Ross, D A,
Ross, J J
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood.

PRIÈRE

Conformément à l'ordre du jour, les requêtes suivantes sont lues et reçues

De Dame Delphine Guenette et autres, demandant la permission de vendre certains immeubles,

De certains marchands de Montréal, s'opposant à la loi de feimeture à bonne heure. L'honorable Orateur présente le premier rapport du comité conjoint de la bibliothèque

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit

A l'honorable Orateur et aux honorables

Membres du Conseil législatif

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ COLLECTIF DE LA BIBLIOTHÈQUE

Votre Comité a tenu sa première réunion, le six décembre, dans le bureau du Bibliothécaire,

Votre comité a siégé sous la présidence de l'honorable M Leblanc, Orateur de l'Assemblée législative,

Votre Comité a résolu de fixer à cinq le quorum de ses membres

P Ev. LEBLANC,

Président du Comité.

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 6) intitulé "Loi modifiant la loi relative aux juges de paix," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordie du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 20) intitulé "Loi concernant les appels des décisions des Recorders ét des Cours de Recorders en matières de taxes," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 27) intitulé. "Loi abrogeant la loi 56 Victoria, chapitre 17, intitulé "Loi concernant les licences", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordie du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 35) intitulé "Loi autorisant Dame Albina Pominville, épouse d'Arthur Gagnon, à vendre certains biens substitués," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sui motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 65) intitulé "Loi modifiant de nouveau la charte de la ville de Lévis, telle que refondue par la loi 36 Victoria, chapitre 60, et les actes qui l'amendent," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sui motion de l'honorable M. Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 68) intitulé "Loi concernant le Jardin Zoologique de Montréal" pour lequel elle demande l'agiément de cette Chambie

Le dit Bill est lu pour la piemière fois

Sui motion de l'honorable M Tourville, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 70) intitulé "Loi constituant en corporation l'institution "Pettes Memorial," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la piemière fois Sur motion de l'honoiable M Wood, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordie du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblee législative est reçu avec un Bill (No 78) intitulé "Loi amendant les diverses lois concernant la corporation de lacité des Trois-Rivières," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois,

Sur motion de l'honorable M Méthot, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sui l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 83) intitulé 'Loi modifiant les actes relatifs à la compagnie de chemin de fer urbain de Montréal', pour lequel elle demande l'agiément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Starnes, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sui l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 92) intitulé "Loi pour iendre valides certains actes notairés," pour lequel elle demande l'agiément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Prévost, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sui l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 105) intitulé "Loi amendant la loi relative aux matties et serviteurs," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois Sur motion de l'honorable M Prevost, il est

Crdonné que le dit Bill soit mis sur l'oidre du jour pour deuxième lecture demain

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill'(D) intitulé "Acte pour amender la charte de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la cité de Montréal,"

Sui motion de l'honorable M. Laviolette, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Billest en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative

L'ordre du jour appelant la trusième lecture du Bill (B) intitulé 'Lor amendant la lor 44-45 Victoria, chapitre 86, intitulé "Acte autorisant la vente de certaines propriétés substituées en vertu du testament de feu George Burns Symes,"

Sur motion de l'honorable D. A. Ross, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant la pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la tioisième fois

La question est posée - Ĉe Bill sera-t'il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblé législative

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 43) intitulé "Loi constituant en corperation Les Ursulines de Stanstead",

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois

La question est posée Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la repuse du débat ajourné au sujet de la deuxième lecture du Bill (E) intitulé "Acte amendant l'article 2098 du Code Civil du Bas-Canada,"

Sur motion de l'honorable M. Prévost, il est

Ordonné, sur division, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Prévost, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordie du jour pour être examiné en Comité général demain

L'ordie du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 14) intitulé "Loi amendant la loi de l'Instruction publique",

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisii, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Pelletier, de la part du comité, fait un rapport constatant que le travail du comité progresse et demande à siéger de nouveau Predonné en conséquence pour demain

Lordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 38) intitulé 'Loi modifiant et refondant la loi organique de l'Union des commis-marchands de la cité de Montréal' 43-44 Victoria, chapitre 85,"

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième tois

Sui motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au coinité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 56) intitulé "Loi autorisant Didiei Garneau, étudiant en l'art dentaire, à exercer sa profession dans la province de Québec, en abrégeant le terme de ses études et de sa cléricature, à raison de son âge et de son expérience acquise",

Sur motion de l'honorable M Starnes, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Starnes, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 33) intitulé "Loi assurant les effets civils au mariage contracté entre Frédéric Pratt et Marie Albina Thibault,"

Sur motion de l'honorable M Laviolette, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Laviolette, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

Alors, sur motion de l'honorable M Chapais, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures p m

MERCREDI, 13 DECEMBRE 1893

Les honorables Conseillers législatifs presents, sont

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur.

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Gilman,
Larue,
Laviolette,
Marsil.

Méthot,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D A,
Ross, J J,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre
Tourville,
Ward,
Wood

PRIÈRE:

Les requêtes suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table.

Par l'honorable M Prévost, de Jos Haynes et autres,

Du rév Auguste Provost et autres;

De S. Durocher et autres,

Du 1év. G M. Lepailleur et autres,

De G Madore et autres,

De certains contribuables du quartier St. Jean Baptiste de Montréal, trois pétitions

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 44), intitulé 'Loi constituant en corporation les Révérendes Mères Religieuses Ursulines de Roberval," fait un rappoit constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le iappoiter à cette Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M. Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est alois posée ce Bill sera-t il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 32), intitulé "Loi autorisant les curé et maiguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de Ste. Scholastique, district de Terrebonne, à aider à la reconstruction du couvent du village Ste Scholastique," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambie sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Sui motion de l'honorable M Prévost, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est alors posée ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambie que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (C) intitulé "Loi amendant la charte de "La Compagnie de pouvoir électrique de Montmoiency," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a passé ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (E) intitulé "Acte amendant l'article 2098 du Code Civil du Bas-Canada," La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M Cormier, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désireia

Ordonné que le dit rapport soit maintenant recu.

Sur motion de l'honorable M Prévost, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois La question est posée Ce Bill, ainsi amendé, sei a-t-il voté

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambie que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (G) intitulé: "Loi pourvoyant à l'enregistiement de la communauté entre époux,"

L'honorable M Guman propose que le dit Bill soit du la deuxième fois maintenant

L'honorable M Chapais propose en amendement que le dit Bill ne soit pas lu maintenant, mais qu'il soit soumis à un comité spécial composé des honorables messieurs Gilman, Archambeault, Prévost, de Boucherville, D. A Ross et du moteur

Et la question étant mise sur la dite motion en amendement, elle est résolue dans l'affirmative

L'erdre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 14) intitulé. "Loi amendant la loi de l'Instruction publique,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Audet, de la part du comité, fait un rapport constatant que le travail du comité progresse et demande à siéger de nouveau. Ordonné en conséquence pour vendredi

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 20) intitulé. "Loi concernant les appels des décisions des Recordeis et des Cours de Recordei en matières de taxes",

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour êtie examiné en comité général, demain

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 6) intitulé : "Loi modifiant la loi relative aux juges de paix,"

Sur motion de l'honorable M Chapar, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 35) intitulé. "Loi autorisant Dame Albina Pominville, épouse d'Aithur Gagnon, à vendre certains biens substitués,"

Sui motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sui motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 65) intitulé "Loi modifiant de nouveau la charte de la ville de Lévis, telle que refondue par la loi 36 Victoria, chapitre 60, et les actes qui l'amendent,"

Sur motion de l'honorable M Archambeault. il est

Ordonné que le dit Bill soit du pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sui motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 70) intitulé : Loi constituant en corporation l'institution "Pettes Memorial,"

Sur motion de l'honorable M Wood il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Wood, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 78) intitulé "Lor amendant les diverses lors concernant la corporation de la cité des Trois-Rivières",

Sui motion de l'honorable M Méthot, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Méthot, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

Alors, sur motion de l'honorable M Chapais, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures p m.

JEUDI, 14 DECEMBRE 1893

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

| Archambeault, | |
|---------------------|---|
| Audet, | |
| $Boucherville,\ de$ | 3 |
| Bryson, | |
| Chapais, | |
| Cormier, | |
| Dorion, | ů |
| Gilman, | |
| Larue, | • |
| Laviolette, | |
| Marsil, | |

Méthol,
Pelletier,
Piévost,
Ross, D A,
Ross, J J,
Sharples,
Starnes;
Sylvestre,
Tourville
Ward,
Wood.

PRIÈRE

Les requêtes survantes sont présentées sépaiément et déposées sur la table

Par l'honorable M Chapais, de C. Dupras et autres.

Par l'honorable M Laviolette, de E Gravel et autres.

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 33) intitulé "Loi assurant les effets civils au mailage contracté entre Fréderic Pratt et Marie Albina Thibault," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M Laviolette, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une tioisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est alors posée ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se sende à l'Assemblée législative et informe cette Chambie que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordies permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 38) intitulé "Loi modifiant et refondant la loi organique de l'Union des commis-marchands de la cité de Montréal," 43-44 Victoria, chapitre 85," fait un rapport constatant que le dit Bill a éte examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité de toute la Chambre maintenant

Conformément à cet ordie, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. Bryson, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, ci qu'il a été chaigé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée · Ce Bill, ainsi amendé, seia-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rendre à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil légi-latif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 20) intitulé "Loi concernant les appels des décisions des Recorders et des Cours de Recorder en matières de taxes," La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Larue, de la part du comité, fait rappoit que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit reçu

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois

La question est posée - Ĉe Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 6) intitulé " Loi modifiant la loi relative aux juges de paix."

La Chambre s'ajourne survant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M Laviolette, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit reçu

Sur motion de l'honorable M. Chapais, il est

Ordenné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 77) intitulé "Loi constituant en corporation. "The Drummondville Hydraulic and Manufacturing Company,"

Sur motion de l'honorable M Méthot, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, la pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M Méthot, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 27) intitulé "Loi abrogeant la loi 56 Victoria, chapitre 17, intitulée "Loi concernant les licences,

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est-

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant,

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 83) intitulé "Loi modifiant les actes relatifs à la compagnie de chemin de fer urbain de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M Staines, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

L'honorable M Starnes propose alors que le dit Bill soit soumis au

comité des Ordres permanents et Bills privés

Et la question de savoir si le dit Bill ne doit pas plutôt être soumis au comité des chemins de fei étant soulevée par l'honorable M Gilman, l'honorable Oiateur réserve sa décision

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 92) intitulé: "Loi pour rendre valides certains actes notariés,"

Sur motion de l'honorable M Prévost, il est

Ordonné, sur division, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sui motion de l'honorable M. Piévost, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour poui être examiné en coinité général demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 23) intitulé "Loi relative aux établissements industriels," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambie

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 16) intitulé "Loi amendant la loi des écoles de réforme," pour lequelle elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la piemière fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordie du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 47) intitulé. "Loi relative aux biens de feu François-Xavier Beaudry légués

pour des fins de charité," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 114) intitulé "Loi modifiant l'acte 46 Victoria, chapitre 88, modifiant et refondant les différents actes concernant "la Compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean," et les lois qui le modifient," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois Sur motion de l'honorable M Starnes, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 87) intitulé, "Loi donnant de nouveaux pouvoirs à l' "Union Saint-Joseph de Saint-Jean-Baptiste de Québec," et pour d'autres fins," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçn avec un Bill (No 53) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation "La Corporation des sœurs Marianites de Ste-Croix," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 52) intitulé "Loi modifiant l'acte d'incorporation de l'Union St-Joseph de Lachine," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 48) intitulé "Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'oidre du jour pour deuxième lecture demain

Alors, sur motion de l'honorable M Chapais, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P M.

VENDREDI, 15 DECEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs piésents, sont ·

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

Arcnambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Laiue,
Laviolette,
Marsil,

Pelletrer,
Prévost,
Ross, D A,
Ross, J. J.,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood.

PRIÈRE .

La requête survante est présentée et déposée sur la table, puis est lue et reçue

Par l'honorable M Ward, de la société protectrice des femmes et des enfants

Conformément à l'ordre du jour, les requêtes survantes sont lues et reçues

Du rév A Provost et autres contribuables de la Pointe-aux-Trembles, s'opposant au Bill de la compagnie des chars urbains de Montréal,

De H. Durocher et autres contribuables de Saint-Laurent, s'opposant au Bill de la compagnie des chais urbains de Montréal;

Du rév. G M Lepailleur et autres contribuables de Maisonneuve, s'opposant au Bill de la compagnie des chars urbains de Montiéal,

De G Madore et autres contribuables de la Pointe Claire, s'opposant au Bill de la compagnie des chars urbains de Montréal,

De Charles Pepin et autres contribuables du quartier Saint-Jean-Baptiste de Montréal, s'opposant au Bill de la compagnie des chars urbains de Montréal,

De A G Gervais et autres contribuables du quartier St-Jean-Baptiste de Montréal, s'opposant au Bill de la chimpagnie des chars urbains de Montréal;

De P Mainville et autres contribuables du quaitier St-Jean-Baptiste de Montréal, s'opposant au Bill de la compagnie des chars urbains de Montréal

La requête de certains contribuables de la Rivière des Prairies, en opposition au Bill de la compagnie des chars urbains de Montréal, étant lue,

L'orateur la déclare irrégulière, vr qu'elle ne porte pas de signatures sur la page contenant la prière.

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (78) intitulé "Loi amendant les diverses lois concernant la corporation de la cité des Trois-Rivières," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit examiné en comité général à la prochaine séance

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 35) intitulé "Loi autorisant Dame Albina Pominville, épouse d'Arthur Gagnon, à vendre certains piens substitués," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chaigé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit examiné en comité général à la prochaine séance

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 70) intitulé "Loi constituant en corporation l'institution "Pettes Memorial", fait un rappoit constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambie sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté Sur motion de l'honorable M Wood, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois

La question est posée Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. Bryson, du comité des contingents, présente son troisième rapport

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit.

CONSEIL LEGISLATIF.

COMITÉ DES CONTINGENTS.

Ce 15 décembre 1893.

Le comité des contingents, auquel a été référé l'examen des comptes contingents de la Chambre, pour cette session, à l'honneur de présenter son troisième iapport

Votre comité recommande que, dans le but de mettre le greffier en état de payer la balance de l'indemnité des membres de cette honorable Chambre pour cette session, il soit demandé à qui de droit la somme de neuf mille huit cent soixante et cinq piastres (\$9,865 00)

Votre comité recommande de plus.

Que l'honorable M Bryson soit nommé pour assister l'honorable président du Conseil législatif dans l'achat de la papeterie pour la prochaine session, suivant la liste déposée entre les mains du greffier du comité des contingents

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE BRYSON, 1r

Président.

Sur motion de l'honorable M Bryson, il est Ordonné que le rapport soit adopté

L'honorable M Bryson, secondé par l'honorable M Wood, propose Qu'une humble adiesse soit présentée à Son Honneui le lieutenant-gouverneui, priant Son Honneur de bien vouloir émettre son warrant en taveui du greffiei de celte Chimbie pour la somme de neuf mille huit cent soixante et cinq piasties, (\$9,865), afin de mettre cet officier en état de payer la balance de l'indemnité des membres de cette Chambre

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans

l'affirmative

Ordonné que l'honorable Orateur se rende auprès de Son Honneur le lieutenant-gouveineur avec la dite adresse

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 140) intitulé "Loi concernant l'application de l'article 4753 des Statuts refondus," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambie

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée ce Bill seia-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 18) intitulé, "Loi modifiant le Code municipal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'oidre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 82) intitulé. "Loi intifiant le partage d'immeubles possédés par indivis pai les successions Ferdinand David, Michel Laurent et Dame Delphine Choquette, en son vivant veuve de l'honorable Sévère Rivard, ainsi que le partage des immeubles de cette deinière entre ses héritiers," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambie

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 101) intitulé "Loi relative à la constitution en corporation des associations de bienfaisance, des sociétés nationales, des unions de métieis et des sociétés de travail", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambie

Le dit Bill est lu pour la première fois

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 38) intitulé "Loi modifiant et refondant la loi organique de "l'Union des commis-marchands de la cité de Montréal," 43-44 Victoria, chapitre 85," informant cette Chambre que l'Assemble législative a accepté ses amendements

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 14) intitulé · " Loi amendant la loi de l'Instruction publique,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambie repiend sa séance

L'honorable M Wood, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera

Ordonné que le dit iapport soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alors lues par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sui iceux, la Chambie y a aquiescé

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bili (No 27) intitulé "Loi abrogeant la loi 56 Victoria, chapitre 17, intitulée "Loi concernant les licences,"

La Chambre s'ajouine suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre repiend sa séance

L'honorable M Dorson, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit reçu

Sur motion de l'honorable Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée Ce Bill sera-t il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 92) intitulé "Loi pour rendie valide certains actes notariés,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Ward, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit reçu

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné, sur division, que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois

La question est posée Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération de la question d'ordre soulevée au sujet du Bill (No 83) intitulé "Loi modifiant les actes relatifs à la compagnie de chemin de fer urbain de Montréal," et l'Orateur ayant décidé que le dit Bill doit être soumis au comité des chemins de fer,

L'honorable M Starnes retire sa motion, avec la permission de la

Chambre, et il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 23) intitulé. "Loi relative aux établissements industriels,"

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 16) intitulé : "Loi amendant la loi des écoles de réforme."

Sur motion de l'honorable M. Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M. Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 87) intitulé "Loi donnant de nouveaux pouvoirs à l'Union Saint-Joseph de Saint-Jean-Baptiste de Québec" et pour d'autres fins,"

Sur motion de l'honorable M. Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 47) intitulé. "Loi relative aux biens de feu François-Xavier Beaudiy" légués pour des fins de charité,"

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordies permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 48) intitulé "Loi constituant en corporation la "Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud,"

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant. Le dit Billest en conséquence lu pour la deuxième fois Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer

Alors, sur motion de l'honorable M Chapais, la Chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

LUNDI, 18 DECEMBRE 1893

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

Audet. Boucherville, de Bryson, Chapais, Cormier, Dorson. Larue, Marsil,

Pelletier, Ross, DA, Ross, JJ,Sharples, Starnes, Ward. Wood

PRIÈRE

Les requêtes survantes sont lues et reçues

De E Giavel et autres, à l'appui du Bill amendant la charte de la cité de Montréal,

De C Dupias et auties, à l'appui du Bill amendant la charte de la cité de Montiéal

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 14) intitulé 'Loi amendant la loi de l'Instruction publique," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 15) intitulé 'Loi amendant la loi des écoles d'industrie, " pour lequel elle demande l'agrément de cette hambre

Le dit Bill est lu pour la première fois Sui motion de l'honorable M. Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est recu avec un Bill (No 22) intitulé "Loi amendant la loi concernant le Conseil d'Hygiène de la province de Québec " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre Le dit Bill est lu pour la piemière fois

Sui motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 45) intitulé Loi constituant en corporation "La Compagnie d'Assurance des Marchands contre le feu," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 49) intitulé "Loi constituant en corporation la ville de Saint-Jérôme," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois Sur motion de l'honorable M Marsil, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 63) intitulé "Loi modifiant la loi relative à la ville de Saint-Henri," pour equel elle demande l'agrément de cette Chambie.

Le dit Bill est lu pour la première fois Sui motion de l'honoiable M Marnes, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 80) intitulé "Loi modifiant l'acte d'incorporation de la ville de Buckingham", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambie

Le dit Bill est lu pour la première fois Sur, motion de l'honorable M Bryson, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 81) intitulé "Loi autorisant John Bryson, de Fort Coulonge, à vendre certains immeubles qu'il possède actuellement seul ou conjointement avec l'héritier mineur de sa femme, sans l'autorisation d'un conseil de famille ou autres formalités judiciaires," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois Sur motion de l'honorable M Bryson, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour poui deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 89) intitulé "Loi refondant la loi organique de la "Congrégation de Saint-Michel de Sorel," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois Sur motion de l'honorable M. Dorwn, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordie du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 69) intitulé "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M de Boucherville, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Sur motion de l'honorable M Dorson, il est

Ordonné, que le Bill (No 82) intitulé · "Loi ratifiant le partage d'immeubles possédés pai indivis par les successions Ferdinand David, Michel Laurent et Dame Delphine Choquette, veuve de l'honorable Sévère Rivard, ainsi que le paitage des immeubles de cette dernière entre ses héritiers", soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 23) intitulé "Loi relative aux établissements industriels,"

La Chambre s'ajourne survant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M. Pelletier, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois

La question est posée ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 16) intitulé "Loi amendant la loi des écoles de réforme,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M Audet, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit recu

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 114) intitulé "Loi modifiant l'acte/46 Victoria, chapitre 88, modifiant et refon dant les différents actes concernant "la Compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean", et les lois qui le modifient,

Sur motion de l'honorable D A Ross, îl est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sui motion de l'honorable D A Ross, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 18) intitulé "Loi modifiant le Code Municipal,"

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M. Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain

Alors sur motion de l'honorable M Chapais, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P M

MARDI, 19 DECEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs piésents sont L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

Arcnambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Larue,
Lavuolette,

Marsil,
Pelletrer,
Ross, D A,
Ross, J J
Sharples,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood

PRIÈRE.

L'honorable M Bryson , du comité des contingents, présente son quatrième rapport

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit.

CONSEIL LEGISLATIF

COMITÉ DES CONTINGENTS

Ce 19 décembre 1893.

Le comité des contingents, auquel a été référé l'examen des comptes contingents de la Chambre, pour cette session, a l'honneur de piésenter son quatrième rapport

Votre comité recommande

Qu'une somme de \$50 00 soit accordée à M Z Duhamel, maître de poste de l'Assemblée législative ;

Que cinq jours d'absence soient accordés à chacun des honorables membres de cette Chambre durant cette session

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE BRYSON, 11

Président.

Sur motion de l'honorable M Bryson, il est Ordonné que le dit rapport soit pris en considération demain L'honorable M Archambeault, du comité des Bills privés, présente son sixième rapport

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit

CONSEIL LEGISLATIF

BUREAU DES BILLS PRIVES

Ce 19 décembre 1893.

Le Comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport

Votre Comité, après avoir examiné la requête survante, a trouvé que les avis requis avaient été régulièrement donnés

De Dame Delphine Guenette et autres, demandant la passation d'une loi leur permettant de vendre certains immeubles

Et votre comité, après avoir examiné la requête survante, recommande la suspension de la 53e règle de cette Chambre, en autant que la dite requête est concernée,

De Sa Giandeur Monseigneur Elphège Gravel, demandaut un acte autorisant la municipalité de la ville de Nicolet et la paioisse St-Jean Baptiste de Nicolet à souscriie pour la reconstruction de la Cathédiale à Nicolet

Le tout respectueusement soumis

HORACE ARCHAMBEAULT,

Piésident.

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est Ordonné que le dit rapport soit adopté

L'honorable M Archambeault, du comité des Oidres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 87) intitulé "Loi donnant de nouveaux pouvoirs à l' 'Union Saint-Joseph de Saint-Jean-Baptiste de Québec", et pour d'autres fins," fait un iapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chaigé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté Sui motion de l'hono able M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois

La question est alors posée Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se sende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambie que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordies permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 47), intitulé 'Loi relative aux biens de Feu François Xavier Beaudry, légués pour des fins de charité," fait un rapport constatant que le dit Bill a eté examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est alois posée ce Bill sera-t il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 28) intitulé "Acte amendant l'acte 20 Victoria, chapitre 125, intitulé "Acte pour diviser la commission des chemins à barrières de Québec, en deux commissions distinctes, et établir d'autres dispositions à cet effet", et les différents actes l'amendant," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sui l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 30) intitulé "Loi amendant la loi concernant l'agriculture, relativement aux sociétés d'horticulture et de pomologie," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la piemière fois

Sui motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sui l'oidre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçui avec un Bill (No 40) intitulé "Loi modifiant la charte de la cité de Montiéal et les lois qui la modifient," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la piemière lois Sui motion de l'honorable M Ward, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'oidre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 43) intitulé "Loi modifiant la loi 54 Victoria, chapitie 78, concernant la charte de la cité de Montréal," pour lequel elle demande l'agiément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Ward, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée legislative est reçu avec un Bill (No 72) intitulé "Loi ratifiant un acte de vente entre Joseph-Louis et Théophile David, et les héritiers de Fleury David," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sui motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit unes sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 78) intitulé "Loi amendant les diverses lois concernant la corporation de la cité des Trois-Rivières"

La Chambre s'ajouine suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Wood, de la part du comité, fait un import constatant que le travail du comité progresse et demande à siéger de nouveau Ordonné en conséquence pour demain

L'ordic du jour appelant la Chambie en comité général pour la prise en considération du Bill (No 35) intitulé "Loi autorisant Dame Albina Pomiuville, épouse d'Arthur Gagnon, à vendre certains biens substitués,"

La Chambre s'ajourne survant bon plaisn, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Sylvestre, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désnera

Ordonné que le dit iappoit soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a aquiescé

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la tioisième fois

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est posée Ce Bill, ainsi amendé, seia-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffiei se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambie que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 18) intitulé "Loi modifiant le Code Municipal,"

La Chambie s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps apiès, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Sharples, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chaigé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alors lus pai le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux. la Chambre y a acquiescé

Sui motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu une troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois La question est posée Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté? Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 68) intitulé 'Loi concernant le Jardin Zoologique de Montréal,"

L'honorable M Tourville propos, que le dit Bill soit lu pour la

deuxième fois maintenant

L'honorable M. Wood propose en amendement que le dit Bill ne soit pas lu la deuxième fois maintenant, mais dans six mois

La question étant mise sur la dite motion en amendement, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit

POUR

Les honorables messieurs

La Bruère, de Bouchervillé, de Bryson, Chapais, Ross, D A, Sharples, et Wood.—7

CONTRE

Les honorables messieurs

Archambeault, Audet, Cormier, Dorion, Larue, Laviolette,

Marsil
Pelletier,
Ross, J. I.,
Sylvestre,
Tourville et
Ward --12

Amsi elle est résolue dans la négative

Et la question étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative sur la même division renveisée

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sui motion de l'honorable M Tourville, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 82) intitulé "Loi ratifiant le partage d'immeubles possédés par indivis par les successions Ferdinand David, Michel Laurent et Dam. Delphine Choquette, veuve de l'honorable Sévère Rivard, ainsi que le partage des immeubles de cette dernière entre ses héritiers,"

Sur motion de l'honorable M Dorion, il est

Ordonné que l' dit Bill soit lu pour la deuxième fois muntenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M. Dornon, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordies permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 15) intitulé Loi amendant la loi des écoles d'industries,"

Sui motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sui l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 81) intitulé. "Loi autorisant John Bryson, de Fort Coulonge, à vendre certains immeubles qu'il possède actuellement seul ou conjointement avec l'héritier mineur de sa femme, sans l'autorisation d'un conseil de famille ou autres formalités judiciaires, "

Sur motion de l'honorable M Bryson, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence lu pour le deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Bryson, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill 'No 63) intitulé "Loi modifiant la loi relative à la ville de Saint-Henri,"

Sui motion de l'honorable M. Maisil, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Marsil, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 49) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Saint-Jérôme,"

Sur motion de l'honorable M Maisil, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M Marsil, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills piivés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 80) intitulé "Loi modifiant l'acte d'incorporation de la ville de Buckingham,"

Sur motion de l'honorable M Bryson, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Bryson, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 89) intitulé. "Loi refondant la loi organique de la "Congrégation de Saint-Michel de Sorel."

Sur motion de l'honorable M Dorion, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Dorion, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 22) intitulé : "Loi amendant la loi concernant le Conseil d'Hygiène de la piovince de Québec, '

Sur motion de l'honorable M Chapus, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 135) intitulé "Loi amendant la loi concernant l'agriculture relativement aux cercles agricoles," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sui motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 76) intitulé "Loi refondant les lois organiques de la corporation de la ville de Salabeiry de Valleyfield," pour lequel elle demande l'agiément de cette Chambie

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Marsil, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Alors, sur motion de l'honorable M. Chapais, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P M

MERCREDI, 20 DECEMBRE 1893

Les honorables Conseillers législatifs présents sont

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Coimier,
Dorion,
Gilman,
Larue,
Laviolette,

Marsil,
Méthol,
Pelletier,
Ross, J J,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville
Ward,
Wood.

PRIÈRE

L'honorable M. Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 65) intitulé "Loi modifiant de nouveau la charte de la ville de Lévis, telle que refondue par la loi 36

Victoria, chapitre 60, et les actes qui l'amendent," fait un rappoit constatant que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rappoiter à cette Chambie, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

L'honorable M Archambeault propose que le dit Bill soit soumis au

comité général de toute la Chambre demain

L'honorable M Méthot propose, en amendement, que le dit Bill ne soit pas soumis au comité de toute la Chambre demain, mais aujourd'hui.

La question étant mise sur la dite motion en amendement, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pils comme suit

Pour.

Les honorables messieurs

| $M\'ethot,$ |
|-----------------|
| Pelletier, |
| Ross, J J , |
| Sharples, |
| Starnes, |
| Sylvestre |
| Ward et |
| Wood-16. |
| |

CONTRE

Les honorables messieurs

Bryson, Cormier et Tourville,-3

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative et il est ordonné en conséquence

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisii, et se continue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambie reprend sa séance

L'honorable M Pelletier, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettia à cette . Chambre aussitôt qu'elle le désirera

Ordonné que le dit rapport soit pils en considération demain

L'honorable M Wood, du comité des Chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 48) intitulé "Loi constituant en corporation la "Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud," fait un rapport constatant que

le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Sui motion de l'honorable M Wood, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité de toute la Chambre maintenant

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne survant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre repiend sa séance

L'honorable M Ward, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera

Ordonné que le dit rapport soit pris en considération demain

Sur motion de l'honorable M Tourville, il est

Ordonné, que le Bill (No 45) intitulé "Loi constituant en corporation "La compagnie d'Assurance des Marchands contre le feu", soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lectuie demain

L'honorable M Bryson fait la question suivante

Est-ce l'intention du gouvernement de prendre, durant cette session, les moyens de mettre le gouvernement fédéral en mesure de pouvoir nommer un juge de la Cour Supérieure pour le nouveau district de Pontiac?

Réponse par l'honorable M Chapais

Cette question est sous la considération du gouvernement, qui n'a pris encore aucune décision à ce sujet

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 7) intitulé "Loi relative aux édifices publics," pour lequel elle demande l'agiément de cette Chambie

Le dit Bill est lu pour la piemière fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sui l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée legislative est reçu avec un Bill (No 10) intitulé "Loi amendant la loi relative aux asiles d'aliénés," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour le première fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 34) intitulé "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal," pour lequel elle demande l'agiément de cette Chambie

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sui motion de l'honorable M Laviolette, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordie du jour pour deuxième lecture demain

L'ordre du jour appelant la Chambie en comité général pour la prise en considération du Bill (No 15) intitulé "Loi amendant la loi des écoles d'industries,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisii, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Laviolette, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bell a eté examiné en entier, et qu'il a été chaigé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit ieçu

Sur motion de l'honorable Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la tioisième sois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée - Ce Bill sera-t il voté?

Résolu dans l'affirmative

* Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordie du joui appelant la Chambre en comité général poui la prise en considération du Bili (No 22) intitulé "Loi amendant la loi conceinant le Conseil d'Hygiène de la province de Québec,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après la Chambie reprend sa séance

L'honorable M Bryson, de la part du comité, fait rappoit que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le iappoiter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sui motion de l'honorable M. Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la tioisième fois

La question est posée Če Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la Chambie en comité général pour la prise en considération du Bill (No 78) intitulé "Loi amendant les diverses lois concernant la corporation de la cité des Trois-Rivières,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M Wood de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désireia

Ordonné que le dit rapport soit pris en considération demain

L'ordre du jour appelant la puse en considération du 4e rapport du comité des contingents

Sui motion de l'honorable M Bryson, il est Ordonné que le dit rapport soit adopté

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 135) intitulé "Loi amendant la loi concernant l'Agriculture relativement aux cercles agricoles,"

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonne que le dit Bill soit du pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sui motion de l'honorable M. Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 69) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal,"

Sui motion de l'honorable M Laviolette, il est

Oid nué que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Laviolette, il est

Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill

Sur motion de l'honorable M Laviolette, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 28) intitulé "Acte amendant l'acte 20 Victoria, chapitre 125, intitulé "Acte pour diviser la commission des chemins à barrières de Québec en deux commissions distinctes, et établir d'autres dispositions à cet effet," et les différents actes l'amendant," Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sui motion de l'honorable M. Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 30) intitulé "Loi amendant la loi conceinant l'agriculture, relativement aux sociétés d'horticulture et de pomologie, "
Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Oidonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sui motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 40) intitulé "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal et les lois qui la modifient."

Sur motion de l'honorable M Ward, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Ward, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres perminents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 46) intititule "Loi modifiant la loi 54 Victoria, chapitre 78, concernant la charte de la cité de Montiéal,"

Sui motion de l'honorable M. Ward, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Ward, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au coinité des Ordres permanents et Bills pinés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 72) intitulé "Lor ratifiant un acte de vente entre Joseph-Louis et Théophile David, et les héritiers de Fleury David,"

Sui motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit la pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sui motion de l'honorable M Archambeault il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Oidres permanents et Bills piivés

L'ordre du jour appelant la deuxième lectuie du Bill (No 76) intitulé: "Loi refondant les lois organiques de la corporation de la ville de Salaberry de Valleyfield"

Sui motion de l'honorable M. Marsil, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence lu pour la deuxième fois Sur motion de l'honorable M Marsil, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordies permanents et Bills privés

Alors, sur motion de l'honorable M. Chapais, la Chambre s'ajourne à demain, a 3 heures P M

JEUDI, 21 DECEMBRE 1893.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

| Arcnambeault | , | |
|---------------|----|---|
| Audet, | | |
| Boucherville, | de | |
| Bryson, | | |
| Chapais, | | |
| Cormier, | | |
| Dor uon, | | |
| Grlman, | | |
| Larue, | | , |
| Laviolette, | | |
| Marsıl, | | |

Méthot, Pelletier, Ross, D A, Ross, J J Shar ples, Starnes, Sylvestre, Tourville, Ward, Wood

L's requêtes survantes sont présentées séparément et déposées sur la table.

Pai l'honorable M Gilman, de Sir Donald A Smith et autres,

De P McGowan et autres

L'honorable M Wood, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 83) intitulé 'Loi modifiant les actes relatifs a la compagnie de chemin de fei urbain de Montiéal," fait un iapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapportei à cette Chambre sans amendement'

L'honorable M Wood propose que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M Méthot propose en amendement que le dit rapport ne soit pas adopté maintenant, maisque le dit Bill soit soumis au comité général de cette Chambre, avec instruction de l'amender en ajoutant le paragraphe suivant à la clause 2

"Mais les dispositions du paragraphe qui précède ne devant pas être "interprétées comme constituant, ciéant, ou ratifiant des privilèges exclusifs dans toute municipalité mentionnée dans cette loi en faveur de la "Compagnie des Chars Urbains de Montréal, et au préjudice de toutes "autres compagnies de chemins de fei qui existent maintenant"

Et en ajoutant à la place de la clause 5 la clause suivante

"5 La Compagnie des chars Urbains de Montréal, avant d'établir et construire sa voie feirée sur les grands chemins et noutes publiques devra au préalable obtenir des municipalités traversées par les dits grands chemins ou noutes publiques, la permission d'établir et construire sa dite voie feirée sur les dits grands chemins ou routes publiques."

Alors, avec la permission de la Chambre, l'honorable membre retire la partie de son amendement contenant les instructions au comité général

Et la question étant mise sur le dit amendement ainsi modifié, la Chambre se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit

POUR.

Les honorables messieurs

| La Bruère, de |
|-------------------|
| Audet, |
| Boucher ville, de |
| Bryson, |

Cormier, Larue, Méthot et Ross, J. J —8

CONTRE

Les honorables messieurs

| Chapars, | |
|-------------|---|
| Dorson, | |
| Gilman, | |
| Laviolette, | |
| Pelletrer, | |
| Ross, D A | , |

Sharples, Starnes, Sylvestre, Tourville, Ward et Wood —12

Amsi elle est résolue dans la négative.

Et la question étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative sui la même division ienversée.

Le dit rapport est en conséquence adopté

L'honorable M Starnes propose que le dit Bill scit maintenant lu la troisième fois

L'honorable M Méthot propose en amendement que le dit Bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit soumis au comité général de cette Chambre avec instruction de l'amender en ajoutant le paragraphe survant à la clause 2

"Mais les dispositions du paragiaphe qui précède ne devant pas être "interprétées comme constituant, créant ou ratifiant des privilèges exclu- "sifs dans toute municipalité mentionnée dans cette loi en faveur de la "Compagnie des Chars Urbains de Montréai, et au préjudice de toutes "autres Compagnies de chemins de fei qui existent maintenant"

Et en ajoutant à la place de la clause 5, la clause suivante

"5 La Compagnie des chais Uibains de Montréal, avant d'établir et constituire sa voie feirée sur les grands chemins et noutes publiques devra au préalable obtenir des municipalités traversées par les dits grands chemins ou routes publiques, la permissien d'établir et construire sa dite voie feirée sur les dits grands chemins ou routes publiques."

La question étant mise sur la dite motion en amendement, elle est résolue dans la négative, sur division

Et la question étant mise sur la motion principale, elle est résolue

dans l'affirmative, sur division

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois, sur division.

La question est posée Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le gressier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambie que le Conscil législatif a voté ce Bill sans amendement

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (B) intitulée Loi amendant la loi 44-45 Victoria, chapitre 86 intitulée "Acte autorisant la vente de certaines propriétés substituées en vertu du testament de feu George Buins Symes," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a passé ce Bill saus amendement

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 35) intitulé "Loi autorisant Dame Albina Pominville, épouse de Arthur Gagnon, à vendre certains biens substitués," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 29) intitulé "Loi amendant la loi concernant les sociétés d'agriculture," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois Sui motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 39) intitulé "Loi ratifiant certaines ventes d'immeubles et ceitaines transactions entre Joseph Léveillé et : es enfants," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 54) intitulé "Loi érigeant la paroisse de Saint-Nazaire d'Acton en municipalité, détachant certains lots du comté de Drummond et les annexant à la dite paroisse et au comté de Bagot, pour toutes fins municipales et scolaires," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois Sur motion de l'honorable M. Dorion, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordie du jour poui deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 64) intitulé "Loi déclaiant Joseph-Heiménégilde Chalifoux membre du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambie

Le dit Bill est lu pour la piemière fois

Sur motion de l'honorable M de Boucherville, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 66) intitulé "Loi constituant la ville de la Côte Saint-Paul en corporation", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambie

Le dit Bill est lu pour la première fois

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 85) intitulé "Loi érigeant la paioisse de Sainte-Christine, et autres terrains détachés de la municipalité de la paioisse de Saint-André d'Acton, en municipalité locale, pour les fins municipales et scolaires, et l'annexant pour le même but au comté de Bagot, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambie

Le dit Bill est lu pour la première fois Sur motion de l'honorable M. Dorion, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordie du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 88) intitulé "Loi constituant en corporation "L'Union des briquetiers de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 119) intitulé "Loi modifiant le Code des notaires," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

1

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 127) intitulé "Loi accordant une extension de pouvoirs aux corporations municipales de la ville de Nicolet et de Saint-Jean Baptiste de Nicolet," pour lequel elle demande l'agrément de cetteChambre

Le dit Bill est lu pour la première fois Sur motion de l'honorable M Méthot, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sui l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 136) intitulé "Loi amendant l'article 3510 des Statuts refondus" pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 135) intitulé "Loi amendant la loi concernant l'Agriculture relativement aux cercles agricoles"

La Chambie s'ajourne suivant bon plaisii, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Laviolette, de la part du comité, fait un rapport constatant que le travail du comité progresse et demande à siéger de nouveau Ordonné en conséquence pour demain

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 30) intitule "Loi amendant la loi concernant l'agriculture, relativement aux société d'hortreulture et de pomo logie"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Marsi, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examine en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit iapport soit reçu

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois

La question est posée ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le gresser se rende a l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 105) intitulé "Loi amondant la loi relative aux maîtres et serviteurs,"

Sur motion de l'honorable M Marsil, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois mointenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Maisil, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordie du jour poui être examiné en comité général demain

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 28) intitulé "Acte amandant l'acte 20 Victoria, chapitre 125, intitulé Acte pour diviser la commission des chemins à bairières de Québec, en deux commissions distinctes, et établird'autres dispositions à cet effet," et les différents actes l'amendant,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Larue, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit iapport soit ieçu

Sui motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill, soit maintenant lu pour la tioisième fois

Le dit Bill est, en conséquence la pour la troisième fois

La question est posée Ce Bill, seia-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 7) intitulé "Loi relative aux édifices publics,"

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 10) intitulé "Loi amendant la loi relative aux asiles d'aliénés,"

Sui motion de l'honorable M. Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième sois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sui motion de l'honorable M. Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain

L'ordre du jour appelant la prisc en consdération du rapport du comité général au sujet du Bill (No 65) intitulé "Loi modifiant de nouveau la charte de la ville de Lévis, telle que resondue par la loi 36 Victoria, chapitre 60, et les actes qui l'amendent,"

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Les amendements au dit Bill sont alois lus par le greffier, deux fois, et la question d'agiément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé

Sui motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé soit maintenant lu pour la tionsième fois

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois

La question est posée Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambie que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité général au sujet du Bill (No 48) intitulé 'Loi constituant en corporation la "Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud,"

Sur motion de l'honorable M Wood, il est

Ordonné que le dit iappoit soit maintenant iecu

Les amendements au dit Bill sont alois lus pai le greffier, deux fois, et la question d'agiément étant mise sui iceux, la Chambre y a acquiescé

Sui motion de l'honorable M Wood, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amondé, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la tioisième fois

La question est posée Ce Bill, ainsi amendé, seia-t-il voté

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le gressie se rendre à l'Assemblée législative, et informe cette Chambie que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité général au sujet du Bill (No 78) intitulé "Loi amendant les diverses lois concernant la corporation de la cité des Trois-Rivières,"

Sur motion de l'honorable M Méthot, il est

Ordonné que le dit iapport soit maintenant reçu

Les amendements au dit Bill sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur 10 ux, la Chambre y a acquiescé Sur motion de l'honorable M Méthot, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est posée - Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté

Résolu dans l'affilmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 45) intitulé "Loi constituant en corporation "La Compagnie d'Assurance des Marchands contre le feu."

Sur motion de l'honorable M Tourville, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la douxième fois maintenant,

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M Tourville, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 34) intitulé "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. Laviolette, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en couséquence lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Laviolette, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'honorable M Chapais dépose sur le bureau de la Chambre les états, iappoits et statistiques produits par le directeur des chemins de fer jusqu'au 30 juin 1893.

Sur motion de l'honorable M Marsil, il est

· Ordonné que le Bill (No 52) intitulé "Loi modifiant l'acte d'incorporation de "l'Union St-Joseph de Lachine," soit mis sur l'oidre du jour pour deuxième lecture demain.

Sui motion de l'honorable M Marsil, il est

Ordonné que le Bill (No 53) intitulé "Loi modifiant la loi constituant en corporation" La corporation des Sœuis Mananites de Ste Croix", soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Alors, sur motion de l'honorable M Chapais, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures p m

VENDREDI, 22 DECEMBRE 1893

Les honorables Conseillers législatifs présents sont

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieuis

| Archambeault, |
|------------------|
| Audet, |
| Boucherville, de |
| Chapais, |
| Cormier, |
| Dorson, |
| Gilman, |
| Larue, |
| Laviolette, |

Marsil,
Pelletier,
Ross, J J,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville
Ward,
Wood.

PRIÈRE.

Sui motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que la lègle 51 soit suspendue et que les délais pour recevoir les rapports des comités soient prolongés jusqu'au 30 courant

L'honorable M Archambeault, du comité des Oidres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 77) intitulé "Loi constituant en corporation The Drummondville Hydraulic and Manufacturing Company," fait un import constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le importer à cette Chambre, avec ceitains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir

Ordonné que le dit rapport soit maintenant neçu Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité de toute la Chambre maintenant

Conformément à cet ordie, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M Sylvestre, de la part du comité fait un rapport constatant que le travail du comité progresse et demande à siéger de nouveau. Ordonné en conséquence pour demain.

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 68) intitulé "Loi conceinant le Jaidin Zoologique de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chaigé de le rapporter à cette Chambie saus amendement

Ordonné que le dit iapport soit adopté

L'honorable M Archambeault propose que le dit Bill soit lu une troissième fois mointenant

sième fois maintenant.

L'honorable M. Tourville propose en amendement que le dit Bill ne soit pas lu la troisième maintenant, mais qu'il soit soumis à un comité général de toute la chambre mardi

Et la question étant mise sur l'amendement, elle est résolue dans

l'affirmative

Ordonné en conséquaence

Sur motion de l'holnoiable M Archambeailt, il est

Ordonné que le Bill (No 136) intitulé "Loi amendant l'article 3510 des Statuts refondus," soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance

Sur motion de l'honorable M Marsil, il e Ordonné que le Bill (No 39) intitulé Loi ratifiant certaines ventes d'immeables et certaines transactions en le Joseph Le veillé et ses enfants," soit mis sur l'ordre du joiar pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur motion de l'hondrable M- Tourville, il est Ordonné que le Bill (No 119 intitulé. "Los modificant le code des notaires," soit mis sur l'ordre d' jour pour den lième lecture à la perochaine séance

Sur motion de l'honorable M. Tourville, i est Ordonné que le Bill (No 6) intitude 'Loi constituant la ville de la Côte St-Paul en corporation' soit missur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est Ordonné que la règle 10 soit suspendue, et qu'à partir de mardi inclusivement, il y ait deux stances de la Chambre chaque jour, l'une à 3 hrs p m et l'autre à 8 hrs p m, et que ces séances soient distinctes et considérées comme tenués à des jours différents

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 18) intitulé. "Loi modifiant le code municipal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 51) intitulé "Loi modifiant les lois relatives à la Corporation de la cité de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambie

Le dit Bill est lu pour la première fois Sur motion de l'honorable M Starnes, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 41) intitulé "Loi constituant en corporation l'" Institut des Sœurs Servantes du Saint Cœur de Marie," pour lequel elle demande l'agiément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu poui la première fois Sur motion de l'honorable M Audet, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est rocu avec un Bill (No 71) intitulé : "Loi modifiant et refondant l'acte d'incorporation de la ville de Chicoutimi," pour lequel elle de mende l'agrément (de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honoiab e M Pelletier, il est

Ordonné que le dit Bill'soit mis sur l'ordie du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour app élair à Chambre en com ité général pour la prise en considération du Bill (No 135 intitulé "Loi a mendant la loi concernant l'Agriculture relativement aux cercles agri coles,"

La Chambre s'ajourne suivant bonplaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Ornélque temps après, la Chambre reprénd sa séance.

L'honorable M Doncon, d'As part du conité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examié en entier, it qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettia à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Le dit amendement est alors lu pai le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Charbre y a acquiescé.

Sui motion de l'honorable M Chapais, il est Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit n'aintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi ameudé, est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est posée Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambie en comité général pour la prise en considération du Bill (No 7) intitulé "Loi relative aux édifices publics"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambie repiend sa séance

L'honorable M Sharples, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit reçu Sur motion de l'honorable Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée De Bill sera-t il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffiei se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bili (No 10) intitulé "Loi amendant la loi ielative aux asiles d'aliénés,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Tourville, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambie sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit reçu

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée Ce Bill seia-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambie que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 29) intitulé "Loi amendant la loi concernant les Sociétés d'agriculture,"

Sui motion de l'honorable M. Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, la pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 52) intitulé "Loi modifiant l'acte d'incorporation de "L'Union St-Joseph de Lachine,"

Sur motion de l'honorable M Marsil il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Marsil, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 53) intitulé "Loi modifiant la loi constituant en corporation "La Corporation des Sœurs Marianites de Sainte-Croix,"

Sui motion de l'honorable M. Marsil, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Maisil il est

O donné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 54) intitulé "Loi érigeant la paroisse de St-Nazaire d'Acton, en municipalité, détachant certains lots du comté de Drummond et les annexant à la dite paroisse et au comté de Bagot, pour toutes les fins municipales et scolaires,"

Sur motion de l'honorable M. Dorion, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Dorion, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 6!) intitulé "Loi déclarant Joseph-Herménégilde Chalifoux membre du collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec,"

Sui motion de l'honorable M De Boucherville, il est

Ordonne que le dit Bill soit du pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M de Boucherville, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 85) intitulé "Loi érigeant, la paroisse de Sainte-Christine, et autres terrains détachés de la municipalité de la paroisse de Saint-Andié d'Acton, en municipalité locale, pour les fins municipales et scolaires, et l'annexant pour le même but au comté de Bagot,"

Sur motion de l'honorable M Dorion, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sui motion de l'honorable M Dorion, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 88) intitulé "Loi constituant en coiporation "L'Union des briquetiers de Montréal," Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordies permanents et Bills privés

L'ordie du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 127) intitulé "Loi accordant une extension de pouvoirs aux corporations de la ville de Nicolet et de Saint-Jean-Baptiste de Nicolet,"

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordies permanents et Bills privés

Alors, sur motion de l'honorable M Chapais, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P M.

SAMEDI, 23 DECEMBRE 1893

Les honorables Conseillers législatifs présents sont

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet.Boucherville, de Chapais, Dorson. Laviolette. Pelletier.

Ross, J J, Sharples, Starnes, Sulvestre. Wood

PRIÈRE:

L'nonorable M Wood, du comité des chemius de fei, auquel a été soumis le Bill (No 114) intitulé. "Loi modifiant l'acte 46 Victoria, chapitre 88, modifiant et refondant les différents actes concernant "la compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean", et les lois qui le modifient," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le jappoiter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soum ettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Sur motion de l'honorable M Staines, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité général de toute la Chambre maintenant

Conformément à cet ordre, la Chambie s'ajourne suivant bon plaisir, et se continue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Dorson, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambie avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera

Ordonné que le dit iapport soit pris en considération maidi

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 29) intitulé "Loi amendant la loi concernant les sociétés d'agriculture,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M Sylvestre, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a aquiescé

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative

L'ordre du du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 51) intitulé "Loi modifiant les lois relatives à la corporation de la cité de Québec,"

Sur motion de l'honorable M Starnes, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sui motion de l'honorable M Starnes, il est

et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 136) intitulé : "Loi amendant l'article 3510 des Statuts refondus,"

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sui l'ordre du jour pour être examiné en comité général mardi

L'ordie du jour appelant la deuxième lecture du Bill'(No 39) intitulé: "Loi ratifiant certaines ventes d'immeubles et certaines transactions entre Joseph Léveillé et ses enfants,"

Sui motion de l'honorable M Sylvestre, il est

Ord nné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Sylvestre, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 66) intitulé "Loi constituant la ville de la Côte Saint-Paul en corporation,"

Sur motion de l'honorable M Starnes, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Starnes, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 41) intitulé "Loi constituant en corporation l'"Institut des Sœuis Servantes du Saint-Cœur de Marie,"

Sur motion de l'honorable M de Boucherville, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M de Boucherville, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 71) intitulé "Loi modifiant et refondant l'acte d'incorporation de la ville de Chicoutimi,"

Sur motion de l'honorable M Pelletier, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sui motion de l'honorable M Pelletier, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 135) intitulé. "Loi amendant la loi concernant l'agriculture relativement aux cercles agricoles," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 12) intitulé "Loi concernant le contrat passé entre les propriétaire de l'asile de Beauport, les Sœurs de la Charité de Québec et le gouvernement, relativement à la vente de l'asile de Beauport, "pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambie

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 13) intitulé "Loi relative au contrat passé entre le gouvernement, la Standard Life Assurance Company, et les Sœurs de la Charité de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambie

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 25) intitulé "Loi ayant pour objet d'assurer une quittance valide au gouvernement et déterminant les personnes auxquelles il remettra une certaine partie du prix de vente de l'asile de Beauport", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture maidi

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 11) intitulé "Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les Sœurs de la Chanité de Québec, relativement au maintien des aliénés dans l'asile de Beaupoit," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambie

Le dit Bill est lu pour la première fois Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordie du jour pour deuxième lecture maidi

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 86) intitulé "Loi concernant la substitution créée par François Guenette et Aurélie Beaudiy, son épouse, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sui motion de l'honorable M Starnes, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M Starnes, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Starnes, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 62) intitulé "Acte pour donnei des pouvoirs plus étendus à la municipalité du village de Lauzon," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambie,

Le dit Bill est lu pour la première fois Sur motion de l'honorable M Staines, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M Starnes, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Starnes, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

Alors sur motion de l'honorable M Chapais, la Chambie s'ajourne à mardi, à 3 heures P. M

MARDI, 26 DECEMBRE 1893.

Séance de 3 heures P. M

Les honorables Conseillers législatifs présents sont

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

| Archambeaul | t, |
|---------------|-------------|
| Audet, | |
| Boucherville, | $d\epsilon$ |
| Bryson, | |
| Chapais, | |
| Cormier, | |
| Dorson, | |
| Gilman, | |
| Larue, | |
| Laviolette, | |
| Marsil. | |

Méthot, Pelletrer, Prévost, Ross, J J Sharples, Starnes, Sylvestre, Tourville, Ward, Wood

Prière.

Un message de l'Assemblée legislative est reçu avec un Bill (No 4) intitulé: "Loi modifiant la loi relative aux régistrateurs et à l'organisation des bureaux d'enregistrement," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambie

Le dit Bill est lu pour la première fois Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 5) intitulé "Loi modifiant la loi relative aux traitements de certains

officiers de justice," pour lequel elle demande l'agrément de cetté Chambre.

Le dit Bill est lu pour la piemière fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 113) "Loi modifiant de nouveau le Code municipal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 122) intitulé "Loi modifiant l'article 5668 des Statuts refondus," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 123) intitulé "Loi modifiant le Code de procédure civile," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est .

Ordonné que le dit Bill soit mis sui l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 134) "Loi validant certains actes de transport d'immeubles, sujets aux droits imposés par l'aiticle 1191a des Statuts refondus," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 139) intitulé "Loi modifiant la loi concernant les taxes directes sur les corporations commerciales," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

. Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 141) intitulé "Loi relative au règlement définitif du fonds des écoles élémentaires," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sui motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la piochaine séance

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 105) intitulé "Loi amendant la loi relative aux maîtres et serviteurs,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Cormier, de la part du comité, fait un rapport constatant que le travail du comité progresse et demande à siéger de nouveau Ordonné en conséquence pour demain, à la première séance

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 68) intitulé "Loi concernant le Jardin Zoologique de Montréal,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Audet, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Les amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé

L'honorable M Tourville propose que le dit Bill, ainsi amendé, soit

maintenant lu pour la troisième fois

L'honorable M Sharples propose, en amendement, que le dit Bill ne

soit pas lu une troisième fois maintenant, mais dans trois mois

La question étant mise sur la motion en amendement, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR

Les honorables messieurs

La Bruère, de Boucherville, de Bryson, Chapais,

Gulman, Larue, Sharples et Wood.—8

CONTRE

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Cormier,
Dorion,
Laviolette,
Marsil
Méthot,

Pelletier, Prévost, Ross, J J, Staines, Sylvestre, Tourville et Ward —14

Amsi elle est résolue dans la négative.

Et la question étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, sur la même division renversée

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est posée Ce Bill ainsi amendé, sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 119) intitulé "Loi modifiant le Code des notaires,"

Sur motion de l'honorable M Tourville, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Tourville, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'oidre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance

L'ordie du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 12) intitulé "Loi conceinant le contrat passé entre les propriétaires de l'asile de Beauport, les Sœuis de la Charité de Québec et le gouvernement, relativement à la vente de l'asile de Beauport,"

L'honorable M Chapais propose que le dit Bill soit lu une deuxième

fors maintenant

Et un débat s'étant élevé,

Sur motion de l'honorable M Gilman, il est Ordonné que le dit débat soit ajourné à la piochaine séance

Alors, sur motion de l'honorable M Chapais, la Chambre s'ajourne à ce soir, à 8 heures

MARDI, 26 DECEMBRE 1893.

Séance de 8 heures P. M.

Les honorables Conseillers législatifs presents sont :

L'honorable Boucher de La Bruère. Orateur.

Les honorables messieurs

Archambeault, Marsil. Audet. Méthot. Pelleties. Boucher ville, de Bryson, Prévost. Ross, J J, Chapais, Cormier. Sharples. Dorson. Sulvestre, Tour ville. Gilman. Larue. Wand. Laviolette. Wood

PRIÈRE

L'oidie du jour appelant la Chambie en comité général pour la prise en considération du Bîll (No 136) intitulé "Loi amendant l'article 3510 des Statuts refondus."

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Bryson, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examine en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambie sans amendement

Ordonné que le dit iapport soit reçu

Sur motion de l'honorable M Archambeautt, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

' Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois

La question est posée ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise. en considération du Bill (No 77) intitulé "Loi constituant en corpora-"The Drummondville Hydraulic and Manufacturing Company,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisii, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 4) intitulé 'Loi modifiant la loi relative aux régistrateurs et à l'organisation des buieaux d'enregistrement,"

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Oidonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séauce

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 5) intitulé "Loi modifiant la loi relative aux traitements de certains officiers de justice."

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance

L'ordie du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 134) intitulé 'Loi validant certains actes de transport d'immeubles, sujets aux droits imposés par l'article 1191a des Statuts refondus."

Sur motion de l'honorable M Chapais il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 139) intitulé "Loi modifiant la loi conceinant les taxes directes sur les corporations commerciales,"

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bili soit lu pour la deuxième fois maint mant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sar motion de l'honorable M Chapais, il est

Oidonné que le dit Bill soit mis sur l'oidre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 141) intitulé "Loi relative au règlement définitif du fonds des écoles élémentaires." Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sui motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la procnaine séance

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 122) intitulé. "Loi modifiant l'article 5668 des Statuts refondus,"

Sur motion de l'honorable M Aichambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général à la prochaine séance

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 123) intitulé "Loi modifiant le Code de procédure civile,"

Sui motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sui l'oidre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 119) intitulé "Loi modifiant le Code des notaires,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examinei le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Pelletier, de la part du comité, fait un rapport constatant que le travail du comité progresse et demande à siéger de nouveau. Or donné en conséquence pour la prochaine séance

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné au sujet du Bill (No 12) intitulé "Loi concernant le contrat passé entre les propriétaires de l'asile de Beauport, les Sœurs de la Charité de Québec et le gouvernement, relativement à la vente de l'asile de Beauport,"

Après un nouveau débat, sur motion de l'honorable M Marsil, il est

Ordonné que le dit débat soit ajourné à la prochaine séance

Alors, sur motion de l'honorable M Chapais, la Chambie s'ajourne à demain, à 3 heures p. m

MERCREDI, 27 DÉCEMBRE 1893

Séance de 3 heures P M.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucher ville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Gilman,
Larue,
Laviolette,

Marsil,
Méthot,
Pelletier,
Ross, D A,
Ross, J J,
Sharples,
Sylvestre,
Tourville;
Ward,
Wood.

PRIÈRE

La requête survante est lue et reçue

De Sir Donald Smith et autres, demandant des amendements à la charte de Montréal

La requête de Selkirk Cross et autres, demandant des amendements à la cnarte de Montréal, étant lue,

L'Orateur la déclare miégulière, vû qu'elle ne porte pas de signatures sur la page contenant la prière

L'honorable M Gilman, du comité des Oidres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 82) intitulé "Loi ratifiant le partage d'immeubles possédés par indivis par les successions Ferdinand David, Michel Laurent et Dame Delphine Choquette, veuve de l'honorable Sévère Rivard, ainsi que le partage des immeubles de cette dernière entre ses héritiers," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, let qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté Sur motion de l'honorable M. Dorson, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois

La question est alors posée Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambie que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'honorable M Gilman, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 127) intitulé "Loi accordant une extension de pouvoirs aux corporations municipales de la ville de Nicolet et de Saint-Jean Baptiste de Nicolet," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Sui motion de l'honorable M Méthot, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est alors posée Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'honorable M Gilman, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 52) intitulé "Loi modifiant l'acte d'incorporation de "L'Union St-Joseph de Lachine," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambie sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M Gilman, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence, lu pour la troisième fois

La question est alois posée ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 53) intitulé "Loi modifiant la loi constituant en corporation "La Corporation des Sœurs Marianites de Ste-Croix," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entiei, et qu'il a été chaigé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M Marsil, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est alors posée Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffiei se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'honorable M Archambeault, du comité des Oidres permauents et Bills piivés, auquel a été soumis le Bill (No 45) intitulé "Loi constituant en corporation", La Compagnie d'Assurance des Maichands contre le feu,"

fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M Tourville, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est alors posée ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'honorable M. Archambeault. du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 89) intitulé "Loi refondant la loi organique de la "Congiégation de Saint Michel de Sorel," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le iappoiter à cette Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M Donion, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est alors posée Ce Bill sera-t-il voté

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffiei se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (80) intitulé "Loi modifiant l'acte d'incorporation de la ville de Buckingham" fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

Oidonné que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M Biyson, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est alors posée ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambie que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 81) intitulé "Loi autorisant John Biyson, de Foit Coulonge, à vendre certains immeubles qu'il possède actuellement seul ou conjointement avec l'héritier mineur de sa femme, sans l'autorisation d'un conseil de famille ou autres formalités judiciaires," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chaigé de le rapporter à cette Chambre, avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M Biyson, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité de toute la Chambre maintenant

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Tourville, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désireia

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé Sui motion de l'honorable M Biyson, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, ainsi amende, est en conséquence lu pour la troisième fois La question est posée Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 49), intitulé "Loi constituant en corporation la ville de Saint-Jérôme," fait un iapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevon

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu Surmotion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité de toute la Chambre main'tenant

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suit unt bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Dorson, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapportei à cette Chambie avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambie aussitôt qu'elle le desnera

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agiément étant mise sui iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M Marsil, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé soit maintenant lu pour la tioisième fois

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois La question est posée Ce Bill, ainsi amendé, seia-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 76) intitulé "Loi refondant les lois organiques de la corporation de la ville de Salaberry de Valleyfield," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Sur motion de l'honorable M Ai chambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité général de toute la Chambre maintenant,

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne survant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Pelletier, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chaigé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé Sur motion de l'honorable M Marsil, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois La question est posée Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 29) intitulé "Loi amendant la loi conceinant les Sociétés d'agriculture," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 48) intitulé "Loi constituant en corporation la "Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 65) intitulé "Loi modifiant de nouveau l'acte d'incorporation de la ville de Lévis, tel que refondu par la 36 Victoria, chapitre 60, et les actes qui l'amendent," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 78) intitulé "Loi amendant les diverses lois concernant la corporation de la cité des Trois-Rivières, "informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 8) "Loi concernant la revision et la modification du Code de procédure civile du Bas-Canada," pour lequel elle demande l'agiément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 21) intitulé · "Loi modifiant la loi relative à la cour de circuit pour le district de Montréal" pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sui l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 67) intitulé "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre. après examen, Louis Gordon Glass, an nombre de ses membres," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Archambeault il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sui l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 74) intitulé 'Loi autorisant le baireau de la province de Québec à admettre Camille Piché au nombre de ses membres, après examen, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 149) intitulé "Acte pour amender l'article 4124 des Statuts refondus, concernant les arpenteurs," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sui motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné au sujet du Bill (No 12) intitulé "Loi concernant le contrat passé entre les propriétaires de l'asile de Beaupoit, les Sœurs de la Charité de Québec et le gouvernement, relativement à la vente de l'asile de Beaupoit,"

Après un nouveau débat, sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Or lonné que le dit débit soit aparné à la prochimie sérace

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité général au sujet du Bill (No 114) intitulé 'Loi modifiant l'acto 46 Victoria, chapitre 88, modifiant et refondant les différents actes co icernant "la compagnie du chonin de fei do Québoc et du Lac St-Jean", et les lois qui les modifient"

Sur motion de l'honorable D A Ross, il est Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Les amendements au dit Bill sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiessé.

Sur motion de l'honorable D A Ross il est

Ordouné que le dit Bill, ainsi amendé, soit muntenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est posée Ce Bill, ainsi amendé, sora-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 4) intitulé "Loi modifiant la loi relative aux régistrateurs et à l'organisation des bureaux d'enregistrement,"

La Chambre s'ajouine suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Laviolette, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alois lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambie y a acquiescé

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois La question est posée Ce Bill, ainsi amendé, sera t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative

L'ordre du jour appelant la Chambie en Coinité général pour la prise en considération du Bill (No 5) intitulé "Loi modifiant la loi relative aux traitements de certains officiers de justice,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisii, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill,

Quelques temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Sylvestre, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit reçu

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant la pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posés Ce bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 139) intitulé "Loi modifiant la loi concernant les taxes directes sur les corporations commerciales,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité genéral pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Wood, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit i eçu

Sur motion de l'honorable M Chapais il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée ce Bill sera-t-il voté?

Resolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 141) intitulé "Loi relative au lèglement définitif du fonds des écoles élémentaires,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. Ward, de la part du comité fait rapport, que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit reçu

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en couséquence lu pour la troisième fois

La question est posée Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

Alors, sur motion de l'honorable M Chapais, la Chambre s'ajourne à ce soir, à 8 heures.

MERCREDI, 27 DÉCEMBRE 1893

Séance de 8 heures P M

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont.

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chápais,
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Gilman,
Larue,
Laviolette,
Maj sil.

Méthot,
Pelletier,
Piévost,
Ross, D A,
Ross, J J
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood

PRIÈRE

Lordre du jour appelant la reprise du débat ajourné au sujet du Bill (No 12) intitulé "Loi concernant le contrat passé entre les propriétaires de l'asile de Beauport, les Sœurs de la Charité de Québec et le gouvernement, relativement à la vente de l'asile de Beauport,"

L'honorable M Chapais propose que le dit Bill soit lu pour la deuxième

fois maintenant.

La question étant mise sur la dite motion, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit

Pour:

Les honorables messieurs

La Bruère, de Audet, Boucherville, de Chapais, Dorion, Laviolette, Méthot, Pelletier, Sharples, et Wood.—10.

CONTRE

Les honorables messieurs

Archambeault, Bryson, Cormier, Garneau, Gilman, Marsil,
Prévost,
Sylvestre,
Tourville et
Ward —10.

Amsi elle est résolue dans la négative

Alors, sur motion de l'honorable M' Chapais, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M

JEUDI, 28 DECEMBRE 1893.

Séance de 3 heures P. M

Les honorables Conseillers législatifs presents sont.

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Dovion,
Gilman,
Larue,
Laviolette,
Marsil,

Méthot,
Pelletier,
Prévost,
Ross, D A,
Ross, J J,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville,
Ward,
Wood

PRIÈRE

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 41) intitulé "Loi constituant en corporation l' "Institut des Sœurs Servantes du Saiut-Cœur de Marie," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est alors posée Ce Bill sera-t il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 88) intitulé "Loi constituant en corporation "L'Union des briquetiers de Montiéal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 66) intitulé "Loi constituant la ville de la Côte Saint-Paul en corporation," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chaigé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir

Ordenné que le dit rapport soit maintenant reçu Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité de toute la Chambre maintenant

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Audet, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambie avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désireia

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a aquiescé

Sur motion de l'honorable M Tourville, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la tioisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté? Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambie que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M Archambeault, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 71) intitulé "Loi modifiant et refondant l'acte d'incorporation de la ville de Chicoutimi," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambie, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu Sui motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que les dits amendements soient soumis au comité de toute la chambie maintenant

Conformément à cet oidie, la Chambre s'ajourne sujvant bon plaisii, et se constitue en comité général pour examiner les dits amendements

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Bryson, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambie y a acquiescé

Sur motion de l'honorable M Pelletrer, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la tioisième fois La question est posée Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se nende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative

Sur motion de l'honorable D A Ross, il est

Ordonné que l'honoraire payé pour le Bill (B) intitulé "Loi amendant la loi 14-45 Victoria, chapitre 36, intitulé "Acte autorisant la vente de certaines propriétés substituées en vertu du testament de feu George Burns Symes," soit remis à qui de droit

Sur motion de l'honorable M Laviolette, il est

Ordonné que l'honoraire payé pour le Bill (D) intitulé "Acte pour amender la charte de la compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu de la cité de Montréal, "soit remis à qui de droit

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 68) intitulé "Loi concernant le Jardin Zoologique de Montréal," informant cette Chambie que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 105) intitulé "Loi amendant la loi relative aux maîtres et serviteurs,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Sharples, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambie avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désniera

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agiément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé

Sui motion de l'honorable M. Prévost, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois La question est posée Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 8) intitulé "Loi concernant la revision et la modification du code de procédure civile du Bas-Canada,"

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour êtie examiné en comité général à la prochain séauce

L'ordie du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 21) intitulé "Loi modifiant la loi relative à la cour de circuit pour le district de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 149) intitulé "Acte pour amender l'aiticle 4124 des Statuts refondus, concernant les aipenteurs,"

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'oidre du jour poui être examiné en coinité général à la prochaine séauce

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 67) intitulé. "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre, après examen, Louis Gordon Glass au nombre de ses membres,"

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit soums au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 74) intitulé. "Loi autorisant le barieau de la province de Québec à admettre Camile Piché au nombre de ses membres, aprèsiexamen,"

Sur motion de l'honorable M Archambeau't, il est

Oidonné que le dit Bill soit lu pour la d'uxième fois maintenant,

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Aichambeault, il est

Ordonné que la 62e lègle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill

Sur motion de l'honorable M Aichambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 12) intitule "Loi concernant le contrat passé entre les proposétaires de l'asile de Beauport, les Sœurs de la Charite de Québec et le gouveinement, relativement à la vente de l'asile de Beauport,"

Et la question de savoir si le Bill devrait être mis sar l'ordre du jour

étant soulevée par l'honorable M Archambeau't,

L'Orateur réserve sa decision

Alois, sur motion de l'honorable M. Chapais, la Chambre s'ajourne à ce soir, à 8 heures

JEUDI, 28 DECEMBRE 1893.

Séance de 8 heures P. M

Les honorables Conseillers législatifs présents sont ·

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

Arcnambeault, Marsil. Audet, Méthot, Pelletier, Boucherville, de Bryson, Ross, J J Chapais, Sharples, Cormier. Sulvestre. Tourville. Dorion, Ward. Gilman, Wood Larue,

Prière

L'honorable M Archambeautt, du comité des Ordres permaients et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 86) intitulé "Loi concernant la substitution ciéée par François Guénette et Aurélie Beaudry, son épouse," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra anssitôt que la-Chambre voudra les recevoir

Or donné que le dit rapport soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alois lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé

Sui motion de l'honorable M Marsil, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée Ce Bill, ainsi amendé, sei a-t-il voté

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 72) intitulé "Loi ratifiant un acte de vente entre Joseph-Louis et Théophile David, et les héritiers de Fleury David," fait un rapport constatant que le dit Bill a éte examiné en

entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu. Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité de toute la Chambre maintenant

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Cormier, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sui iceux, la Chambie y a acquiescé

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agiément de l'Assemblée législative.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 148) intitulé "Loi amendant la loi relative aux registres de l'état civil," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 145), intitulé "Loi amendant la loi concernant l'agriculture et de colonisation, relativement aux sociétés coopératives des cercles agricoles," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 61) intitulé "Loi pour prévenii la corruption municipale et civique," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M Gilman, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 113) intitulé " Loi modifiant de nouveau le Code municipal,"

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 122) intitulé "Loi modifiant l'aiticle 5668 des Statuts refondus,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M *Pelletier*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entiei, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit reçu

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée Ce Bill seia-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Aseemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordie du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 123) intitulé "Loi modifiant le Code de , procédure civile,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps apiès, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Tourville, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alois lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la tioisième fois

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambie que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement, pour lequel il demande l'agiément de l'Assemblée législative

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 8) intitulé "Loi concernant la revision et la modification du Code de procédure civile du Bas-Canada,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable Mr. Dorson, de la part du comité, fait iapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit reçu

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la tioisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée Ce Bill sera t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 21) intitulé "Loi modifiant la loi relative à la cour de circuit pour le district de Montiéal,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre repreud sa séance

L'honorable M Méthot, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit reçu

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois

La question est posée Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'oidie du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 149) intitulé "Acte pour amender l'article 4124 des Statuts refondus concernant les arpenteurs,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisii, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Ward, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport s'oit reçu.

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois

La question est posée Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 12) intitulé. "Loi conceinant le contrat passé entre les propriétaires de l'asile de Beauport, les Sœurs de la Charité de Québec et le gouyernement, relativement à la vente de l'asile de Beauport,"

L'honorable Orateur décide que cet item ne peut être replacé sur l'ordre du jour sans un avis préalable, et, par conséquent, le dit item est

retranché

Alors, sui motion de l'honorable M Chapais, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P M.

VENDREDI, 29 DECEMBRE 1893

Séance de 3 heures P M.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault, Audet,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Coimier,
Dorion,
Gilman,
Larue,
Laviolette,

Pelletier,
Ross, D A
Ross, J J,
Sharples,
Starnes,
Sylvestre,
Tourville
Ward,
Wood.

Prière

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel'a été soumis le Bill (No 74) intitulé "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Camille Piché au nombre de ses membres, après examen, "fait un rapport constatant que le dit Bill a été examine en entier, et qu'il a été chaigé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est alois posée Ce Bill sera-t-il voté?

Resolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambie que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'honorable M Archambau't, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel à été soumis le Bill (No 67) intitulé "Loi autorisant le baireau de la province de Québec à admettre, après examen, Louis Gordon Glass, au nombre de ses membres," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois

La question est alors posée Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambie que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills piivés, auquel a été soumis le Bill (No 64) intitulé 'Loi déclarant Joseph-Herménegilde Chalifoux, membre du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec," fait un import constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné sur division, que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est alors posée ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M Archambeault, du comité des Oidres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 55) intitulé "Loi autoris int le collège des médecins et chi urgiens de la province à admettre au nombre de ses membres Thomas Thadée Nesbitt, docteur en médecine de l'Université Laval," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné sur division, que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois

La question est alois posée Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Oidonné que le gieffier se lande à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'honorable M Archambeault, du comité des ordres permanents et Bills pilvés, auquel a été soumis le Bill (No 37) intitulé "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettie, apiès examen, Adolphe-Marie-Louis-Eugène Bécigneul à l'exercice de la piofession d'avocat dans cette province," fait un import constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a eté chargé de le importer à cette Chambre sans amendement

Ordonné que le dit iapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M Biyson il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant

Le dit Bill est en conséquence lu pour la tioisième fois.

La question est alors posée ce Bill seia-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'honorable M Archambeault du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 3º) intitulé "Loi ratifiant certaines ventes d'immeubles et certaines transactions entre Joseph Léveillé et ses enfants," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alois posée ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'honorable M Archambeault, du comité des oidres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 56) intitulé "Loi autorisant Didiei Garneau, étudiant en l'ait dentaire, à exercer sa profession dans la province de Québec, en abrégeant le terme de ses études et de sa cléricature, à raison de son âge et de son expérience acquise," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en critier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

Un donné que le dit rapport soit adopté,

Sui motion de l'honorable M. Gilman, il est.

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité de toute la Chambre à la prochaine séance

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Br'l (No 88) intitulé "Loi constituant en corporation "L'Union des briquetiers de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est Orde nné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la fioisième fois

La question est posée Ce Bill seia-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonne que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 145) intitulé "Loi amendant la loi concernant l'agriculture et la colonisation relativement aux sociétés coopératives des cercles agricoles," Sui motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sui motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sui l'ordre du jour pour être examiné en Comité général à la prochaine séance

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 4) intitulé "Loi modifiant la loi relative aux régistrateurs et à l'organisation des bureaux d'enregistrement," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 81) intitulé "Loi autorisant John Bryson, de Fort Coulonge, à vendre certains immeubles qu'il possède actuellement seul ou conjointement avec l'héritiei mineur de sa femme, sans l'autorisation d'un conseil de famille ou autre formalités judiciaires," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 76) intifule "Loi refondant les lois organiques de la corporation de la ville de Salaberry de Valleyfield," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Alors sur motion de l'honorable M Chapus, la Chambre s'ajourne à ce soir, à 8 heures

VENDREDI, 29 DECEMBRE 1893

Séance de 8 heures P. M

Les honorables Conseillers législatifs présents sont:

L'honorable Boucher de La Brûère, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier
Dorion,
Garneau,
Gilman.

Laviolette, Pelletier, Ross, J J., Sharples, Starnes, Sylvestre, Tourville, Ward Wood

PRIÈRE:

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 34), intitulé "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre youdra les recevon

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu Sur motion de l'honorable M Lavrolette, il est

Ordonné que le dit Bill soit soum's à un comité de toute la Chambre maintenant

Conformément à cet ordre, la Chambie s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Pelletier, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains ainendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera

Ordonné que le dit rapport soit pris en considération à la prochaine séance

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le (Bill No 62) intitulé. "Acte pour don-

ner des pouvoirs plus étendus à la munipalité du village de Lauzon", fait un rapport constatant que le préambule du dit Bill n'a pas été prouvé à la satisfaction du comité

Ordonné que le dit rapport soit adopté

L'honorable M. Archambeault, du comité des Oidres permanents et Bills piivés, auquel a été soumis le Bill (No 46) intitulé "Loi modifiant la 54 Victoria, chapitre 78, concernant la charte de la cité de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu Sui motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité de toute la Chambre maintenant

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se continue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Sylvestre, de la part du counté fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désnera

Ordonné que le dit rapport soit pris en considération à la prochaine séance

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills prives, auquel a été soumis le Bill (No 85) intitulé 'Loi érigeant' la paroisse de Sainte-Christine, et autres terrains détachés de la municipalité de la paroisse de Saint-André d'Acton, en municipalité locale, pour les fins municipales et scolaires, et l'annexant pour le même but au comté de Bagot," fait un rapport constatant que le dit Bill à été examiné en entier, et qu'il a été charge de le rapporter à cette Chambre sans amendement

Ordonné que le dit iapport soit adopté Sur motion de l'honorable M. Donon, il est

Oi donné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est alors posée ce Bill seia-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Oi donné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été sommis le Bill (No 54) intitulé. "Loi érigeant

la paroisse de Saint-Nazaire d'Acton en municipalité, détachant certains lots du comté de Drummond et les annexant à la dite paroisse et au comté de Bagot, pour toutes les fins municipales et scolaires, "fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté Sur motion de l'honorable M. Donon, il est

Ordonué que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alois posée ce Bill sera-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 145) intitulé "Loi amendant la loi concernant l'agriculture et la colonisation relativement aux sociétés coopératives des cercles agricoles,"

La Chambie s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelques temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Wood, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit reçu

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée Ce Bill sera-t-il voté?

Résoln dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 56) intitulé "Loi autorisant Didier Garneau, étudiant en l'art dentaire, à exercer sa profession dans la piovince de Québec, en abrégeant le terme de ses études et de sa cléricature, à raison de son âge et de son expérience acquise,"

Avec la permission de la Chambre, l'honorable M. Gilman, retire sa motion soumettant le dit Bill au comité général

Sur motion de l'honorable M Gilman, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois La question est posée Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assémblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que, lorsque cette Chambie s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à maidi, le 2 janvier prochain, à 4 heures P M

Alors, sur motion de l'honorable M Chapais, la Chambre s'ajourne à mardi, le 2 janvier prochain, à 4 heures P M

MARDI 2 JANVIER 1894.

Séance de 4 heures P. M

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Garneau,

Gilman, Pelletier, Ross, J J, Sharples, Starnes, Tour ville

PRIÈRE

L'honorable M. Chapais, du comité des Ordres Perminents et Bills privés présente son septième rapport

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit

CONSEIL LEGISLATIF

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 30 décembre 1893

Le comité des Oidres permanents et des Bills privés à l'honneur de présenter ce qui suit comme son septième rapport. Votre comité recommande que le délai pour recevoir des rapports d'un comité permanent ou spécial sur un Bill privé soit prolongé jusqu'à la fin de la session

Le tout respectueusement soumis.

TH CHAPAIS,

Président pro tem

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est Ordonné que le dit rapport soit adopté

L'honorable M Chapars du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 69) intitulé "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal," fait un rapport constatant que le préambule du dit bill n'a pas été prouvé à la satisfaction du comité et que certaines dispositions du Bill sont contenues dans les amendements faits au Bill (No 46) intitulé "Loi modifiant la loi 54 Victoria, chapitre 78, concernant la cité de Montréal."

Ordonné que le dit rapport soit pils en considération à la prochaine séance

L'honorable M Chapais, du comité des ordres permanent et Bills prives, auquel a été soumis le Bill (No 40) intitulé "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal et les lois qui la modifient," fait un import constatant que le préambule du dit Bill n'a pas été prouvé à la satisfaction du comité et que certaines dispositions du Bill sont contenues dans les amendements faits au Bill (No 46) intitulé "Loi modifiant la loi 54 Victoria, chapitre 78, concernant la charte de la cité de Montréal,"

Ordonné que le dit rapport soit pris en considération à la prochaine

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 114) intitulé 'Loi modifiant l'acte 46 Victoria, chapitre 88, modifiant et refondant les différents actes concernant "la Compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean", et les lois qui les modifient," informant cette Chambre que l'A-semblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 72) intitulé "Loi ratifiant un acte de vente entre Joseph-Louis et Théophile David, et les héritiers de Fleury David," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 71) intitulé "Loi modifiant et refondant l'acte d'incorporation de la ville de Chicoutimi," informant cette Chambie que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No'86) intitulé "Loi concernant la substitution créée par François Guénette et Aurélie Beaudiy, son épouse," informant cette Chambie que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 66) intitulé "Loi constituant la ville de la Côte Saint-Paul en corporation," informant cette Chambre que l'Assemblée législative à accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 79) intitulé "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal (1889) et ses amendements," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois-Sur motion de l'honorable M Starnes, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordie du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 147) intitulé "Loi concernant la dette publique," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la piemière fois.

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordie du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance

Un message de l'Assemblée législativé est reçu avec un Bill (No 132) intitulé 'Loi amendant la loi 55-56 Victoria, chapitre 17 intitulé 'Loi relative aux dioits sur les successions et les transports d'immeubles," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambie

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 153) intitulé "Loi relative à l'enregistrement des titres dans les comtés de Mégantic et de Lotbinière, en ce qui se rapporte aux paroisses Saint Sylvestre et Saint-Patrice de Beaurivage," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 150) intitulé "Loi amendant les dispositions spéciales relatives aux écoles

publiques de la cité de Montréal" pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du joui poui deuxième lecture à la prochaine séance

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 154) intitulé "Loi amendant la loi No 86 de cette session, intitulée "Loi conceinant la substitution créée par François Guénette et Aurélie Beaudry son épouse," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant,

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour là deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Aichambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sui l'ordre du jour pour comité général à la prochaine séance

Alois, sur motion de l'honorable M Chapais, la Chambre s'ajourne à ce soii, à 8 heures p m

MARDI, 2 JANVIER 1894

Séance de 8 heures P. M

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont:

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur

Les honorables messieurs

Chapais, Cormier,

Gilman, Starnes,

A huit heates, comme il n'y a pas un nombre suffisant de conseillers pour former un quorum, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P M

MERCREDI, 3 JANVIER 1894

Séance de 3 heures P M.

Les honorables Conseillers législatifs presents sont :

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Cormier,
Dovion,
Gilman
Lawolette,
Marsil,
Méthot.

Pelletier, Prévost, Ross, D A., Ross, J J, Sharples, Starnes, Sylvestre, Tourville, Ward

Prière

L'honórable M Archambeault, du comite des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 51) intitulé "Loi modifiant les lois relatives à la Corporation de la cité de Québec," fait sun rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cetie Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Sur motion de l'honorable M. Starnes, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un coinité de toute la Chambre maintenant

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

· Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M. Méthot, de la part du comité, fait un rappoit constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera

Sur motion de l'honorable M Starnes, il est

Ordonné que le dit rapport soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné à la prochaine séance.

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le Bill (No 101) intitulé "Loi relative à la constitution en corporation des associations de bienfaisance des sociétés nationales, des unions de métiers et des sociétés de travail," soit mis sur l'ordre du jour pour être lu une deuxième fois à la prochaine séance

L'ordie du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 134) intitulé "Loi validant certains actes de transport d'immeubles, sujets aux dioits imposés par l'aiticle 1191a des Statuts rofondus,"

La Chambre s'ajourne survant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambie reprend sa séance.

L'honorable M Pelletier, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désireia

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Le dit amendement est alois lu par le greffier, deux fois, et la question d'assentiment étant posée sur icelui, la Chambre y a acquiescé

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill, avec son amendement, soit inis sui l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 61) intitulé "Loi pour prévenir la corruption municipale et civique,"

Sur motion de l'honorable M Gulman, il est

Ordonné que le dit Bill soit du pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Gilman, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général jeudi

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité général au sujet du Bill (No 34) intitulé "Loi modifiant la charte de la cité Montréal,"

Sui motion de l'honorable M. Laviolette, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Les amendements faits au dit Bill sont lus par le greffier une deuxième fois, et la question d'assentiment étant posée sur iceux, la Chambie se prononce dans l'affirmative

L'honorable M Lavrolette propose que le dit Bill soit lu maintenant

pour la troisième fois

L'honorable M Prévost propose, en amendement, que le dit Bill ne soit pas lu maintenant pour la tioisième fois, mais qu'il soit renvoyé

maintenant au comité général de toute la Chambie, avec instruction de l'amender de manière que chaque quartier soit représenté par trois éche-

vins au lieu de deux

L'honorable M Gilman, propose, en sous-amendement, que tous les mots après mais soient retranchés et remplacés par les suivants " la section 12 de la 56e Victoria, chapitre 49 est amendée en remplacement le mot 'trois' par le mot "deux", dans la troisième ligne de la version française

L'honorable M Archambeault, ayant soulevé la question d'ordre, l'ho-

norable Orateur décide que le dit sous-amendement est dans l'ordre

La question étant mise sur le dit sous-amendement, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit.

POUR.

Les honorables messieurs

Audet,
Boucherville, de
Chapars,
Dorron,
Gilman,
Lavrolette,
Méthot.

Pelletrer, Ross, D. A, Ross, J J, Sharples Starnes, Sylvestre et Ward --14.

CONTRE.

Les honorables messieurs

Archambeault, Cormier, Marsil Prévost et Tourville --5

Amsi elle est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M Lavolette propose, que le Bill, ainsi amendé, soit

maintenant lu pour la troisième fois

Et l'honorable M Prévost ayant soulevé la question d'ordre, l'honorable Orateur décide que la motion pour troisième lecture est dans l'ordre et il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la tionsième fois

La question est posée Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité général au sujet du Bill (No 46) intitulé "Loi modifiant la loi 54 Victoria, chapitie 78 concernant la charte de la cité de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. Archambeault, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Les amendements faits au dit Bill sont alors, lus par le greffier une deuxième fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambie se prononce dans l'affirmative

Sui motion de l'honorable M Ward, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la

troisième fois

La question est posée ce Bill, avec ses amendements, sei a-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambie que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 79) intitulé "Loi modifiant la charte de la cité de Montreal (1889) et ses amendements,"

Sur motion de l'honorable M Ward, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Ward, il est

Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill

Sur motion de l'honorable M Ward, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordies permanents et Bills privés demain

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 147) intitulé "Loi concernant la dette publique,"

Sui motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sui l'ordie du jour poui être examiné en comité général à la prochaine séance

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 132) intitulé "Loi amendant la loi 55-56 Victoria, chapitie 17, intitulé. "Loi relative aux droits sur les successions et les transports d'immeubles,"

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'oidre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 153) intitulé "Loi relative à l'enregistrement des titres dans les comtés de Mégantic et de Lotbinière, en ce qui se rapporte aux paroisses Saint-Sylvestre et Saint-Patrice de Beaurivage,"

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en coinité général à la prochaine séance

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 150) intitulée "Loi amendant les dispositions spéciales relatives aux écoles publiques de la cité de Montreal,"

Sui motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour poui être examiné en comité général à la prochaine séance

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 15!) intitulé "Loi amendant là loi No 86 de cette session 'Loi concernant la substitution crée par Fiançois Guénette et Auiélie Beaudry son épouse,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelques temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M *Dorson*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

. Ordonné que le dit rapport soit reçu

Sur motion de l'honorable Archambeautt, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant la pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posés Ce bill seia-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

Alors, sur motion de l'honorable M Chapais, la Chambre s'ajourne à ce soir, à 8 heures

MERCREDI, 3 JANVIER 1894

Séance de 8 heures P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont.

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault, Audet, Boucherville, de Chapais, Cormier, Dorion, Gilman. Méthot, Pelletier, Ross, J J, Sharples, Sylvestre, Tourville

PRIÈRE:

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 134) intitulé. "Loi validant certains actes de transport d'immeubles, sujets aux droits imposés par l'article 1191a des Statuts refondus,"

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill, avec son amendement, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec son amendement, est en conséquence, lu pour la troisième fois

La question est posée. Ce Bill, avec son amendement, sera-t-il voté? Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambie que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec un amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité général sur le Bill (No 51) intitulé. "Loi modifiant les lois relatives à la Corporation de la cité de Québec"

Sur motion de l'honorable M Chapais il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un Comité général de toute la Chambre maintenant, pour reconsidérer la clause 41

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Audet, de la part du comité général fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors dus par le greffier deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois,

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la . troisième fois

La question est posée Ce Bill, avec ses amendements, sera t-il voté? Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le gressier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendement pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 101) intitulé "Loi relative à la constitution en corporation des associations de bienfaisance, des sociétés nationales, des unions de métiers et des sociétés de travail."

L'honorable M Archambeault propose, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

L'honorable M Guman propose en amendement, que le dit Bill ne , soit pas lu pour la deuxième fois maintenant mais dans trois mois

La question étant mise sur le dit amendement, la Chambrese divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit

Pour

Les honorables messieurs

La Bruère, de Archambeault, Audet, Chapais, Dorion, Gilman, Methot,
Pelletver,
Ross, J. J.,
Sharples,
Sylvestre et,
Touvulle — 12

CONTRE

L'honorable monsieur

Boucher ville, de-1

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 113) intitulé. "Loi modifiant de nouveau le Code Municipal,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisi, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Tourville, de la part du comité, fait un rapport constatant que le travail du comité progresse et demande à siéger de nouveau demain.

Ordonné en conséquence.

L'ordie du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 147) intitulé "Loi concernant la dette publique."

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se' constitue en comité

général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Sharples, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisièm: fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisièm pois

La question est posée. Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblé: législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour app lant la Chambre en counté général pour la prise en considération du Bill (No 132) intitulé "Loi amendant la loi 55-56 Victoria, chapitre 17, intitule "Loi relative aux droits sui les successions et les transports d'immeubles,"

La Chambre s'ajouine suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M Dorion, de la part du comité fait rapport, que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu poni la troisième fois

La question est posée ce Bill sera-t-il voté?

Resolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prisé en considération du Bill (No 153) intitulé "Loi relative à l'enregistrement des titres dans les comtés de Mégantic et de Lotbinière, en ce qui se rapporte aux paroisses Saint-Sylvestre et Saint-Patrice de Beaurivage,"

La Chambre s'ajourne survant bon plaisir, et se constitue en comité genéral pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Cormier, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit reçu

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée Ce Bill sera-t il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 150) intitulé " Loi amendant les dispositions spéciales relatives aux écoles publiques de là cité de Montréal,"

La Chambie s'ajourne suivant bon plaisii, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Sylvestre, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit iapport soit ieçu

Sui motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée Ce Bill sera t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

Alors, sui motion de l'honorable M. Chapais, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 4 JANVIER 1894.

Séance de 3 heures P M.

'Les honorables Conseillers législatifs présents, sont

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Laviolette,
Maisil.

Méthol, Pelletier, Ross, D A., Ross, J J. Sharples, Sylvestre, Tourville, Ward,

Prière.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 13) intitulé. "Loi relative au contrat passé entre le gouveinement, la Standard Life Assurance Company et les Sœurs de la Chaiité de Québec,"

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné, sur division, que le dit Bill' soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que la 45e l'ègle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné, sur division, que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois

La question est posée Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 25) intitulé: "Loi ayant pour objet d'assurer une quittance valide au gouvernement et déterminant les personnes auxquelles il remettia une certaine partie du prix de vente de l'asile de Beauport,"

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné, sur division, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

 $Ordonn\acute{e}$ que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill .

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné, sur division, que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

O donné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 11) intitulé. "Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les Sœuis de la Charité de Quebec, relativement au maintien des aliénés dans l'asile de Beauport,"

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné, sur division, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sui motion de l'honorable M. Chapais, il est

Ordonné que le Bill soit soumis à un comité général de la Chambre maintenant

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Pelletier, de la pait du comité général fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de

le rapporter à cette Chambie avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera

Ordonné que le dit iappoit soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alois lu par le greffier deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre y a acquiescé

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné, sur division, que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la

troisième fois

La question est posée. Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté, ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 119) intitulé. "Loi modifiant le Code des notaires,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable Mr. Cormier, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en eutier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit reçu

Sur motion de l'honorable M Prévost, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence, lu pour la troisième fois

La question est posée ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambie que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la puse en considération du Bill (No 113) intitulé "Loi modifiant de nouveau le Code municipal,"

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité spécial composé des houorables Messieurs de Boucherville Méthot, Chapais, Prévost et du proposant, et que le quoium du comité soit de deux de ses membres.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité des Bills privés sur le Bill (No 40) intitulé "Loi modifiant la charte de la cité de Montiéal et les lois qui la modifient,"

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est Ordonné que le dit rapport soit adopté

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité des Bills privés sur le Bill (No 69) intitulé. " Loi modifiant la charte de la cité de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est Ordonné que le dit rapport soit adopté

'Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 46) intitulé "Loi modifiant la 54 Victoria, chapitre 78, concernant la charte de la cité de Montiéal, "informant cette Chambré que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 51) intitulé "Loi modifiant les lois relatives à la Corporation de la cité de Québec," informant cette Chambie que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 10°) intitulé "Loi amendant la loi relative aux maîtres et serviteurs," informant cette Chambre que l'Assemblée legislative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 134) intitulé "Loi validant certains actes de transport d'immeubles, sujets aux droits imposés par l'article 1191a des Statuts refondus," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 123) intitulé "Loi modifiant le Code de procédure civile," infermant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 151) intitulé "Loi constituant en corporation l'école polytechnique," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 133) intitulé "Loi amendant et refondant les lois 55-56 Victoria, chapitre 10

et 15, et 56 Victoria, chapitie 15, conceinant ceitaines taxes et licences," pour lequel elle démande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois Sur motion de l'honorable M. Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance

Alors, sur motion de l'honorable M Chapais, la Chambre s'ajourne à ce soir, à 8 heures

JEUDI, 4 JANVIER 1894

Séance de 8 heures P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

Arcnambeault,
Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Gilman.

Marsil,
Méthot,
Pelletrer,
Prévost,
Ross, D A.
Ross, J J
Sharples,

Laviolette.

PRIÈRE

L'honorable M Archambault, du comité des Ordres permanents et Bills prives, auquel a été soumis le Bill (No 63) intitulé "Loi modifiant la loi relative à la ville de Saint-Henri," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entiei, et qu'il a été chaigé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Oidonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative

Sui motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le drt Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la

tioisième fois

La question est posée ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se iende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M Archambeault, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 79) intitulé "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal (1889), et ses amendements," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative

Sui motion de l'honorable M. Gilman, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la

troisième fois

La question est posée Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 133) intitulé "Loi amendant et refondant les lois 55-56 Victoria, chapitre 10 et 15, et 56 Victoria, chapitre 15, concernant certaines taxes et licences,"

Sui motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sui motion de l'honorable M. Chapais, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence la pour la troisième fois

La question est posée Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambie que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 151) intitulé "Loi constituant en corporation l'école polytechnique,"

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 61) intitulé "Loi pour prévenir la corruption municipale et civique,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps apiès, le comité se lève sans faire de rapport et la Chambre reprend sa séance.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir

La Chambre reprend sa séance

L'honorable M Archambeautt, du comité spécial auquel a été soumis le Bill (No 113) intitulé : "Loi modifiant de nouveau le Code municipal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec ceitains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bili soit soumis à un comité général de toute la chambre maintenant

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Marsil, de la part du comité général fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de

le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'ell · le désirera

Oidonné que le dit import soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alors lus par le greffier une deuxième fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la

troisième fois

La question est posée Ce Bill, avec ses amendements, seia-t-il voté? Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif à voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 11) intitulé "Loi conquenant le contrat passé entre le gouvernement et les Sœuis de la Charité de Québec, relativement au muntien des aliénés dans l'asile de Beaupoit," informant cette Chambie que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 96) intitulé "Loi amendant la loi relative au barreau," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambie

Le dit Bill est lu pour la piemière fois

Sur motion de l'honorable M Sharples, il est

Ordonné que la 45e lègle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill

Sur motion de l'honorable M Sharples, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, la pour la deuxième fois

Sui motion de l'honorable M. Sharp'es, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenantlu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquenc · lu pour la tioisième fois

La question est alors posee Ce Bill seia-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le gresser se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

Un message de l'Assemblée législative est neçu avec un Bill (No 20) intitulé "Loi concernant les subsides accordés à certaines compagnies de chemin de fei," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Chapus, il est

Ordonné que la 1 e règle de cette Cnambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sui motion de l'honorable M. Ciapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois

La question est posée Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 121) intitulé "Loi amendant la loi concernant les dentistes," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambie

Le dit Bill est lu pour la première fois

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 90) intitulé 'Loi amendant le Code civil et l'aiticle 610 du Code de procédure civile, relativement au privilège des voyageurs, bûcherons et autres," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bili est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Laviollette, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sui l'ordre du jour poui deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 103) intitulé "Loi amendant le Code civil, relativement aux privilèges des constructeur, journaliers, ouvriers et fournisseurs de matériaux," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la piemière fois

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordie du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 49) intitulé "Loi constituant en corporation la ville de St-Jéiôme," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 63) intitulé "Loi modifiant la loi relative à la ville de St-Henri," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est Ordonné que lorsque cette Chambie s'ajournera, elle soit ajournée à

demain matin, à 10 heures

Alors sur motion de l'honorable M. Changes la Chambre s'ajourne à

Alors, sur motion de l'honorable M Chapais, la Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures A. M.

VENDREDI, 5 JANVIER 1894

Séance de 10 heures A. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont.

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Cormier,
Dorion,
Garneau,
Laviolette,
Marsil.

Méthot,
Pelletver,
Ross, D. A Ross, J J
Sharples,
Sylvestre,
Tourville et
Ward.

PRIÈRE:

Sur motion de l'honorable M. Prévost, il est

Ordonné que le Bill (No 121) intitulé "Loi amendant la loi concernant les dentistes", soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture maintenant.

Sur motion de l'honorable M Prévost, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M Prévost, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill

Sur motion de l'honorable M Prévost, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois,

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 103) intitulé : Loi amendant le Code Civil, relativement aux privilèges des constructeurs, journaliers, ouvriers et fournisseurs de matériaux."

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

L'honorable M Archambeault propose que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill

Et une objection étant soulevée,

L'honorable M Archambeault, avec la permission de la Chambre, retire sa motion et propose que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comite général à la prochaine séance

La question d'assentiment étant posée sur la dite motion, la Chambre

se prononce dans l'affirmative

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 90) intitulé : "Loi amendant le Code Civil et l'article 610 du Code de Piocédure Civile, relativement au privilège des voyageurs. bûcherons et autres,"

Sur motion de l'honorable M Laviolette, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M. Laviolette, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général à la prochaine séance

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 9) intitulé "Loi modifiant de nouveau la loi des licences de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la piemière fois. Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la tioisième fois

La question est posée Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 155) intitulé "Loi dégievant certains terrains vendus avec le chemin de fer de Québec, Montiéal, Ottawa et Occidental," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois

La question est posée Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 156) intitulé Loi amendant certaines lois de la présente session," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois Sui motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée. Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 100) ntitulé "Loi concernant la fermeture des magasins à bonne heure," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambie

Le dit Bill est lu pour la piemière fois

Sui motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambie soit suspendue en ce qui conceine ce Bill

Sui motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité général de la Chambre maintenant

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examinei le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Cormier de la part du comité général, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le gressei se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambie que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 34) intitulé "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", informant cette Chambie que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 113) intitulé "Loi modifiant de nouveau le Code municipal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 57) intitulé. "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour les annees fiscales expirant le 30 juin 1894 et le 30 juin 1895, et pour d'autres fins du service public, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que la 45e lègle de cette Chambre soit suspendue en ce qui conceine ce Bill

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant

Sur motion de l'honorable M Chapais, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois La question est alors posée ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier reporte ce Bill à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif l'a voté sans amendement

Alois, sur motion de l'honorable M Chapais, la Chambre s'ajourne à cet après-midi, à 3 heures p m

VENDREDI, 5 JANVIER 1894

Séance de 3 heures P M

Les honorables Conseillers législatifs présents sont.

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

| Archambeault, | • | |
|------------------|---|--|
| Audet, | | |
| Boucherville, de | | |
| Chapais, | | |
| Cormier | | |
| Dor ion, | | |
| Laviolette, | | |
| Méthot. | | |

Pelletier, Prévost, Ross, D A, Ross, J J, Sharples, Sylvestre, Tourville, Ward

PRIÈRE.

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le Bill (No 148) intitulé "Loi amendant la loi relative aux registres de l'état civil," soit maintenant lu une deuxième fois

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième sois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée Ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le gressier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 100) intitulé 'Loi concernant la fermeture des magasins à bonne heure," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Il est reçu un message de l'Assemblée législative, Il est lu comme suit

Assemblée legislative, 5 janvier 1894.

Ordonné qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant leurs Honneurs que cette Chambre ne peut concourir dans l'amendement fait par le Conseil législatif au Bill (No 79) intitulé "Acte pour amender la charte de la cité de Montréal et ses amendements," au sujet de l'élection du maire parce que cette Chambre croit que les électeurs de Montréal ne doivent pas être privés du droit de choisir leur premier magistrat

(Attesté) L G DESJARDINS,

G-A L

L'honorable M Archambeault, propose

Que le Conseil législatif n'insiste pas sur son amendement.

L'honorable M Laviolette propose, en amendement

Que le Conseil législatif insiste sur son amendement.

La question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pius comme suit

POUR.

Les honorables messieurs

La Bruère, de Andet, Boucherville, de Dorion, Laviolette, Méthot, Pelletier, Ross, J J, et Sharples —9.

CONTRE.

Les honorables messieurs

Archambeault, Chapais, Cormier, Ross, D A, Sylvestre,
Tourville. et
Ward —7

Ainsi elle est résolue dans la négative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil insiste sur son amendement

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 103) intitulé "Loi amendant le Code civil, relativement aux privilèges des constructeurs, journaliers, ouvriers et fournisseurs de matériaux,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambie repiend sa séance

L'honorable M Tourville, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit reçu

Sur motion de l'honorable M Archambeault, il est

Orvonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée ce Bill sera-t-il voté?

Resolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 90) intitulé "Loi amendant le Code civil et l'article 610 du Code de procédure civile, relativement au privilège des voyageurs, bûcherons et autres,"

La Chambie s'ajouine suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M Méthot, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit reçu

L'honorable M Laviolette propose que le dit Bill soit maintenant lu

pour la troisième fois

L'honorable M Tourville propose en amendement, que le Bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais dans trois mois.

La question étant posée sur la dite motion en amendement, la Chambre se prononce dans la négative

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, sur division

Le dit Bill est en conséquence lu pour la tionsième fois.

La question est posée ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

La Chambre s'ajourne durant bon plaisir

La Chambre reprend sa séance

Un message est reçu de l'Assemblée législative par l'honorable M Hall et autres

Les messagers se retirent

Le dit message est alors lu comme suit

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Le 5 janvier 1894

Ordonné qu'un message soit envoyé au Conseil Législatif informant leurs Honneurs que cette Chambre ne concourt pas maintenant dans lés amendements faits par le Conseil Législatif au Bill (No 79) intitulé 'Acte pour amender la charte de la Cité de Montréal et ses amendements"

Résolu qu'un comité spécial composé des Honorables MM Hall, Marchand et Mercier et de MM Kennedy, Villeneuve et Martineau soit nommé pour soumettre au Conseil législatif les raisons pour lesquelles cette Chambre ne concourt pas dans les dits amendements

Attesté'

L G DESJARDINS,

G A L.

Les messagers sont rappelés et informés que le Conseil législatif enverra une réponse par son propre messager

Sur motion de l'honorable M Laviolette, il est

Ordonné, sur division, qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative et informant cette Chambre que le Conseil législatif persiste dans son amendement

Alois sur motion de l'honorable M. Chapus, la Chambre s'ajourne à ce soir, à huit heures

VENDREDI 5 JANVIER 1894.

Séance de 8 heures P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable Boucher de La Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Dorion,
Laviolette,
Méthot.

Pelletrer, Prévost, Ross, J J, Sharples, Sylvestre, Tourville Ward

PRIÈRE

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par l'hon M Hall et autres

Les messagers se retirent.

Le message est alors lu comme suit.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le 5 janvier 1894.

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'honorable Conseil législatif pour le prier d'accorder une conférence libre aux délégués nommés par cette Chambie dans le but de discuter avec les délégués qu'il plaira à l'honorable Conseil de nommer les raisons pour lesquelles cette Chambre ne croit pas devoir concourir dans l'amendement fait par le Conseil législatif au Bill (No 79) intitulé "Acte pour amender la charte de la cité de Montréal, et ses amendements," au sujet de l'élection du maire;

Et que les honorables MM Hall, Marchand, Mercier et MM. Kennedy, Villeneuve et Martineau ont été nommés les délégués de cette Chambre à cette fin.

(Attesté),

L. G DESJARDINS,

GA.L.

Les messagers sont rappelés et informés que le Conseil législatif enverra une réponse par son piopre messager

Sur motion de l'honorable M Laviolette, il est.

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative l'informant que le Conseil législatif acquiesce à sa demande d'une conférence au sujet des amendements au Bill (No 79) intitulé "Acte pour amender la charte de la cité de Montr´sal et ses amendements," et que les délégués de la part de cette chambre soient les honorables MM Archambeault, de Boucherville, et Laviolette qui rencontreront le nombre de délégués, de la part de l'Assemblée législative iequis pai l'usage parlementaire, à 9¼ heures dans la salle de lecture du Conseil législatif

La Chambre s'ajourne durant bon plaisir

La Chambre reprend sa séance

L'honorable M De Boucherville, l'un des délégués nommés par le Conseil législatif pour rencontrer les conférenciers de l'Assemblée législative, rend compte de la conférence et expose les raisons donnés par les conférenciers de l'Assemblée législative

Sur motion de l'honorable M Laviolette, il est

Ordonné qu'après avoir considéré le rapport des conférenciers nommés par cette Chambre au sujet des amendments faits par icelle au Bill (No 79) cette Chambre persiste dans les dits amendements

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative, l'informant que le Conseil législatif persiste dans les dits amendements

La Chambre s'ajourne durant bon plaisir

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, puis, sur motion de l'honorable M Dorion, elle s'ajourne à lundi, à 3 heures P M

LUNDI, 8 JANVIER 1894

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont.

L'honorable Boucher de la Bruère, Orateur,

Les honorables messieurs

Archambeault, Audet, Boucherville, de Chapais, Cormier, Gilman, Marsil. Pelletier,
Ross, D A,
Sharples,
Staines,
Sylvestre,
Tourville
Ward

Il est reçu un message de l'Assemblée législative.

Il est lu comme suit

Assemblée législative, le 8 janvier 1894

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'honorable Conseil législatif le priant de bien vouloir reconsidérer sa decision au sujet de l'amendement qu'il a fait au Bill (No 79) concernant l'élection du maire de la cité de Montiéal, vu la gravité de la situation et l'importance des intérêts en jeu en rapport avec le dit Bill

Attesté

L G DESJARDINS, G. A. L

L'honorable M Archambeault propose.

Que, vu l'importance des dispositions renfermées dans le Bill (No 79) et qu'il est désirable que les dites dispositions soient adoptées, cette chambre n'insiste pas sur les amendements 3, 4 et 5 faits par cette chambre au dit Bill, relativement à l'élection du maire par le conseil et qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative l'informant de la décision de cette chambre

La question étant mise sur la dite motion, la chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pils comme suit.

POUR.

Les honorables messieurs

Archambeault, Gilman, Marsil, Prévost, Ross, D A.
Sylvestre,
Tourville, et
Ward.—8.

CONTRE

Les honorables messieurs

La Bruère, de Sharples, et Starnes -3

Amsi elle est résolue dans l'affirmative

Ordonné en conséquence.

La chambre s'ajourne à loisir

La chambre reprend sa séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 79) intitulé "Acte pour amender la charte de la cité de Montréal et ses amendements," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements, moins les amendements Nos 3, 4 et 5.

La Chambre s'ajourne à loisir

A trois heures et demie de l'après-midi, Son Honneur l'honorable Joseph Adolphe Chapleau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sui le tiône, l'honorable Orateur dit

"Gentilhomme, huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre de l'Assemblée législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif

Laquelle étant venue avec son Orateur.

Le greffier de la coulonne en chancellerie lit séparément les titres des Bills à êtie sanctionnés, comme suit

B Loi amendant la loi 44-45 Victoria, chapitre 86, intitulé "Acte autorisant la vente de certaines propriétés substitués en vertu du testament de feu George Burns Symes"

C Loi amendant la charte de "La Compagnie du pouvoir électrique de

Montmorency"

4 Loi modifiant la loi relative aux régistrateurs et à l'organisation des bureaux d'enregistrement

5 Loi modifiant la loi relative aux traitements de certains officiers de justice

6 Loi modifiant la loi relative aux juges de paix

7 Lor relative aux édifices publics

8 Loi conceinant la revision et la modification du Code de procédure civile du Bas-Canada.

- 9 Loi modifiant de nouveau la loi des licences de Québec
- 10 Loi amendant la loi relative aux asiles d'aliénés
- 11'Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les Sœurs de la Charité de Québec, relativement au maintien des aliénés dans l'asile de Beauport

13 Loi relative au contrat passé entre le gouvernement, la Standard Life Assurance Company et les Sœurs de la Charité de Québec.

- 14 Loi amendant la loi de l'Instruction publique
- 15 Loi amendant la loi des écoles d'industrie
- 16 Loi amendant la loi des écoles de iéforme
- 17 Loi relative à la transmission au secrétaire de la province et aux régistrateurs, des rôles d'évaluation
- 18 Loi modifiant le code municipal
- 19 Loi amendant la loi relative au département du secrétaire de la province
- 20 Loi concernant les appels des décisions des Recorders et des Cours de Recorder en matières de taxes
- 21 Loi modifiant la loi relative à la cour de circuit pour le district de Montréal
- 22 Loi amendant la loi concernant le Conseil d'Hygiène de la province de Québec
- 23 Loi relative aux établissements industriels
- 24 Loi modifiant la loi 56 Victoria, chapitie 22, conceinant l'entretien des ponts constraits en tout ou en partie par le gouvernement
- 25 Loi ayant pour objet d'assurer une quittance valide au gouvernement et déterminant les personnes auxquelles il remettra une certaine partie du prix de vente de l'asile de Beauport
- 26 Loi concernant les subsides accordés à certaines compagnies de chemins de fer.
- 27 Loi abrogeant la loi 56 Victoria, chapitre 17, intitulé "Loi concernant les licences"
- 28 Acte amendant l'acte 20 Victoria, chapitre 125, intitulé "Acte pour diviser la commission des chemins à barrières de Québec, en deux commissions distinctes, et établir d'autres dispositions à cet effet," et les différents actes l'amendant
- 29 Loi amendant la loi conceinant les sociétés d'agriculture
- 30 Loi amendant la loi conceinant l'agriculture, relativement aux sociétés d'horticulture et de pomologie
- 32 Loi autorisant les curé et marguillers de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse Sainte-Scholastique, district de Terrebonne, à aider à la reconstruction du convent du village Sainte-Scholastique
- 33 Loi assurant les effets civils au mariage contracté entre Frédéric Piatt et Marie-Albina Thibault
- 34 Loi modifiant la charte de la cité de Montiéal.
- 35 Loi autorisant Dame Albina Pominville, épouse d'Arthui Gagnon, à vendre certains biens substitués

36 Loi constituent en corporation l'établissement connu sous le nom de "Robert Jones Memorial Convalescent Hospital for Children of parents belonging to the Chuich of England, in the diocese of Montreal"

37 Loi autorisant le baireau de la province de Québec à admettre, après examen, Adolphe-Marie-Louis-Eugène Bécigneul à l'exercice de la

profession d'avocat dans cette province

38 Loi modifiant et refondant la loi organique de "1 Union des commismarchands de la cité de Montréal," 43-44 Victoria, chapitre 85.

39 Lor ratifiant certaines ventes d'immeubles et certaines transactions

entre Joseph Léveillé et ses enfants

- 41 Loi constituant en corporation l'" Institut des Sœuis Servantes du Saint Cœui de Marie"
- 42 Loi concernant l'Association d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de la province ecclésiastique de Montréal

43 Loi constituant en corporation "Les Ursulines de Stanstead"

- 44 Loi constituant en corporation les "Révérendes Mères Religieuses Ursulines de Robeival"
- 45 Loi constituant en corpoiation "La Compagnie d'Assurance des Marchands confie le feu "
- 46 Loi modifiant la loi 54 Victoria, chapitre 78, concernant la charte de la cité de Montréal
- 47 Loi relative aux biens de feu François-Xavier Beaudry légués pour des fins de charité
- 48 Loi constituant en corporation "La Compagnie du chemin de fer de le Rive Sud"

49 Loi constituant en corporation la ville de Saint-Jéiôme

- 51 Loi modifiant les lois relatives à la Corporation de la cité de Québec
- 52 Loi modifiant l'acte d'incorporation de "l'Union St Joseph de Lachine," (41 Victoria, chapitre 35)
- 53 Loi modifiant la loi constituant en corporation "La Corporation des Sœuis Marianites de Ste-Croix"
- 54 Loi érigeant la paroisse de St-Nazaire d'Acton en municipalite, détachant certains lots du comté de Drummond et les annexant à la dite paroisse et au comté de Bagot, pour toutes les fins municipales et scolaires
- 55 Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la piovince à admettre au nombre de ses membres Thomas Thadée Nesbitt, docteur en médecine de l'Université Laval
- 56 Loi autorisant Didier Gaineau, étudiant en l'art dentaire à exercer sa profession dans la province de Québec, en abiégeant le terme de ses études et de sa cléricature, à raison de son âge et de son expérience acquise

63 Loi modifiant la loi relative à la ville de St-Henri

64 Loi déclarant Joseph-Herménégilde Chalifoux, membre du collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec

- 65 Loi modifiant de nouveau l'acte d'incorporation de la ville de Lévis, tel que refondu par la loi 36 Victoria, chapitre 60, et les actes qui l'amendent
- 66 Loi constituant la ville de la Côte Saint-Paul en corporation
- 67 Loi autorisant le baileau de la province de Québec à admettre, après examen, Louis-Goldon Glass, au nombre de ses membres
- 68 Loi conceinant le Jardin Zoologique de Montréal
- 70 Loi constituant en corporation l'institution "Pettes Memorial"
- 71 Loi modifiant et refondant l'acte d'incorporation de la ville de Chicoutimi
- 72 Loi ratifiant un acte de vente entre Joseph-Louis et Théophile David, et les héritiers de Fleury David
- 73 Loi modifiant la loi 44-45 Victoria, chapitre 44, constituant en corpoiation la Compagnie de chemin de fer de Québec, Mantmoiency et Charlevoix et ses amendements, et conférant d'autres pouvoirs à la dite compagnie
- 74 Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Camille Piché au nombre de ses membres, après examen
- 76 Loi refondant les lois organiques de la corporation de la ville de Salaberry de Valleyfield
- 78 Loi amendant les diverses lois concernant la corporation de la cité des Trois Rivières
- 79 Loi modifiant la chaîte de la cité de Montréal (1889) et ses amendements
- 80 Loi modifiant l'acte d'incorporation de la ville de Buckingham.
- 81 Loi autorisant John Bryson, de Fort Coulonge, à vendre certains immeubles qu'il possède actuellement seul ou conjointement avec l'héritier mineur de sa femme, sans l'autorisation d'un conseil de famille ou autres formalités judiciaires
- 82 Loi natifiant le partage d'immeubles possédés pai indivis par les successions Feidinand David, Michel Laurent et Dame Delphine Choquette, en son vivant, veuve de l'honorable Sévère Rivard, ainsi que le partage des immeubles de cette deinière entre ses héritiers
- 83 Loi modifiant les actes relatifs à la compagnie de chemin de fer urbain de Montréal
- 85 Loi érigeant la paroisse de Ste-Chiistine, et autres terrains détachés de la municipalité de la paroisse de St-André d'Acton, en municipalité locale, pour les fins municipales et scolaires, et l'annexant pour le même but au comté de Bagot
- 86 Loi concernant la substitution créée par François Guénette et Aurélie Beaudry, son épouse
- 87 Loi donnant de nouveaux pouvoirs à l' "Union Saint-Joseph de Saint-Jean-Baptiste de Québec," et pour d'autres fins
- 88 Loi constituant en corporation "L'Union des briquetiers de Montréal."
- 89 Loi refondant la loi organique de la "Congrégation de Saint-Michel de Sorel."
- 90 Loi amendant le Code civil et l'article 610 du Code de procédure civile, relativement au privilège des voyageurs, bûcherons et autres

- 92 Loi pour rendie valides certains actes notariés
- 96 Loi amendant la loi relative au Baireau
- 100 Loi concernant la fermetuie des magasins à bonne heure.
- 103 Loi amendant le Code civil, ielativement aux privilèges des constructeurs, journalieis, ouvilers et fournisseurs de matériaux.
- 105 Loi amendant la loi ielative aux maîtres et serviteurs
- 113 Loi modifiant de nouveau le Code municipal
- 114 Loi modifiant l'acte 46 Victoria chapitre 88, modifiant et refondant les différents actes conceinant "la Compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean," et les lois qui le modifient
- 119 Loi modifiant le Code des notaires
- 121 Loi amendant la loi concernant les dentistes
- 122 Loi modifiant l'aiticle 5668 des Statuts refondus
- 123 Loi modifiant le Code de procédure civile
- 127 Loi accordant une extension de pouvoirs aux corporations municipales de la ville de Nicolet et de Saint-Jean-Baptiste de Nicolet
- 132 Loi amendant la loi 55-56 Victoria, chapitre 17, intitulée "Loi relative aux droits sur les successions et les transports d'immeubles"
- 133 Loi amendant et refondant les lois 55-56 Victoria, chapitre 10 et 15, et 56 Victoria, chapitre 15, concernant certaines taxes et licences
- 134 Loi validant certains actes de transport d'immeubles, sujets aux droits imposés par l'article 1 191a des Statuts refondus
- 135 Loi amendant la loi concernant l'agriculture relativement aux cercles agricoles
- 136 Loi amendant l'article 3510 des Statuts refoudus
- 139 Lormodifiant la lor concernant les taxes directes sur les corporations commerciales
- 140 Loi concernant l'application de l'article 4753 des Statuts refondus
- 141 Loi relative au règlement definitif du fond des écoles élémentaires
- 145 Loi amendant la loi concernant l'agriculture et la colonisation, relativement aux sociétés co-opérative de cercles agricoles
- 147 Loi concernant la dette publique
- 148 Loi amendant la loi relative aux registres de l'état civil
- 149 Acte pour amender l'article 4121 des Statuts refondus, concernant les arpenteurs
- 150 Loi amendant les dispositions spéciales relatives aux écoles publiques de la cité de Montiéal
- 151 Loi constituant en corporation l'école polytechnique
- 153 Loi relative à l'enregistrement des titres dans les comtés de Mégantic et de Lotbinière en ce qui se rapporte aux paroisses Saint-Sylvestre et Saint-Patrice de Beaurivage
- 154 Loi amendant la loi No 86 de cette session, intitulée "Loi concernant la substitution crée par Fiançois Guénette et Aurélie Beaudry, son épouse"
- 155 Loi dégrevant certains terrains vendus avec le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental
- 156 Loi amendant certaines lois de la présente session.

La sanction royale est prononcée sur ces Bills, par le greffier de cette Chambre, comme suit

Au nom de Sa Majeste, Son Honneur le Lieutenaut-Gouverneur sanctionne ces Bills.

Alors l'honorable Orateur de l'Assemblée législative a adressé la parole à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, et à piésenté à Son Honneur pour qu'il veuille y donner sa sanction, un Bill intitulé:

57 Acte octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1894 et le 30 juin 1895, et pour d'autres fins de service public.

A ce Bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants

Au nom de Sa Majesté, le Lieutenant-Gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce Bill.

Après quoi, il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de clore la troisième session de la huitième Législature de la province de Québec par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

En venant clore aujourd'hui les travaux de cette laborieuse session je dois vous remercier de l'assiduité et du zèle que vous avez apportés à l'étude des divers sujets soumis à vos délibérations

Les rapports qui ont été placés sous vos yeux démontrent que les efforts de mon gouvernement pour établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses de la Province ont été couronnés d'un plein succès Déjà, vous avez pu, sans nuire à la parfaite stabilité de notie crédit, diminuer certains impôts votés en mil huit cent quatre-vingt-douze, et vous avez la certitude que ces impôts pourront être encore iéduits l'an prochain Il y a donc lieu d'être satisfait des mesures adoptées pour raffermir notre situation financière

Il ressort aussi des renseignements qui vous ont été fournis pendant cette session que l'agriculture et la colonisation sont de plus en plus en progrès parmi nous Sachous nous en réjouir, car les destinées de notre Province et celles de la Confédération canadienne sont intimement liées, et si la Providence réserve des jouis d'épreuves à ce vaste pays du Canada, nous les traverseions avec moins de danger pour nous quand notre population agricole sera heureuse et prospère.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Je vous remercie des sommes que vous avez généreusement votées pour le service de Sa Majesté Je verrai à ce qu'elles soient dépensées le plus économiquement et le plus efficacement possible, selon les prescriptions de la Constitution et les intentions de la Législature.

Honorables Messieurs du Conseil législalif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Au moment de prendre congé de vous, je fais des vœux pour que la législation que je viens de sanctionner, au nom de Sa Majesté, porte d'heureux fiuits pour le bonheur du peuple de cette Piovince. Je prie Dieu qu'il fasse régner la paix au sein de notre société, et répande ses plus abondantes bénédictions sur vous et sur vos familles.

Alors l'honorable Orateur du Conseil Législatif dit.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, que cette législature soit prorogée jusqu'à jeudi le quinzième jour de février prochain, pour être ici tenue, et cette législature provinciale est en conséquence prorogée a jeudi, le quinzième jour de février prochain.

INDEX

DÜ

VINGT-HUITIÈME VOLUME

DÜ

JOURNAL DU CONSEIL LEGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

57 VICTORIA, 1893-94

Addresses.

Au lieutenant-gouverneur, Pour mandat de \$10,000 24. " 9.865.76

ALLAN, Andrew, et autres, 22.

ARCHAMBEAULT, Urgèle, et autres, 8.

ASSOCIATION IMMOBILIÈRE, Montréal, 7, 35

ASSOCIATION MUTUELLE DES FABRIQUES, etc., 16

BASSANO, Mse de, 8.
BÉCIGNEUL, Adolphe, 21
BON PASTEUR de Montréal, Religieuses du, 38.

Bryson, John, 21.

Buckingham, ville de, 21, 35

$\mathbf{B}_{\mathtt{ILLS}}$:

- Bill (A) intitulé: "Acte concernant l'agriculture," présenté, lu une 1ère fois pro formâ, 6
- Bill (B) intitulé. "Loi amendant la loi 44-45 Victoria, chapter 86, intitulé. "Acte autorisant la vente de certaines propriétés substituées en vertu du testament de feu George Burns Symes, "

Présenté par l'honorable D A Ross, et lu la 1ère fois, 41, 2e lecture, à C B P, 44, 45, S A, 59, 3e lecture, 63, voté S. A., par l'Assemblée, 100; honoraire remis, 135, sanctionné, 183

Bill (C) intitulé "Loi amendant la charte de "La Compagnie de pouvoir électrique de Montmorency," Présenté par l'honorable M Wood, et lu la 1ère fois, 26; 2e lecture, à C. B. P, 29; A A., 39, 1apport adopté, 3e lecture,

44, voté à l'Assemblée, 66, sanctionné, 183.

- Bill (D) intitulé: "Acte pour amender la charte de la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la cité de Montréal," Présenté par l'honorable M Laviolette, et lu la 1ère fois, 41; 2e lecture, à C B P, 52, S A, 58, 3e lecture, 63, honoraire remis, 135.
- Bill (E) intitulé "Acte interprétant l'article 2098 du Code civil," Présenté par l'honorable M Prévost, et lu la 1ère fois, 32, 2e lecture, débat, 52, 59, à c g, 64, A A, 66, 67, 3e lecture, 67
- Bill (F) intitulé "Loi amendant l'article 5164 des Statuts refondus de la province de Québec," Présenté par l'honorable M Archambeault, et lu la 1ère fois, 41, 2e lecture, à c g, 52, A A, 54, 55, 3e lecture, 59
- Bill (G) intitulé. "Loi relative à l'enregistrement de la communauté de biens," Présenté par l'honorable M Gilman, et lu la 1ère fois, 54, 2e lecture, à com spéc, 67
- Bill (No 4) intitulé "Loi modifiant la loi relative aux régistrateurs et à l'organisation des bureaux d'enregistrement," Reçu et lu la 1ère fois, 116, 2e lecture, à com gén, 121, A. 3e lecture, 129, 130, am. agréés, 146, sanctionné, 183
- Bill (No 5) intitulé. "Loi modifiant la loi relative aux traitements de certains officiers de justice,"

- Reçu et lu la 1ère fois, 116, 117, 2e lecture, à com gén, 121; S A, 3e lecture, 130, sanctionné, 183
- Bill (No 6) intitulé "Loi modifiant la loi relative aux juges de paix," Reçu et lu la 1ère fois, 61, 2e lecture, à com gén, 68, S A, 3e lecture, 71, sanctionné, 183
- Bill (No 7) intitulé 'Loi relative aux édifices publics,"
 Reçu et lu la 1èie fois, 94, 2e lecture à com gén, 103, S. A, 3e
 lecture, 109, sanctionné, 183
- Bill (No 8) intitulé "Loi concernant la révision et la modification du Code de piocédure civile du Bas-Canada."

 Reçu et lu la lère fois, 128, 2e lecture, à com. gén, 136; S.A., 3e lecture, 141, sanctionné, 183.
- Bill (No 9) intitulé "Loi modifiant la loi des licences de Québec," Reçu et lu 3 fois, S. A., 173, sanctionné, 184.
- Bill (No 10) intitulé "Loi amendant la loi relative aux asiles d'aliénés," Reçu et lu la lère fois, 94, 2e lecture, à com gén., 104; S, A., 3e lecture, 109, sanctionné, 184.
- Bill (No 11) intitulé "Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les Sœurs de la Chaité de Québec, relativement au maintien des aliénés dans l'asile de Beauport,"

Reçu et lu la 1ère fois, 115, 2e lecture, à com. gén., A. A., 3e lecture, 164, 165, am agréés, 170, sanctionné, 184.

- Bill (No 12) intitulé: "Loi concernant le contrat passe entre les propriétaires de l'asile de Beaupoit, les Sœuis de la Charité de Québec et le gouvernement, relativement à la vente de l'asile de Beauport,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 114. 2e lecture, débat, 119; débat ' ajouiné, 122, debat ajourné, 129, 2e lecture refusée sur division, 132, 133, question d'ordie, 137; décision de l'Orateur, 142
- Bill (No 13) intitulé "Loi relative au contrat passé entre le gouvernement, la Standard Life Assurance Company et les Sœurs de la Charité de Québec,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 114, 115, 2e et 3e lectures, S. A., 163, 164, sanctionné, 184
- Bill (No 14) intitulé "Loi amendant la loi de l'Instruction publique," Reçu et lu la lèie fois, 50, 2e lecture, à com. gén, 52, 53, progrès, 64, 67, A A, 3e lecture, 78, am agréés, 81, sanctionné 184.
- Bill (No 15) intitulé "Loi amendant la loi des écoles d'industrie," Reçu et lu la 1ère fois, 81, 2e lecture. à com. gén, 90; S. A, 3e lecture, 95, sanctionné, 184.

 25

- Bill (No 16) intitulé "Loi amendant les écoles de réforme." Reçu et lu la 1ère fois, 72, 2e lecture, à com gén, 79, S. A, 8e lecture, 83, 84, sanctionné, 184
- Bill (No 17) intitulé "Loi relative à la transmission au secrétaire de la province et aux régistrateurs, des rôles d'evaluation," Reçu et lu la 1ère fois, 50, 2e lecture, à com gén, 53, S A, 3e lecture, 55, sanctronné, 184
- Bill (No 18) intitulé "Loi modifiant le Code municipal." Recu et lu la 1ère fois, 77, 2e lecture, à com gén, 84, A A, 3e lecture, 89, am agréés, 108, sanctionné, 184
- Bill (No 19) intitulé "Loi amendant la loi relative au département du secrétaire de la province," Reçu et lu la 1ère fois, 33, 2e lecture, à com gén, 38; S. A. 3e lecture, 41, sanctionné, 184
- Bill (No 20) intitulé "Loi concernant les appels des décisions des Recorders et des Cours de Recorder en matières de taxes," Reçu et lu la 1ère fois, 61, 2e lecture, à com. gén., 67, S A., 3e lecture, 70, 71, sanctionné, 184
- Bill (No 21) intitulé. "Loi modifiant la loi relative à la cour de circuit pour le district de Montiéal," Reçu et lu la 1ère fois, 128, 2e lecture, à com. gén, 136; S. A, 3e lecture, 141, sanctionné, 184.
- Bill (No 22) intitulé "Loi amendant la loi concernant le Conseil d'Hygiène de la province de Québec," Reçu et lu la 1ère fois, 81, 2e lecture, à com. gén, 91, 92, S. A., 3e lecture, 95, sanctionné, 184
- Bill (No 23) intitulé "Loi relative aux établissements industriels," Reçu et lu la 1ère fois, 72, 2e lecture, à com gén, 79, S. A, 3e lecture, 83, sanctionné, 184
- Bill (No 24) intitulé "Loi modifiant la loi 56 Victoria, chapitre 22, concernant l'entretien des ponts construits en tout ou en partie par le gouvernement," Reçu et lu la 1ère fois, 37, 2e lecture, à com. gén, 50, S. A, 53;

3e lecture, 54, sanctionné, 184

Bill (No 25) intitulé "Loi ayant pour objet d'assurer une quittance valide au gouvernement et déterminant les personnes auxquelles il remettra une certaine partie du piix de vente de l'asile de Beauport,"

Reçu et lu la 1èie fois, 115, 2e et 3e lectures, S A, sur

division, 163, sanctionné, 184.

- Bill (No 26) intitulé "Loi concernant les subsides accordés à certaines compagnies de chemin de fer,"
 Reçu et lu 3 fois, S. A, 170, 171, sanctionné, 184
- Bill (No 27) intitulé "Loi abrogeant la loi 56 Victoria, chapitre 17, intitulé "Loi concernant les licences," Reçu et lu la 1ère fois, 61, 2e lecture, S A, 3e lecture, 78°, sanctionné, 184
- Bill (No 28) intitulé. "Acte amendant l'acte 20 Victoria, chapitre 125, intitulé "Acte pour diviser la commission des chemins à barrières de Québec, en deux commissions distinctes, et établir d'autres dispositions à cet effet", et les différents actes l'amendant,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 87, 2e lecture. à com. gén, 96, 97, S. A., 3e lecture, 103, sanctionné, 184
- Bill (No 29) intitulé "Loi amendant la loi concernant les sociétés d'agriculture,"

 Reçu et lu la 1ère fois, 100, 2e lecture, à com gén, 110; A A,

 3e lecture, 112, 113, am agréés, 127, sanctionné, 184.
- Bill (No 30) intitulé "Loi amendant la loi concernant l'agriculture, relativement aux sociétés d'horticulture et de pomologie," Reçu et lu la lère fois, 87, 2e lecture, à com. gén, 97, S.A., 3e lecture, 102, 103, sanctionné, 184
- Bill (No 32) intitulé "Loi autorisant les curé et les marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse Ste-Scholastique, district de Terrebonne, à aider à la reconstruction du couvent du village Ste-Scholastique,"

 Reçu et lu la 1ère fois, 52, 2e lecture, à C B. P, 55, 56, S A,

3e lecture, 66; sanctionné, 184

- Bill (No 33) intitulé "Loi assurant les effets civils au mariage contracté entre Frédéric Pratt et Marie Albina Thibault,"

 Reçu et lu la lèie fois, 57, 2e lecture, à C. B P, 65, S. A, 3e lecture, 69, 70, sanctionné, 184
- Bill (No 34) intitulé "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal," Reçu et lu la 1ère fois, 95, 2e lecture, à C. B. P., 105, A. A., 147; rapport adopté, am en com gén, 3e lecture, 155, 156, am. agréés, 175, sanctionné, 184
- Bill (No 35) intitulé "Loi autorisant Dame Albina Pominville, épouse de Arthur Gagnon, à vendre certains biens substitués," Reçu et lu la lère fois, 62, 2e lecture, à CBP, 68, AA, 75; AA, 3e lecture, 88, 89, am agréés, 100, sanctionné, 184

- Bill (No 36) intitulé "Loi constituant en corporation l'établissement connu sous le nom de "Robert Jones Memorial Convalescent Hospital for Children of parents belonging to the Church of England, in the diocese of Montreal"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 37, 2e lecture, à C B. P, 42; S. A, 3e lecture, 48, sanctionné, 185
- Bill (No 37) intitulé. "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre, après examen, Adolphe-Marie-Louis-Eugène Bécigneul à l'exercice de la profession d'avocat dans cette province,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 56, 2e lecture, à C B. P., 59; S. A., 3e lecture, 144, 145, sanctionné, 185.
- Bill (No 38) intitulé. "Loi modifiant et refondant la loi organique de "l'Union des commis-marchands de la cité de Montréal," 43-44 Victoria, chapitre 85,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 56, 2e lecture, à C B P., 64. A A., à com. gén, A A, 3e lecture, 69, 70; am agréés, 77; sanctionné, 185
- Bill (No 39) intitulé "Loi ratifiant certaines ventes d'immeubles et certaines transactions entre Joseph Léveillé et ses enfants,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 101; mis sur l'ordre du jour, 107; 2e lecture, à C B P, 113, S. A, 3e lecture, 145; sanctionné, 185.
- Bill (No 40) intitulé "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal et les lois qui la modifient,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 87, 2e lecture, à C. B. P., 97, préambule nou prouvé, 151; rapport adopté, 166.
- Bill (No 41) intitulé. "Loi constituant en corporation l'" Institut des Sœurs Servantes du Saint Cœur de Marie,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 108, 2c lecture, à C B P, 114, S A., 3e lecture, 133, 134, sanctionné, 185
- Bill (No 42) intitulé "Loi concernant l'Association d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de la province ecclésiastique de Montréal,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 37, 2e lecture, à C B P, 42, S A, 3e lecture, 48, sanctionné, 185
- Bill (No 43) intitulé "Loi constituant en corporation" Les Ursulines de Stanstead,"
 - Reçu et lu la 1èie fois, 44, 2e lecture, à C. B P, 49, S. A, 58; 3e lecture, 63, 64, sanctionné, 185
- Eill (No 44) intitulé. "Loi constituant en corporation les révérendes mèies religieuses ursulines de Roberval,"

- Reçu et lu la 1ère fois, 51, 52, 2e lecture, à C B P, 55, S A, 3e lecture, 66, sanctionné, 185
- Bill (No 45) intitulé "Loi constituant en corporation" La Compagnie d'Assurance des Marchands contre le feu,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 81, mis sur l'ordre du jour, 94; 2e lecture, à C B P, 105, S. A, 3e lecture, 124, 125; sanctionné, 185.
- Bill (No 46) intitulé "Loi modifiant la 54 Victoria, chapitre 78, concernant la charte de la cité de Montreal,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 87, 2e lecture, à C B P., 97; A A., à com gén, A A, 148, rapport adopté, 3e lecture, 157; am. agréés, 166, sanctionné, 185.
- Bill (No 47) intitulé: "Loi relative aux biens de feu François-Xavier Beaudry légués pour des fins de charité,"
 Reçu et lu la 1ère fois, 72, 73, 2e lecture, à C. B P., 80; S. A., 3e lecture, 87, sanctionné, 185
- Bill (No 48) intitulé "Loi constituant en corporation la "Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 73, 2e lecture, à C C F, 80; A. A., à com gén. 94, A A, 3e lecture, 104; am agréés, 128; sanctionné, 185.
- Bill (No 49) intitulé "Loi constituant en corporation la ville de Saint-Jérôme,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 82, 2e lecture, à C B P, 91; A A., 3e lecture, 126, 127, am agréés, 171, sanctionné, 185
- Bill (No 51) intitulé. "Loi modifiant les lois relatives à la Corporation de la cité de Québec,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 108, 2e lecture, à C B P, 113, A A., à com gén, A A, 154, en com gén, A A, 3e lecture, 159, 160, am. agréés, 166, sanctionné, 185
- Bill (No 52) intitulé "Loi modifiant l'acte d'incorporation de "l'Union St-Joseph de Lachine", (41 Victoria, chapitre 35),"
 - Reçu et lu la 1èie fois, 73, mis sur l'ordre du jour, 105; 2e' lecture, à C B P, 110, S A, 3e lecture, 124; sanctionné, 185.
- Bill (No 53) intitulé "Loi modifiant la loi constituant en corporation "La Corporation des Sœurs Marianites de Ste-Croix,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 73, mis sur l'ordre du jour, 106; 2e lecture, à C B P, 110, S A, 3e lecture, 124; sanctionné, 185.

- Bill (No. 54) intitulé: "Loi érigeant la paroisse de St-Nazaire d'Acton en municipalité, détachant certains lots du comté de Drummond et les annexant à la dite paroisse et au comté de Bagot, pour toutes les fins municipales et scolaires,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 191, 2e lecture, à C B P, 110, S A, 3e, lecture, 148, 149, sanctionné, 185
- Bill (No 55) intitulé "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province à admettre au nombre de ses membres Thomas Thadée Nesbitt, docteur en médecine de l'Université Laval."
 - Reçu et lu la 1ère fois, 56, 2e lecture, à C B P, 59, 60, S A, 3e lecture, 144, sanctionné, 185
- Bill (No 56) intitulé "Loi autorisant Didier Gaineau, étudiant en l'art dentaire, à exercer sa profession dans la province de Québec, en abrégeant le terme de ses études et de sa cléricature, à raison de son âge et de son expérience acquise,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 56, 2e lecture à C B P., 64, 65, S A, à com gén, 145, motion retirée, Bill lu 3e fois, 149, 150, sanctionné, 185
- Bill (No 57) intitulé "Acte octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années fiscales expirant le 30 juin 1894 et le 30 juin 1895, et pour d'autres fins de service public."
 - Reçu et lu 3 fois, S A, 175, sanctionné, 185
- Bill (No 61) intitulé "Loi pour préveni la corruption municipale et civique,"

 Reçu et lu la lère fois, 139, le lecture, à com gén, 155, pas de rapport, 169
- Bill (No 62) intitulé · "Acte pour donner des pouvoirs plus étendus à la municipalité du village de Lauzon,"

 Reçu et lu la 1èie fois, 115, 2e lecture, à C B P, 116; préambule non prouvé, 148.
- Bill (No 63) intitulé "Loi modifiant la loi relative à la ville de Saint-Henii,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 82, 2e lecture, à C B P, 91, A A, 3e lecture, 167, 168, am agréés, 171, sanctionné, 185
- Bill (No 64) intitulé "Loi déclaiant Joseph-Hermenégilde Chalifoux membre du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 101, 2e lecture, à C B P, 110, S A, 3e lecture, 144, sanctionné, 185.

- Bill (No 65) intitulé "Loi modifiant de nouveau la charte de la ville de Lévis, telle que refondue par la loi 36 Victoria, chapitre 60, et les actes qui l'amendent,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 62, 2e lecture, à C B P, 68, A A, à com gén, sur division, A A, 92, 93, rapport adopté, 3e lecture, 104, am agréés, 128, sanctionné, 186
- Bill (No 66) intitulé "Loi constituant la ville de la Côte Saint-Paul en corporation,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 101, mis sur l'ordre du jour, 107, 2e lecture, à C B P, 114, à com gen, A. A, 3e lecture, 134; am. agréés, 152, sanctionné, 186
- Bill (No 67) intitulé. "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre, après examen, Louis Gordon Glass, au nombre de ses membres, '
 - Reçu et lu la 1ère fois, 128, 2e lecture, à C B P, 137, S A, 3é lecture, 143, sanctionné, 186
- Bill (No 68) intitulé "Loi concernant le Jardin Zoologique de Montréal,"
 - Reçu et lu la 1ère tois, 62, 2e lecture, sur division, à C B P, 89, 90, S A, à com gén, 107, A A, 3e lecture, sur division, 118, 119, am agréés, 136, sanctionné, 186
- Bill (No 69) intitulé 'Loi modifiant la charte de la cité de Montréal," Reçu et lu la 1ère fois, 82, 2e lecture, à C B P, 96; préambule non prouvé, 151, rapport adopté, 166.
- Bill (No 70) intitulé "Loi constituant" en corporation l'institution "Pettes Memorial,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 62, 2e lecture, à C B P, 68, S A, 3e lecture, 75, sanctionné, 186
- Bill (No 71) intitulé "Loi modifiant et refondant l'acte d'incorporation de la ville de Chicoutimi,"
 - Reçu et lu la 1ère fois 108; 2e lecture, à C B P, 114; A A, com gén, A A, 3e lecture, 135, am agréés, 151; sauctionné, 186
- Bill (No 72) intitulé "Loi ratifiant un acte de vente entre Joseph-Louis et Théophile David, et les hélitiers de Fleury David,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 88, 2e lecture, à C. B.P., 97, A.A., à com gén, A.A., 3e lecture, 138, 139, am agréés, 151, sanctionné, 186
- Bill (No 73) intitulé "Loi modifiant la loi 44-45 Victoria, chapitre 44, constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix et ses amendements, et conférant d'autres pouvoirs à la dite compagnie,"

- Reçu et lu la 1ère fois, 37, 2e lecture, à C C F, 42, S A, 3e lecture, 45, 46, sanctionné, 186.
- Bill (No 74) intitulé "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Camille Piché au nombre de ses membres, après examen."
 - Reçu et lu la première fois, 128, 2e lecture, à C B P, 137, S A, 3e lecture, 143, sanctiouné, 185
- Bill (No 76) intitulé "Loi refondant les lois organiques de la corporation de la ville de Salaberry de Valleyfield."
 - de la ville de Salaberry de Valleyfield,"
 Reçu et lu la 1ère fois, 92, 2e lecture, à C B P, 98, A A, à com gén, A. A, 3e lecture, 127, am agréés, 146, sanctionné, 186
- Bill (No 77) intitulé "Loi constituant en corporation "The Drummondville Hydraulic and Manufacturing Company,"
 Reçu et lu la lère fois, 56, 2e lecture, à C B P, 71, A A, à com gén. piogrès, 106, 107, pas de rapport, 120, 121.
- Bill (No 78) intitulé "Loi amendant les diverses lois concernant la corporation de la cité des Tiois-Rivières,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 62, 2e lecture, à C B P, 68, A A, 75, progrès, 88; A A, 96, rapport adopté, 3e lecture, 105, am agréés, 128, sanctionné, 186
- Bill (No 79) intitulé "Loi modifiant la charte de la cité de Montiéal (1889) et ses amendements,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 152, 2e lecture, à C B. P, 157, A A, 3e lecture, 168, message de l'Assemblée, le conseil insiste sur ses amendements, 177, autre message, même réponse, 179, autre message pour conférence, 180, 181, autre message, 182, le conseil n'insiste pas sur certains amendements, 182, amend agréés en partie, 183, sanctionné 186
- Bill (No 80) intitulé. "Loi modifiant l'acte d'incorporation de la ville de Buckingham,"

 Reçu et lu la 1ère fois, 82, 2e lecture, à C B P, 91, S A, 3e
 - ceçu et lu la lère fois, 82, 2e lecture, à C B P, 91, S A, 3e lecture, 125, sanctionné, 186
- Bill (No 81) intitulé "Loi autorisant John Bryson, de Fort Coulonge, à vendre certains immeubles qu'il possède actuellement seul ou conjointement avec l'héritier mineur de sa femme, sans l'autorisation d'un conseil de famille ou autres formalités judiciaires,"
 - Reçu et lu la 1ere fois, 82, 2e lecture, à C B P, 90, 91, A A, à com gén,, A. A, 3e lecture, 125, 126, am agréés, 146, sanctionné, 186

- Bill (No 82) intitulé "Loi ratifiant le partage d'immeubles possédés par indivis par les successions Ferdinand David, Michel Laurent et Dame Delphine Choquette, en son vivant veuve de l'honorable Sévère Rivaid, ainsi que le partage des immeubles de cette dernière entre ses hétitiers,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 77, mis sur l'ordre du jour, 83, 2e lecture, à C B P, 90, S A, 3e lecture, 123, sanctionné, 186
- Bill (No 83) intitulé "Loi modifiant les actes relatifs à la compagnie de chemin de fer urbain de Montréal,".
 - Reçu et lu la 1ère fois, 62, 2e lecture, question d'ordre, 72; à C. C. F., 79, S. A., à com gén, débat, rapport adopté, 3e lecture, S. A., 100; sanctionné, 186
- Bill (No 85) intitulé "Loi étigeant la paroisse de Sainte-Christine, et autres terrains détachés de la municipalité de la paroisse de Saint-André d'Acton, en municipalité locale, pour les fins municipales et scolaires, et l'annexant pour le même but au comté de Bagot,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 101, 2e lecture, à C B P, 111, S. A, 3e lecture, 148, sanctionné, 186
- Bill (No 86) intitulé "Loi concernant la substitution créée par François Guénette et Aurélie Beaudry, son épouse,"
 - Reçu et lu la 1èie fois, 2e lecture, à C B P, 115, A. A, 3e lecture, 138, am agréés, 152, sanctionné, 186
- Bill (No 87) intitulé "Loi donnant de nouveaux pouvoirs à l' "Union Saint-Joseph de Saint Jean-Baptiste de Québec," et pour d'autres fins,
 - Reçu et lu la 1ère fois, 73, 2e lecture, à C B. P, 79, 80; S. A, 3e lecture, 86, sanctionné, 186
- Bill (No 88) intitulé'. "Loi constituant en corporation "L'Union des briquetiers de Montréal,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 101, 2e lecture, à C. B P, 111, S A., 134, S A, 3e lecture, 145, sanctionné, 186
- Bill (No 89) intitulé "Loi refondant la loi organique de la "Congrégation de Saint-Michel de Sorel,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 82, 2e lecture, à C B P, 91, S. A., 3e lecture, 125, sanctionné, 186
- Bill (No 90) intitulé. Loi amendant le Code civil et l'article 610 du Code de procédure civile, relativement au privilège des voyageurs, bûcherons et autres, "
 - Reçu et lu la 1ère fois, 171; 2e lecture, à com gén., 173; S. A, 3e lecture, 178, 179, sanctionné, 186.

- Bill (No 92) intitulé Loi pour rendie valides certains actes notariés, "
 Reçu et lu la 1ère fois, 63, 2e lecture, à com gén 72, S. A, 3e lecture, 78, 79, sanctionné, 187
- Bill (No 96) intitulé "Loi amendant la loi relative au Barreau," Reçu et lu 3 fois, S. A., 170, sanctionné, 187
- Bill (No 100) intitulé "Loi concernant la fermeture des magasins à bonne heure,"
 - Reçu et lu 2 fois, a com gén, A A, 3e lecture, 174, 175; am agréés, 177, sanctionné, 187
- Bill (No 101) intitulé "Loi relative à la constitution en corporation des associations de bienfaisance, des sociétés nationales, des unions de métiers et des sociétés de travail,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 77, mis sur l'ordre du jour, 154, 2e lecture à 3 mois, 160
- Bill (No 103) intitulé 'Loi amendant le Code civil, relativement aux privilèges des constructeurs, journaliers, ouvriers et fournisseurs de matériaux,"
 - Reçu et lu la 1ère fcis, 171, 2e lecture, à com gén, 173, S. A, 3e lecture, 178, sanctionné, 187
- Bill (No 105) intitulé "Loi amendant la loi relative aux maîtres et serviteurs,"
 - Reçu et lu la 1ère fois. 63, 2e lecture, à com. gén, 103, progrès, 118, A A, 3e lecture, 136, am. agrées, 166, sanctionné, 187
- Bill (No 113) intitulé: "Loi modifiant de nouveau le Code municipal," Reçu et lu la lère fois, 117, 2e lecture, à com gén, 140, progrès, 161, a com spécial 165, A A, à com gén, 3e lecture, 169, 170, am agréés, 175, sanctionné, 187.
- Bill (No 114) intitulé. "Loi modifiant l'acte 46 Victoria, chapitre 88, modifiant et refondant les différents actes concernant;" la Compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean," et les lois qui le modifient,"
 - Reçu et lu la lère fois, 73, 2e lecture, à C C F, 84, A A, 112, 3e lecture, 129, am agréés, 151, sanctionné, 187
- Bill (No 119) intitulé "Loi modifiant le Code des notaires,"
 Reçu et lu la 1ère fois, 102, mis sur l'ordre du jour, 107; 2e lecture, à com gén., 119, progiès, 122, S. A., 3e lecture, 165, sanctionné. 187
- 31ll (No 121) intitulé "Loi amendant la loi concernant les dentistes," Reçu et lu la 1ère fois, 171, mis sur l'ordre du jour, lu 2e et 3e fois, S A, 172, 173, sanctionné, 187

- Bill (No 122) intitulé "Loi modifiant l'article 5568 des Statuts refondus," Reçu et le la 1ère fois, 117, 2e lecture, à com gén, 122, S. A., 3e lecture, 140, sanctionné, 187
- Bill (No 123) intitulé "Loi modifiant le Code de procédure civile" Reçu et lu la 1ère fois, 117, 2e lecture, à com gén, 122, A. A, 3e lecture, 140, 141, am agréés, 166, sanctionné, 187
- Bill (No 127) intitulé "Loi accordant une extension de pouvoirs aux corporations municipales de la ville de Nicolet et de Saint-Jean-Baptiste de Nicolet,"

Reçu et lu la 1ère fois, 102, 2e lecture, à C B P, 111, S A., 3e lecture, 124, sanctionné, 187.

Bill (No 132) intitulé "Loi amendant la loi 55-56 Victoria, chapitre 17, intitulé Loi relative aux droits sur les successions et les transports d'immeubles,"

Reçu et lu la 1ère fois, 152, 2e lecture, à com gén, 157, 158, S A, 3e lecture, 161, 162, sanctionné, 187

- Bill (No 133) intitulé. "Loi amendant et refondant les lois 55-56 Victoria, chapitre 10 et 15, et 56 Victoria, chapitre 15, concernant certaines licences et taxes,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 166, 2e et 3e lecture, S. A., 168, sanctionné, 187
- Bill (No 134) intitulé "Loi validant certains actes de transport d'immeubles, sujets aux dioits imposés par l'article 1191a des Statuts refondus,"
 - Reçu et lu la 1ère fois, 117, 2e lecture, à com gén, 121, A A, 155, 3e lecture, 159, am agréés, 166, sanctionné, 187
- Bill (No 135) intitulé · "Loi amendant la loi concernant l'agriculture relativement aux cercles agricoles,"

Reçu et lu la 1ère fois, 92, 2e lecture, à com gén, 96, progrès, 102, A A 3e lecture, 108, 109, am agréés, 114; sanctionné, 187.

- Bill (No 136) intitulé "Loi amendant l'article 3510 des Statuts refondus."
 - Reçu et lu la 1ère fois, 102, mis sur l'ordre du jour, 107; 2e lecture, à com gén, 113, S A, 3e lecture, 120, sanctionné, 187.
- Bill (No 139) intitulé "Loi modifiant la loi concernant les taxes directes sur les corporations commerciales,"
 - Reçu et lu la 1èie fois, 117, 2º lecture, à com gén, 121, S A., 3e lecture, 130, 131, sanctionné, 187

- Bill (No 140) intitulé. "Loi concernant l'application de l'article 4753 des Statuts refondus,"

 Reçu et lu 3 fois, S. A., 76, 77, sanctionné, 187.
- Bill (No 141) intitulé "Loi relative au règlement définitif du fonds des écoles élémentaires,"

 Reçu et lu la 1ère fois, 118; 2e lecture, à com gén, 121, 122, S.

 A, 3e lecture, 131; sanctionné, 187.
- Bill (No 145) intitulé "Loi amendant la loi concernant l'agriculture et la colonisation, relativement aux sociétés coopératives de cercles agricoles,"

 Recu et lu la 1ère fois, 139, 2e lecture, à com gén., 145, 146; S.

Reçu et lu la 1ère fois, 139, 2e lecture, à com gén., 145, 146; S. A, 3e lecture, 149; sanctionné, 187.

- Bill (No 147) intitulé "Loi concernant la dette publique," Reçu et lu la 1ère fois, 152, 2e lecture, à com gén, 157, SA, 3e lecture, 161, sanctionné, 187
- Bill (No 148) intitulé: "Loi amendant la loi relative aux registres de l'état civil,"

 Reçu et lu la 1ère fois, 139, 2e et 3e lectures, S. A, 176, sanctionné, 187
- Bill (No 149) intitulé "Acte pour amender l'article 4124 des Statuts refondus, concernant les aipenteurs,", Reçu et lu la 1ère fois, 129; 2e lecture, à com gén, 137, S. A., 3e lecture, 142, sanctionné, 187
- Bill (No 150) intitulé "Loi amendant les dispositions spéciales relatives aux écoles publiques de la cité de Montréal,"

 Reçu et lu la 1ère fois, 152, 153, 2e lecture, à com gén, 158;
 S A, 3e lecture, 162, 163, sanctionné, 187
- Bill (No 151) intitulé. "Loi constituant en corporation l'école polytechnique,"

 Reçu et lu la 1ère fois, 166, 2e et 3e lectures, S. A., 169, sanctionné, 187
- Bill (No 153) intitulé "Loi relative à l'enregistrement des titres, dans les comtés de Mégantic et de Lotbinière, etc."

 Reçu et lu la 1ère fois, 152, 2e lecture, à com gén., 158; S A., 3e lecture, 162, sanctionné, 187
- Bill (No 154) intitulé. "Loi amendant la loi (No 86) de cette session intitulée. "Loi conceinant la substitution crée par François Guénette et Aurélie Beaudry, son épouse"

Reçu et lu 2 fois, 'à com. gén, 153, S. A, 3e lecture, 158, sanctionné, 187.

Bill (No 155) intitulé · "Loi dégrevant certains terrains vendus avec le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental," Reçu et lu 3 fois, S. A., 174; sanctionné, 187.

Bill (No 156) intitulé: "Loi amendant certaines lois de la présente session,"

Reçu et lu 3 fois, S. A, 174; sanctionné, 187.

Chalifoux, G H, 22

CHEMIN DE FER Québec & Lac Saint-Jean, 30

CHICOUTIMI, Ville de, 17, 29, 35, 40, 41.

CHURCH HOME, Montréal, 8.

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle, Montréal, 7, 17, 35.

CONFÉRENCE, Bill (No 79), 180, 181

COMMIS-MARCHANDS de Montréal, 8, 35

Cosky, Siméon, et autres, 8.

Côte Saint-Paul, village de, 8.

CROSS, Silkirk, et autres, 123

Comités nommés.

1.—Des privilèges:

Pour prendre en considération les usages et coutumes de ce conseil et les privilèges du parlement, 6

2.—Des contingents, 20.

1er iapport présenté, reçu, lu et adopté, 23, 24.

 2ème
 "
 43, 44, 48.

 3ème
 "
 "
 76

 4ème
 "
 "
 85, 96.

3 — Des ordres permanents et Bills privés, 19, 20.

Délais prolongés, etc., 103.

Honorables Marsil, Pelletier, Ross, D. A, et Sharples ajoutés à la liste, 44.

| 1er r | apport | présenté, reçu, | lu et adopté, | 25, 26 |
|-------|--------|-----------------|---------------|------------|
| 2ème | " | 46 | £; | 33, 36. |
| 3ème | " | " | 46 | 39, 40. |
| 4ème | " | " | 4.6 | 46, 48. |
| 5ème | (6 | í e | " | 5 8 |
| 6ème | " | 46 | 1 | 86 |
| 7ème | | • 6 | 14 | 150, 151 |

4.—Des impressions:

Pour surveiller les impressions du Conseil, 20

Message de l'Assemblée à ce sujet, 31.

Message du Conseil à ce sujet, 32

Comité conjoint des impressions, l'Assemblée en est informé, 32.

5.—Pour s'enquérir et faire rapport de la nature des actes ayant trait à l'incorporation des compagnies privées, 20

1er rapport, reçu, lu et adopté, 24, 25

6—Spécial pour assister l'orateur dans l'administration de la bibliothèque et faire partie du comité conjoint de la bibliothèque, 20

Ordre de communiquei résolution à l'Assemblée législative, 21.

Message de l'Assemblée législative à ce sujet, 32

1er rapport, reçu, lu et adopté, 61

7 —Permanent, pour s'enquérn de tout ce qui concerne la Chambre de lecture et la publication des débats, 20

1er rapport, reçu, lu et adopté, 23

8 —Permanent, des chemins de fer, 19

1er rapport, reçu, lu et adopté, 39

9 —Spécial, pour reviser les règles, 33

 ${
m D}$ AVID, Alphonse, et autres, 17.

DAVID, J. L., 21

DUFAULT, J B, et autres, 22

DUPRAS, C, et autres, 69.

DURHAM SUD, municip de, 22.

DUROCHER, S, et autres, 66, 74

ELY-NORD, municip de, 22.

Evêque de Montréal, Lord, 17

EVÊQUE DE NICOLET, 49, 86

GARNEAU, Didiei, 17, 40, 41

GERVAIS, A G, et autres, 74.

GILMOUR, J. Y, et autres, 17.

GLASS, L. J, 22

Gosselin, Dame Elise, (sœur Saint-François), 8

GRAVEL, E, et autres, 69, 86.

GRAVEL, Mgr, évêque de Nicolet, 49

GRENIER, J., et autres, 8

Greffier du conseil, comptes soumis, 22, renvoyés au com des cont, 22.

GUENETTE, Dame Delphine, et autres, 57

HAYNES, John, et autres, 65

INTERPELLATIONS Honorable Marsil, au sujet des Drs Johnson et Villeneuve, et réponse, 51

-Cour Supérieure de Pontiac, et réponse, 94.

JOHNSON, Dr. interpellations au sujet du, 51.

LACHINE, Union Saint-Joseph de 17.

LAMARCHE, Joseph, et autres, 45.

SALABERRY de Valleyfield, 8

Sharples, l'honorable John, présente sa commission l'appelant au Conseil législatif, il est introduit, sa commission est lue, etc., il prend son siège, 5, 6

SENTENNE, Rév. A L, et autres, 17

SHARPLES, Honorable, porté sur la liste du C B. P, 44

SMITH, Sir Donald A, et autres, 98, 123

SŒUR ST-FRANÇOIS, (Elise Gosselin), 8.

SŒUR MARIE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION, (H Létourneau), 8.

SŒURS MARIANITES, 17, 35

SŒURS DU BON PASTEUR, Montréal, 38,

STATISTIQUES des chemins de fer, 105

SYMES, Dame M Claire (de Bassano), 8

ST-ANDRÉ D'ACTON, 22.

STE-SCHOLASTIQUE, fabrique de, 22, 35.

STE-CROIX, Sœurs Marianites de, 17, 35.

ST-HENRI, ville de, 17

ST-JÉRÔME, ville de, 17.

ST-JOSEPH DE ST-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC, Union, 17

ST-JOSEPH DE LACHINE, Union de, 17, 29

ST-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL, contribuables de, 66, 74

ST-Louis de Mile-End, 7.

TOURVILLE, Hon Ls, et autres, 17.

TROIS-RIVIÈRES, maire de, 21

 ${
m U}$ nion des commis marchands de montreal, 8, 35.

Union St-Joseph de Lachine, 17

Union St-Joseph de St-Jean-Baptiste de Québec, 17, 35.

V ALIN, Calixte, et autres, 17

VALLEYFIELD, Salaberry de, 8

VILLENEUVE, Dr. interpellation au sujet du, 51

WOMEN'S CLUB, de Montréal, 29, 35

WOMEN'S HOSPITAL, Montréal, 45